



M I G A D O

Migrateurs Garonne Dordogne

**ACTIONS POUR LA SAUVEGARDE DE L'ANGUILLE EUROPEENNE SUR
LE BASSIN GIRONDE-GARONNE-DORDOGNE (ACTANG13) ET MISE EN
PLACE DES RIVIERES PILOTES (RIVANG13)**

JANVIER A DECEMBRE 2013



Etude financée par :

L'Union Européenne

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Le Conseil Général de la Gironde

Le Conseil Général Lot-et-Garonne

La Lyonnaise des Eaux

Vanessa LAURONCE, William BOUYSSONNIE, Tiphaine PELLEGRY

Mars 2014

MI.GA.DO. 20GD-14-RT



Le programme de sauvegarde de l'anguille européenne est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Aquitaine avec le Fonds européen de développement régional.



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'ETAT



Gironde
CONSEIL GENERAL
gironde.fr



LOT-ET-GARONNE
Conseil général



FÉDÉRATION
NATIONALE
PÊCHE

RESUME

L'anguille, espèce migratrice présente historiquement sur le bassin Gironde Garonne Dordogne est actuellement dans une situation alarmante, puisqu'elle se situe en dessous de ses limites de sécurité biologique. Un règlement européen demande aux différents Etats de mettre en place des actions et mesures d'urgence de restauration et sauvegarde de l'espèce.

Les suivis réalisés en 2013 confirment la tendance selon laquelle la population d'anguilles entrant actuellement dans le bassin est concentrée dans les parties aval. Le flux entrant est trop faible pour peupler les secteurs amont et la limite de colonisation des individus de moins de 10 cm et 15 cm se situe respectivement à 60 et 100 km de la limite de marée dynamique. Ce flux entrant doit augmenter afin que les individus puissent coloniser des secteurs plus amont, tel que l'exige leur cycle biologique, selon un phénomène de densité-dépendance. Vu les flux entrant de civelles très importants qui ont eu lieu en 2013 et 2014, nous pouvons espérer voir « bouger » cet indicateur dès les suivis 2014.

En l'état actuel de la population, les parties aval du bassin, encore colonisées par les civelles devront être accessibles aux anguilles. Or, actuellement, 90 % du linéaire est difficilement accessible pour cette espèce. Des tests de gestion concrets ont été développés afin d'analyser différents moyens de franchissement piscicole sur les aménagements existants : portes à flot, vannes, seuils de moulins... Ces actions, en total partenariat avec les propriétaires et gestionnaires locaux ont permis de mettre en évidence des premiers résultats encourageants et de proposer des systèmes de gestion différents adaptables aux contraintes locales. La libre circulation a d'ores et déjà été rétablie sur quatre sites équipés d'ouvrages de protection à la mer et le sera prochainement sur la moitié du linéaire d'un affluent de la Garonne, grâce à des systèmes proposés simples, rustiques et efficaces. Les systèmes proposés *a priori*, en l'état actuel des connaissances, n'auraient aucun impact sur les usages amont.

Les enquêtes pêche à la ligne se sont poursuivies dans 4 départements, et les premières estimations sont disponibles. Sur les trois départements aval, la pression de pêche peut être évaluée à près de 11 tonnes par an. La méthodologie développée en partenariat avec les Fédérations de pêche est adaptée à chaque département. Les résultats obtenus sont suffisamment solides pour pouvoir être extrapolés à l'ensemble des départements et avoir une première idée des prélèvements des pêcheurs à la ligne dans ces départements, données à confirmer ou infirmer dans les prochains suivis.

Il est indispensable de développer des méthodologies et de mettre en place des actions concrètes pour rétablir l'accès à ces secteurs. Le stock d'anguilles entrant dans le bassin est très faible, comme le montrent les suivis des différents indicateurs, tels que les pêches électriques ou les stations de contrôle.

Les suivis qui seront poursuivis en 2014 devraient faire apparaître un flux entrant de civelles beaucoup plus important que lors des hivers 2012-2013 et 2013-2014. Cela pourra confirmer le fonctionnement des indicateurs d'état de la population utilisés.

SOMMAIRE

Introduction.....	1
1 La population d’anguilles dans le bassin : indicateurs de suivi de la population.....	2
1.1 Le suivi du front de colonisation : réseau de pêche spécifique « anguilles ».....	2
1.1.1 Méthodologie.....	2
1.1.2 Résultats.....	6
1.2 Les migrations au niveau des stations de contrôle.....	20
1.2.1 Les stations de contrôle.....	20
1.2.2 Les migrations d’anguilles.....	22
1.2.3 Répartition par classes de taille des individus en migration.....	24
1.2.4 Les marquages-recaptures par Pit-Tag des individus en migration.....	25
2 Mise en place d’une méthodologie de suivi et de connaissances sur les pecheries à la ligne de l’anguille jaune.....	26
2.1 Suivi de la pêche à la ligne en Gironde en 2011.....	27
2.1.1 Protocole de suivi de la pêche à la ligne d’anguilles jaunes.....	27
2.1.2 Traitement statistique des données de 2011.....	30
2.1.3 Résultats.....	30
2.1.4 Comparaison des campagnes 2010 et 2011 en Gironde.....	34
2.2 Suivi de la pêche à la ligne en Lot-et-Garonne (2011-2013).....	35
2.2.1 Protocole mis en place.....	35
2.2.2 Résultats des enquêtes en Lot-et-Garonne de 2011 à 2013.....	38
2.3 Première estimation en Dordogne.....	44
2.3.1 Protocole du suivi mis en place en Dordogne.....	44
2.3.2 Résultats pour le département de la Dordogne.....	45
2.4 Bilan des études.....	48
2.5 Les biais.....	49
2.6 Retour d’expérience et perspectives.....	51
3 Tests de gestion des ouvrages de protection à la mer de l’Estuaire de la Gironde.....	52
3.1 Inventaire des ouvrages de protection à la mer sur l’Estuaire de la Gironde.....	52
3.1.1 Localisation des ouvrages de protection à la mer.....	52
3.1.2 Les différents types d’ouvrages de protection à la mer.....	54
3.2 Fonctionnement des ouvrages et impact sur les espèces piscicoles en migration.....	55
3.2.1 Fermeture des ouvrages avec la marée.....	55
3.2.2 Impact sur les espèces piscicoles en migration.....	56
3.3 Les systèmes de gestion testés sur les ouvrages de protection à la mer.....	56
3.3.1 Les cales empêchant la fermeture des ouvrages de protection à la mer.....	57
3.3.2 Les raidisseurs ralentissant la fermeture des ouvrages de protection à la mer.....	58
3.3.3 L’utilisation de la vantelle présente sur les ouvrages à la mer comme système de franchissement.....	60
3.3.4 Mise en place d’une vanne télescopique, qui crée une entrée d’eau à chaque coefficient et maintien un niveau d’eau en amont.....	62
3.4 Les suivis mis en place et les observations faites.....	64
3.4.1 Des suivis des inondations dans le marais amont à différents coefficients, différents débits du cours d’eau et conditions météorologiques.....	64
3.4.2 Des mesures de la salinité de l’eau entrant pendant le flot.....	64
3.4.3 Des pêches au filet pendant le flot.....	65
3.4.4 Des pêches au tamis à main en aval des ouvrages, pendant la période de migration des civelles.....	66
3.4.5 Des suivis de l’entrée des MES (matières en suspension) tout au long de la marée montante, par des mesures de turbidité ou des relevés d’eau.....	67
3.4.6 Des suivis de l’évolution des profils en long et en travers de la jalle en amont de l’ouvrage.....	68
3.4.7 Des pêches électriques dans la zone de marais en amont au pied de l’obstacle suivant.....	69

3.4.8	Evaluation du caractère multi-espèce des systèmes proposés.....	70
3.5	Les premiers résultats	71
3.5.1	Un nouveau site testé en 2013	71
3.5.2	Rythmes d'arrivée des civelles au cours de la marée montante.....	73
3.5.3	Variations dans les rythmes d'arrivée des civelles et la distance à l'embouchure de l'Estuaire.	76
3.5.4	Variation de rythmes d'arrivée des civelles dans le système en fonction des coefficients de marée	77
3.5.5	Variations de l'abondance des civelles en fonction des coefficients de marée.....	78
3.5.6	Relation entre l'entrée de MES et les coefficients de marée.....	79
3.5.7	Première comparaison des entrées de MES en fonction de l'aménagement avec des vanelles hautes et des vanelles basses.	80
3.6.	Avantages et inconvénients des différents systèmes proposés et testés.....	81
3.7.	Perspectives 2014	82
4	<i>Evaluation de l'impact des ouvrages à la migration de l'anguille</i>	83
4.1	Méthodologie	85
4.2	Résultats	85
4.3	Les marquages	88
4.4	Premières observations et conclusions sur l'impact des ouvrages.....	89
5	<i>La mise en place de « rivières pilotes » dans le bassin.....</i>	91
5.1	Le cahier des charges de l'étude et les objectifs définis	92
5.2	Point d'étape en 2013 et premières gestions d'ouvrages	92
5.2.1	Premières gestions d'ouvrages mises en place sur le Lisos	93
5.2.2	Proposition d'aménagement du Moulin Brulé.....	96
5.2.3	Estimation de la population en place sur les deux cours d'eau	97
5.3	Bilan d'avancement sur le Lisos et prochaines étapes.....	98
6	Conclusion.....	100

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Liste des figures

Figure 1 : Carte de localisation des stations de pêches électriques sur les affluents de la Garonne, de la Dordogne et de l'Estuaire de la Gironde.....	3
Figure 2 : Efficacité de pêche par classes de taille sur le bassin Gironde-Garonne-Dordogne (Intervalle de confiance de 90% ; données 2005 à 2013).....	8
Figure 3 : Evolution de l'efficacité de pêche depuis le début des suivis sur les Bassins Garonne et Dordogne (avec Intervalle de confiance de 90%).....	9
Figure 4 : Répartition des anguilles par classes de taille et par bassin en 2013.....	10
Figure 5 : Répartition des anguilles par classes de taille en fonction de la limite de marée dynamique : a) points de pêche sur les cours d'eau dont la confluence est soumise à la marée dynamique, b) points de pêche à moins de 60 km de la limite de marée dynamique et c) points de pêche à plus de 60 km de la limite de marée dynamique.....	12
Figure 6 : Densités d'anguilles (population totale) en fonction de la distance à l'océan (données de pêche de 2005-2013).....	13
Figure 7 : Relation taille-âge des anguilles dans le bassin Garonne Dordogne. Source : Lamaison, 2005.....	14
Figure 8 : Fréquence d'individus par classe de taille par rapport à la population totale en fonction de la distance à l'océan : a) individus <15 cm et b) individus <30 cm (pêches 2013).....	15
Figure 9 : Log de densité en fonction de la distance à la limite de marée dynamique des individus de moins de 15 cm pour 2013....	16
Figure 10 : Fréquence d'individus de moins de 10 cm (a) par rapport à la population totale en fonction de la distance à l'océan, b) probabilité de présence/absence des individus de moins de 10 cm.....	17
Figure 11 : Log de densité des individus < 15 cm de 2005 à 2012.....	19
Figure 12 : Evolution des densités d'anguilles < 30 cm depuis le début des suivis.....	19
Figure 13 : Carte de localisation des principales stations de contrôle où des suivis de migration de l'anguille sont réalisés.....	20
Figure 14 : Nouvelle passe à anguilles installée sur le site de Tuilières en 2010.....	21
Figure 15 : Passe à anguilles de Mauzac.....	21
Figure 16 : Passe à anguilles de Golfch.....	22
Figure 17 : Migration d'anguilles au niveau des stations de contrôle sur les parties moyennes des axes (Tuilières et Mauzac sur la Dordogne, Golfch sur la Garonne) et sur la partie amont de la Garonne (Bazacle et Carbonne) de 1987 à 2013.....	23
Figure 18 : Répartition par classes de taille des individus en migration sur Tuilières et Golfch de 2002 à 2012.....	24
Figure 19 : Les sous-bassins versant du secteur d'étude.....	26
Figure 20 : Les secteurs d'étude de la Gironde.....	28
Figure 21 : Enquête de pêche à la ligne 2011 pour la Gironde.....	29
Figure 22 : Taux de réponse selon les secteurs.....	30
Figure 23 : Enquête pêche à la ligne 2012 pour le Lot-et-Garonne.....	37
Figure 24 : Les différents secteurs hydrographiques prospectés.....	38
Figure 25 : Répartition des ventes de cartes de pêche (personne majeure) par secteur hydrographique.....	39
Figure 26 : Les 3 bassins hydrographiques du département de la Dordogne.....	45
Figure 27 : Carte de localisation des ouvrages de protections à la mer sur les affluents de l'Estuaire de la Gironde.....	53
Figure 28 : Evolution des niveaux d'eau en aval et en amont des portes à flot en fonctionnement « normal » à coefficient 82. Source : Albert et al. , 2008.....	55
Figure 29 : Des cales en chêne au niveau des portes à flot d'Arcins, à marée basse (portes à flot ouvertes) et à marée montante (portes à flot fermées laissant une ouverture de 10 cm sur toute la hauteur).....	57
Figure 30 : Simulation hydraulique sur le marais d'Arcins avec une ouverture des portes à flot de 15cm à coefficient 100. ECOGEA. Source : SMIDDEST, Albert et al, 2008.....	57

Figure 31 : Raidisseurs installés sur les clapets de la jalle du Breuil. Source : MIGADO et S. Simon, 2010	58
Figure 32 : Simulation hydraulique des entrées d'eau dans le marais avec une ouverture de 20cm à coefficient 100.....	58
Figure 33 : Vantelle ouverte sur les portes à flot d'Issan, vue de l'aval et de l'amont.....	60
Figure 34 : Simulation hydraulique des entrées d'eau dans le marais à coefficient 110 avec une ouverture de vantelle de 40cm.....	60
Figure 35 : Ouvrage présent sur l'île Nouvelle et schéma du système de vanne télescopique qui sera installé. Source : MIGADO et ECOGEA, 2012.	62
Figure 36 : Ouvrage modifié, automne 2013. Source : Anteagroup, 2013.....	62
Figure 37 : Suivi des inondations des secteurs amont lors des forts coefficients.....	64
Figure 38 : Pêches au filet au niveau de portes à flot équipées avec vantelles.....	65
Figure 39 : Pêches au tamis à main en aval des aménagements.....	66
Figure 40 : Mesures de la turbidité grâce à une sonde multi-paramètre.....	67
Figure 41 : Réalisation de profils en travers et en long des jalles en amont des ouvrages.....	68
Figure 42 : Différentes espèces piscicoles capturées lors des suivis par pêche au filet.	70
Figure 43 : Réseau hydrographique et ouvrages du marais de Ludon et Parempuyre. (en rouge : obstacles à la migration, en jaune : obstacles potentiels à la migration, en vert : ouvrages franchissables).....	71
Figure 44 : Civelles capturées lors des pêches sur Despartins, et vantelle présente sur la porte à flot à marée haute.....	72
Figure 45 : Rythmes d'arrivée des civelles au cours du flot.	73
Figure 46 : Rythmes d'arrivée des civelles au cours du flot et entrée de MES sur les trois marais.....	75
Figure 47 : Evolution de l'entrée des civelles en fonction de la position du cours d'eau sur l'Estuaire.....	76
Figure 48 : Evolution de l'entrée des civelles en fonction des coefficients de marée.....	77
Figure 49 : Relation entre l'abondance de civelles et les coefficients de marée.....	78
Figure 50 : Relation entre la quantité de matière en suspension entrant dans le système et les coefficients de marée.....	79
Figure 51 : Evolution des MES en fonction des systèmes de gestion.....	80
Figure 52 : Carte générale des obstacles à la migration sur le bassin Garonne Dordogne Leyre et Canal des Etangs et expertise de leur franchissabilité pour l'anguille.	84
Figure 53 : Evolution relative des densités d'anguilles de moins de 15 cm au niveau des pêches successives.....	87
Figure 54 : Histogramme de taille des anguilles marquées.....	89
Figure 55 : Carte de localisation des bassins versants sélectionnés dans le cadre de la démarche des « Rivières pilotes ».	91
Figure 56 : Moulin Rabèze avant ouverture des vannes (a) et après ouverture des vannes (b).	93
Figure 57 : Moulin du Haut avant gestion des batardeaux en période de migration (a), après gestion des batardeaux (b).....	94
Figure 58 : Moulin de Chaulet, vannes fermées (a) et vannes ouvertes (b), avant et après mise en place du calendrier de gestion des vannes.	94
Figure 59 : Ouvrage du moulin du Limousin.....	96
Figure 60 : Evolution de la population d'anguille sur le Lisos (individus de moins de 15cm).....	97

Liste des tableaux

Tableau 1 : Distance à la confluence avec l'axe principal des stations de pêche, distance à la mer et à la limite de marée dynamique des confluences des cours d'eau.....	4
Tableau 2 : Résultat des pêches électriques de 2013 sur les affluents de l'Estuaire de la Gironde.	6
Tableau 3 : Résultats des pêches électriques de 2013 sur les affluents de la Dordogne et de la Garonne.	7
Tableau 4 : Tailles moyennes, minimales et maximales des individus capturés sur l'ensemble du bassin, et en fonction de la distance à la limite de marée dynamique.....	10
Tableau 5 : Densités observées en fonction du bassin et de la distance à la limite de la marée dynamique (pêches 2013).	12
Tableau 6 : Taux de recapture des individus marqués sur Tuilières et Golfch.....	25
Tableau 7 : Répartition des pêcheurs et des enquêtes recueillies par secteur.....	31
Tableau 8 : Nombre et poids d'anguilles prélevées en Gironde.	32
Tableau 9 : Captures en fonction de l'intérêt pour l'espèce.....	33
Tableau 10 : Captures en fonction de l'intérêt pour l'espèce.....	34
Tableau 11 : Tailles moyennes des captures par secteurs.	34
Tableau 12 : Répartition des pêcheurs et des enquêtes recueillies par secteur.....	39
Tableau 13 : Captures déclarées par les pêcheurs sur les 3 saisons de pêche.	40
Tableau 14 : Nombre d'anguilles conservées par les pêcheurs à la ligne en fonction du secteur.....	40
Tableau 15 : Estimation du nombre d'anguilles conservées par les pêcheurs dans les différents secteurs prospectés.....	41
Tableau 16 : Tailles moyennes des anguilles capturées par la pêcherie à la ligne dans le département du Lot-et-Garonne	41
Tableau 17 : Répartition des cartes et des enquêtes en Dordogne. Source : MIGADO, 2013.....	46
Tableau 18 : Nombre d'anguilles conservées par pêcheur.....	46
Tableau 19 : Estimation du nombre total d'anguilles conservées en Dordogne.....	47
Tableau 20 : Les captures d'anguilles en Gironde, Lot-et-Garonne et Dordogne.....	48
Tableau 21 : Estimation des captures selon l'ICES et MIGADO.....	49
Tableau 22 : Résultats et synthèse des simulations hydrauliques sur le marais de Laffite. Source : ECOGEA, 2010.....	59
Tableau 23 : Résultat et synthèse des simulations hydrauliques sur le marais de Labarde. Source : ECOGEA, 2011.....	61
Tableau 24 : Résultats et synthèse des simulations hydrauliques sur L'île Nouvelle. Source : ECOGEA, 2012.....	63
Tableau 25 : Variation des densités d'anguillettes pêchées en amont des ouvrages aménagés (avant et après aménagement).....	69
Tableau 26 : Synthèse des différents systèmes de gestion des ouvrages à la mer testés en Gironde.....	81
Tableau 27 : Bilan des recaptures.....	88
Tableau 28 : Répartition et taux de recapture en fonction des années.....	88
Tableau 29 : Synthèse des propositions d'aménagement sur le Moulin du Limousin. Source : ECOGEA, 2012.....	95
Tableau 30 : Synthèse de l'aménagement proposé sur le Moulin Brulé.....	96

INTRODUCTION

L'anguille, espèce migratrice présente historiquement sur le bassin Gironde Garonne Dordogne est actuellement dans une situation alarmante, puisqu'elle se situe en dessous de ses limites de sécurité biologique. Dans le cadre du PLAGEPOMI (Plan de Gestion des Poissons Migrateurs) 2008-2012 et d'un plan de gestion national répondant à un Règlement européen, toute une liste d'actions et de mesures prioritaires ont été identifiées pour la sauvegarde et le suivi de l'état de l'espèce.

MIGADO, dans le cadre de son programme général pour la sauvegarde de l'anguille, propose toute une série d'actions, validées par le Groupe Technique Anguilles du COGEPOMI, concernant à la fois des suivis de l'état de l'espèce, mais également des actions concrètes de protection et restauration de l'espèce ou des habitats.

Depuis 2005, de nombreuses actions se développent dans le bassin afin :

- d'améliorer les connaissances en termes d'état de l'habitat de l'anguille et d'optimisation des surfaces colonisables,
- d'identifier les enjeux liés à la sauvegarde de l'espèce,
- de suivre les indicateurs d'état de la population afin d'estimer la tendance d'évolution et à plus long terme l'efficacité des mesures mises en place,
- de tester des modes de gestion et mettre en œuvre avec les partenaires locaux des actions concrètes de sauvegarde et de restauration des habitats.

Ce rapport présente l'avancée des actions réalisées en 2013 dans le cadre du programme général de sauvegarde de l'anguille dans le bassin Gironde Garonne Dordogne. Dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique, de nombreuses actions ont été développées et mises en place de manière concrète sur différents cours d'eau. Afin d'optimiser l'accessibilité des milieux pour l'anguille, les premières synthèses et retours d'expérience seront décrits dans ce rapport.

Les enquêtes mises en place sur le suivi de la pêche à la ligne de l'anguille permettent maintenant d'évaluer les prélèvements réalisés sur les trois départements aval. Les résultats et l'analyse détaillée de ces données sont présentés dans ce rapport. Grâce aux enquêtes réalisées dans le département du Tarn et Garonne en 2013 et qui seront poursuivies en 2014, nous pourrions certainement avoir une idée des prélèvements effectués sur l'ensemble du bassin Garonne Dordogne.

1 LA POPULATION D'ANGUILLES DANS LE BASSIN : INDICATEURS DE SUIVI DE LA POPULATION

1.1 Le suivi du front de colonisation : réseau de pêche spécifique « anguilles »

Depuis 2005, un réseau spécifique de pêches électriques a été mis en place sur des affluents à l'aval du bassin versant Garonne Dordogne afin de suivre le front de colonisation, indicateur de colonisation de l'anguille jaune identifié dans le cadre du programme INDICANG. Ces pêches électriques et les analyses des résultats se focaliseront principalement sur les anguilles de moins de 30 cm, voire 15 cm. L'intérêt de suivre cette partie de la population réside dans le fait que le comportement migratoire de l'anguille est complexe et que l'on observe une grande diversité dans les comportements notamment des jeunes individus. Cependant, le comportement de colonisation des individus concerne principalement les individus de moins de 30 cm, voire de 15 cm, ceux dont la taille est supérieure étant généralement sédentaires. L'analyse de la répartition des anguilles de moins de 30 cm le long des axes peut, en effet, fournir des informations importantes (comme les fluctuations de l'état de la population), si l'hypothèse de densité-dépendance du processus de colonisation est vérifiée. L'augmentation de la densité vers l'aval au moment du recrutement fluvial et donc estuarien entraînerait une migration plus intense vers l'amont et le suivi de cette limite amont pourrait être un révélateur indirect du recrutement et de son évolution au cours des années ainsi que de l'efficacité des mesures de gestion mises en place. Ces individus de moins de 30 cm auraient en moyenne entre 0+ et 4 ans.

Les résultats de l'ensemble des pêches expérimentales depuis la mise en place du réseau en 2005 font l'objet d'un article scientifique en collaboration avec Irstea, permettant de comparer les résultats d'une année sur l'autre, de localiser et éventuellement de suivre l'évolution du front de colonisation. L'article est élaboré et finalisé et devrait être soumis prochainement. En parallèle, comme vu précédemment, un autre article sera élaboré en collaboration avec Irstea, afin de comparer ce flux entrant sur un axe libre d'obstacle avec des cours d'eau entravés par des obstacles, tels que les affluents ou l'axe Charente. De même, les données sont en cours d'analyse.

1.1.1 Méthodologie

1.1.1.1 Répartition des stations de pêche sur le bassin

Une meilleure connaissance des affluents a permis d'identifier des cours d'eau particulièrement intéressants à prospecter et de définir précisément les secteurs de pêche les plus appropriés. Les cours d'eau ont été sélectionnés entre le Bec d'Ambés et l'aval de Bergerac sur le bassin de la Dordogne et entre Bordeaux et l'aval de Golfech sur la Garonne, afin d'éliminer le biais possible que pourrait entraîner la présence d'obstacles à la migration sur les axes principaux (Bergerac, Golfech) sur la migration de montaison de l'anguille.

Les affluents de l'Estuaire de la Gironde ont également été prospectés, mais les pêches n'ont été réalisées qu'en amont des portes à flot, et compte-tenu de l'état actuel de la gestion de ces ouvrages, elles ne peuvent être intégrées au suivi du front de colonisation. Ces ouvrages de protection à la mer sont de type porte à flot ou clapet, et ne permettent pas de pêche à pied à l'aval. Ces pêches, comme on le verra, ne pourront être intégrées pour le moment au suivi du front de colonisation car elles ne sont pas réalisées dans les mêmes conditions. Cependant, elles pourront être intégrées les prochaines années après l'aménagement futur des obstacles aval.

Vingt-trois stations de pêche ont été sélectionnées par MIGADO, réparties comme suit : huit stations sur des affluents de la Dordogne, dix stations sur des affluents de la Garonne et cinq sur des affluents de l'Estuaire de la Gironde.

Certaines stations n'ont été pêchées qu'une année sur deux à partir de 2009 ; la situation de référence ayant été suivie pendant 3 ans, des suivis bi-annuels suffisent pour suivre le front de colonisation. La moitié des stations ont été prospectées en 2009 et l'autre moitié en 2010, avec quelques stations gardées en référence comme stations prospectées tous les ans. Ainsi, les résultats 2011 et 2012 ont été regroupés. En 2013, 14 stations ont été prospectées, le reste sera pêché en 2014. Un nouveau site a également été prospecté cette année sur le Despartins (affluent Garonne) au pied d'un ouvrage se situant en amont d'une porte à flot en cours d'aménagement. Les résultats pour ce site ne seront pas inclus dans l'analyse.

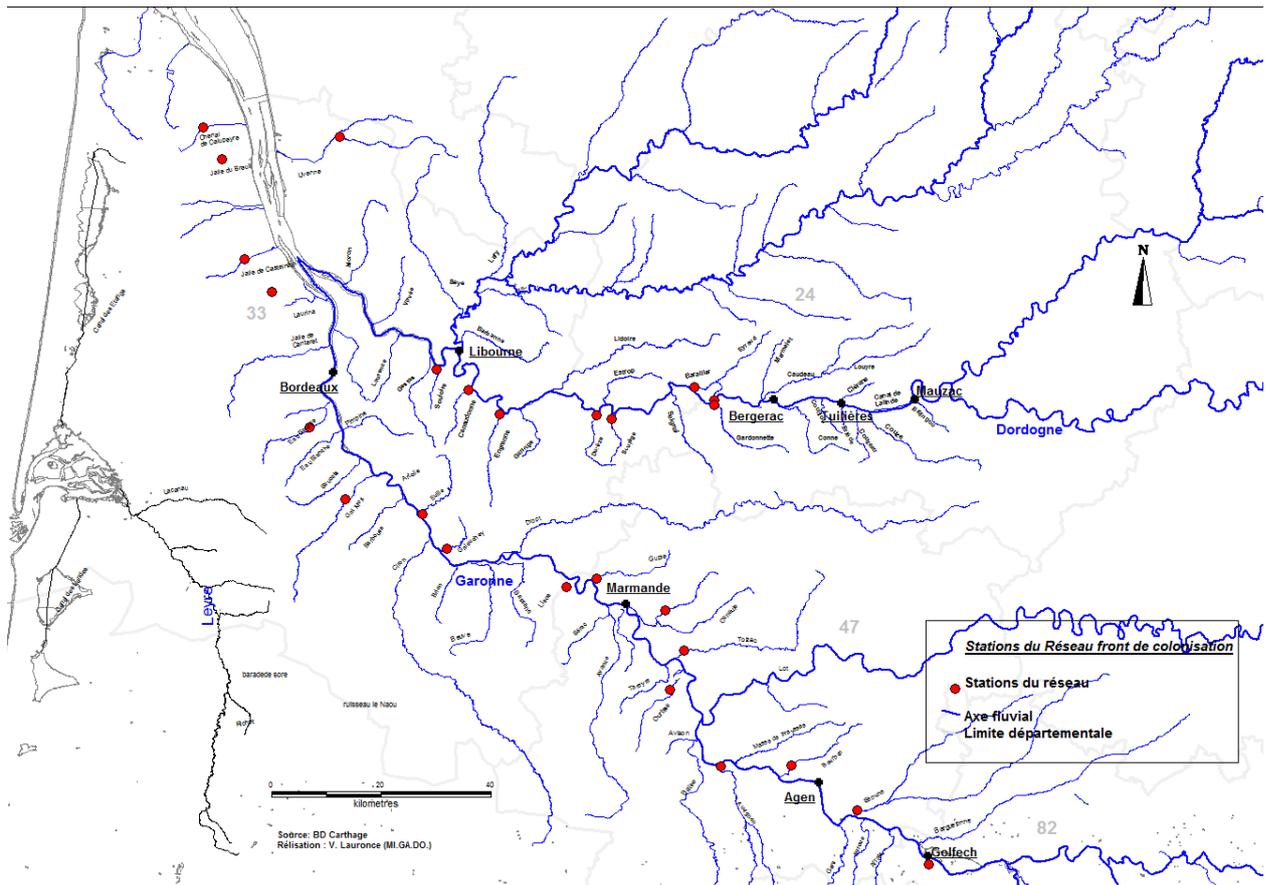


Figure 1 : Carte de localisation des stations de pêches électriques sur les affluents de la Garonne, de la Dordogne et de l'Estuaire de la Gironde.

Ces pêches électriques sont réalisées au pied du premier obstacle difficilement ou très difficilement franchissable par l'anguille lors de la migration de montaison. L'analyse de la franchissabilité s'est faite grâce à la méthodologie décrite dans Lauronce et al., 2008 et Lauronce et al., 2010.

Les distances à la confluence avec les axes principaux des stations de pêche, ainsi que leur distance à la mer et à la limite de marée dynamique sont présentées dans le tableau suivant.

Cours d'eau	Nom de la station	Distance à la confluence	Distance à la mer	Distance à la limite de marée dynamique
Affluents de l'Estuaire de la Gironde				
Ch. Calupeyre	Moulin Battant	8 km	60,1 km	7,6 km
J. Breuil	Château Breuil	5,7 km	51,8 Km	4,7 km
J. Castelnau	Dessableur de Tiquetorte	6,7 km	71,4 km	5,7 km
Liveenne	Moulin de la Coudre	15,6 km	82,5 km	11,9 km
Laurina	Pont de la Mouline	8,4 km	88,4 km	7,9 km
AXE DORDOGNE				
Souloire	Moulin de Barre	0,7 km	107,8 km	0,3 km
Canadonne	Le Grand Moulin	0,3 km	130 km	station soumise à la marée dynamique
Engranne	Moulin Ferrand	1 km	141,7 km	station soumise à la marée dynamique
Durèze	Moulin de Péromat	0,6 km	165,4 km	17,6 km
Soulège	Moustelat	1,8 km	172,2 km	24,4 km
Barailler	Moulin du Coutou	1,2 km	190,6 km	41,4 km
Gardonnette	Barrage de Gardonne	0,5 km	195 km	48,5 km
Eyraud	Bas maduran	0,7 km	195,4 km	46,7 km
AXE GARONNE				
Eau Bourde	Moulin de Cazot	5,3 km	110 km	4,8 km
Euille	Barrage de la Fabrique	0,5 km	131,9 km	station soumise à la marée dynamique
Gat Mort	Moulin Lacanau	7 km	130,9 km	7 km
Galouchey	Rohecave	1,5 km	141,6 km	1,5 km
Lisos	Moulin de Rabéze	3,7 km	167,9 km	9,9 km
Gupie	Moulin Viau	1,2 km	181,4 km	26,2 km
Ourbise	Moulin de Repassac	4,7 km	217,7 km	59 km
Auvignon	Barrage de Pachère	1,5 km	234,2 km	78,7 km
Bourbon	Moulin de Mellet	4,2 km	254,4 km	96,2 km
Arrats	Moulin de Jouet	0,8 km	314,1 km	159,3 km

Tableau 1 : Distance à la confluence avec l'axe principal des stations de pêche, distance à la mer et à la limite de marée dynamique des confluences des cours d'eau.

1.1.1.2 Méthodologie utilisée

Les pêches électriques spécifiques « anguilles » se déroulent tous les ans de fin juin à mi-juillet, pendant la phase de colonisation de l'anguille. La méthodologie utilisée est la même que celle utilisée depuis 2005 afin de pouvoir, par la suite, comparer les données d'une année sur l'autre.

La méthode de calcul des densités utilisée est la méthode Carle & Strub (1978), comme mentionné dans le paragraphe 2. En effet, cette méthode de calcul conserve l'hypothèse d'une probabilité de capture constante, mais donne la possibilité d'orienter la recherche de la probabilité de capture en fonction de connaissances acquises antérieurement sur le niveau de capturabilité d'une espèce. Ainsi, les prospections sont orientées, vu l'objectif et les résultats obtenus lors des campagnes précédentes, vers la recherche des individus de moins de 30 cm voire 15 cm, donc essentiellement sur les habitats préférentiels de ces individus (zones peu profondes, radiers, berges...). Cette méthode apparaît actuellement plus fiable que les méthodes qui l'ont précédée (Moran (1951) et Zippin (1956 ; 1958) et DeLury (1947) (Rigaud et Lafaille, 2007).



Les différents faciès sont prospectés (courant, plat courant, plat et profond) et décrits en détail : vitesse du courant, profondeur moyenne, maximum et minimum, superficie du faciès, granulométrie, peuplement végétal, description des berges... La biométrie se fait par faciès prospecté. Les zones qualifiées de profondes n'ont pas été pêchées, la technique au martin pêcheur étant moins efficace dans ces zones profondes et les individus visés (individus de moins de 30 cm) ne se trouvant pas préférentiellement sur ce genre de faciès (Imbert et al., 2011). Au cours de la pêche, le nombre de posées et le temps effectif de pêche ont été relevés.

Au niveau des échantillons pêchés, la biométrie des anguilles (taille, poids) a été effectuée dans la plupart des cas sur l'ensemble de la population, ou sur un échantillon au niveau de stations où le nombre d'anguilles par faciès excédait 100 individus. En plus de ces données, ont été relevés l'état sanitaire des anguilles et, pour les individus les plus grands (>à 35 cm ou montrant des signes d'argenture), le diamètre oculaire, ainsi que la longueur de la nageoire pectorale.

1.1.2 Résultats

Lors des analyses de données, il a été considéré 4 classes de taille :

Classe A : anguilles dont la taille est inférieure ou égale à 150 mm

Classe B : anguilles dont la taille est comprise entre 151 et 300 mm

Classe C : anguilles dont la taille est comprise entre 301 et 450 mm

Classe D : anguilles dont la taille est supérieure ou égale à 451 mm.

Année	Axe	Sous-bassin	Nom de la station	Surface prospectée	Temps de pêche 1er passage (sec)	Total	<10	<15	15-30	<30	30-45	>45
2013	Estuaire	Breuil	Château Breuil	251,1	2820	199		169	24	193	4	2
2012	Estuaire	Breuil	Château Breuil	225	2340	279	171	245	33	278	1	0
2011	Estuaire	Breuil	Château Breuil	181,5	3010	752	625	721	26	747	4	1
2010	Estuaire	Breuil	Château Breuil	244,2	1493	85	49	71	13	84	1	0
2009	Estuaire	Breuil	Château Breuil	232	1800	87	19	58	27	85	2	0
2013	Estuaire	Jalle de Castr	Dessableur de Tiquetorte	426,7	3936	502		456	39	495	7	0
2012	Estuaire	Jalle de Castr	Dessableur de Tiquetorte	304	2720	289	261	267	19	286	3	0
2011	Estuaire	Jalle de Castr	Dessableur de Tiquetorte	198,5	3469	260	38	215	39	254	6	0
2010	Estuaire	Jalle de Castr	Dessableur de Tiquetorte	413,9	1169	30	11	17	11	28	2	0
2009	Estuaire	Jalle de Castr	Dessableur de Tiquetorte	264,2	2517	133	76	96	30	126	6	1
2008	Estuaire	Jalle de Castr	Dessableur de Tiquetorte	111,8	?	96	47	60	32	92	4	0
2007	Estuaire	Jalle de Castr	Dessableur de Tiquetorte	242,95	1840	86	41	58	25	83	2	1
2013	Estuaire	Laurina	Pont de la Mouline	135	960	14		2	11	13	1	0
2012	Estuaire	Laurina	Pont de la Mouline	115,2	1320	51	0	20	26	46	4	1
2011	Estuaire	Laurina	Pont de la Mouline	84,6	946	52	1	21	24	45	7	0
2010	Estuaire	Laurina	Pont de la Mouline	115,0	1076	36	0	15	15	30	4	2
2009	Estuaire	Laurina	Pont de la Mouline	144,0	825	49	3	22	15	37	11	1
2008	Estuaire	Laurina	Pont de la Mouline	120,0	859	49	3	20	20	40	9	0
2007	Estuaire	Laurina	Pont de la Mouline	98,4	1256	67	3	27	28	55	12	0

Tableau 2 : Résultat des pêches électriques de 2013 sur les affluents de l'Estuaire de la Gironde.

Année	Axe	Sous-bassin	Nom de la station	Surface prospectée	Temps de pêche 1er passage (sec)	Total	<10	<15	15-30	<30	30-45	>45
2013	Dordogne	Souloire	Moulin de Barre	166,2	1471	149	125	136	10	146	3	0
2011	Dordogne	Souloire	Moulin de Barre	113,5	4080	209	152	178	25	203	5	1
2009	Dordogne	Souloire	Moulin de Barre	104,0	575	44	37	43	0	43	1	0
2008	Dordogne	Souloire	Moulin de Barre	241,5	1883	115	97	108	5	113	2	0
2007	Dordogne	Souloire	Moulin de Barre	127,0	1580	313	266	300	11	311	2	0
2006	Dordogne	Souloire	Moulin de Barre	201,8	1005	180	149	167	8	175	5	0
2005	Dordogne	Souloire	Moulin de Barre	486,0	2586	139	103	114	13	127	10	2
2013	Dordogne	Canaudonne	Le Grand Moulin	334,0	1980	26	4	8	11	19	7	0
2010	Dordogne	Canaudonne	Le Grand Moulin	268,8	?	31	2	8	17	25	5	1
2008	Dordogne	Canaudonne	Le Grand Moulin	139,5	1488	277	186	209	59	268	9	0
2007	Dordogne	Canaudonne	Le Grand Moulin	361,8	1488	157	60	95	52	147	9	1
2006	Dordogne	Canaudonne	Le Grand Moulin	371,0	2274	344		278	59	337	7	0
2005	Dordogne	Canaudonne	Le Grand Moulin	376,6	1830	193	136	167	20	187	6	0
2013	Garonne	Lisos	Moulin de Rabèze	355,3	1593	131	13	89	42	131	0	0
2012	Garonne	Lisos	Moulin de Rabèze	300,0	1384	151	1	98	53	151	0	0
2011	Garonne	Lisos	Moulin de Rabèze	346,0	2640	160	1	85	69	154	6	0
2010	Garonne	Lisos	Moulin de Rabèze	336,9	2350	166	3	78	84	162	4	0
2009	Garonne	Lisos	Moulin de Rabèze	251,0		95	18	54	39	93	2	0
2008	Garonne	Lisos	Moulin de Rabèze	233,9	783	31	3	19	10	29	2	0
2007	Garonne	Lisos	Moulin de Rabèze	343,4	1516	145	19	107	33	140	5	0

2013	Dordogne	Soulège	Moustelat	467,2	2597	150	10	74	68	142	8	0
2012	Dordogne	Soulège	Moustelat	314,3	1679	184	3	96	76	172	12	0
2010	Dordogne	Soulège	Moustelat	323,8	2155	115	7	71	36	107	8	0
2009	Dordogne	Soulège	Moustelat	270,8	1518	215	24	135	65	200	14	1
2008	Dordogne	Soulège	Moustelat	413,9	2612	191	22	94	77	171	16	4
2007	Dordogne	Soulège	Moustelat	316,8	2351	281	18	172	90	262	18	1
2006	Dordogne	Soulège	Moustelat	429,0	1688,00	110	3	55	45	100	10	0
2013	Garonne	Gupie	Moulin Viau	222,6	1980	55	5	39	13	52	3	0
2012	Garonne	Gupie	Moulin Viau	230,4	1800	97	6	64	33	97	0	0
2010	Garonne	Gupie	Moulin Viau	266,3	2667	71	1	48	15	63	3	5
2009	Garonne	Gupie	Moulin Viau	331,0	1303	47	3	38	6	44	3	0
2008	Garonne	Gupie	Moulin Viau	160,3	779	15	3	10	3	13	2	0
2007	Garonne	Gupie	Moulin Viau	187,6	1046,00	112	14	82	27	109	2	1
2006	Garonne	Gupie	Moulin Viau	233,5	1501,00	87	6	72	13	85	2	0
2013	Dordogne	Eyraud	Bas Maduran	183,2	1340	38	0	5	21	26	8	4
2012	Dordogne	Eyraud	Bas Maduran	143,6	936	62	0	1	35	36	20	6
2010	Dordogne	Eyraud	Bas Maduran	150,5	1385	40	0	11	25	36	4	0
2009	Dordogne	Eyraud	Bas Maduran	135,0	1507	34	0	4	15	19	8	7
2008	Dordogne	Eyraud	Bas Maduran	253,1	1330	47	0	11	30	41	5	1
2007	Dordogne	Eyraud	Bas Maduran	170,5	1124	89	1	35	46	81	6	2
2006	Dordogne	Eyraud	Bas Maduran	101,0	466	20	0	0	15	15	5	0
2005	Dordogne	Eyraud	Bas Maduran	139,0	1032	19	0	1	11	12	5	2
2013	Dordogne	Barailler	Moulin du Coutou	186,0	1313	198	0	90	79	169	20	9
2012	Dordogne	Barailler	Moulin du Coutou	237,2	1349	90	1	43	44	87	3	0
2010	Dordogne	Barailler	Moulin du Coutou	332,7	1221	151	5	96	42	138	5	8
2009	Dordogne	Barailler	Moulin du Coutou	225,0	3390	161	3	109	37	146	11	4
2008	Dordogne	Barailler	Moulin du Coutou	248,0	2715	125	5	68	41	109	10	6
2007	Dordogne	Barailler	Moulin du Coutou	239,0	1647	246	1	137	93	230	13	3
2006	Dordogne	Barailler	Moulin du Coutou	201,0	1016	68	0	12	40	52	13	3
2005	Dordogne	Barailler	Moulin du Coutou	211,5	1508	141	1	79	43	122	17	2
2013	Dordogne	Gardonne	Barrage de Gardonne	464,2	3050	334	1	118	197	315	15	4
2011	Dordogne	Gardonne	Barrage de Gardonne	268,3	5204	207	1	60	131	191	13	3
2009	Dordogne	Gardonne	Barrage de Gardonne	302,7	3111	185	1	63	113	176	8	1
2008	Dordogne	Gardonne	Barrage de Gardonne	468,7	2317	99	2	23	70	93	6	0
2007	Dordogne	Gardonne	Barrage de Gardonne	233,8	2428	162	3	36	112	148	14	0
2006	Dordogne	Gardonne	Barrage de Gardonne	401,2	2270	193	1	40	138	178	14	1
2005	Dordogne	Gardonne	Barrage de Gardonne	306,3	1387	232	1	57	160	217	14	1
2013	Garonne	Auvignon	Barrage de Pachère	478,4	1310	51	0	13	25	38	9	4
2011	Garonne	Auvignon	Barrage de Pachère	393,3	1152	44	0	2	34	36	5	3
2010	Garonne	Auvignon	Barrage de Pachère	410,0	1090	27	0	2	21	23	3	1
2008	Garonne	Auvignon	Barrage de Pachère	480,0	900	17	0	7	7	14	2	1
2007	Garonne	Auvignon	Barrage de Pachère	485,1	1430	75	0	9	57	66	4	5
2006	Garonne	Auvignon	Barrage de Pachère	499,8	1665	57	0	4	42	46	8	3
2005	Garonne	Auvignon	Barrage de Pachère	568,8	897	22	0	1	12	13	3	6
2013	Garonne	Ourbise	Moulin Repassat	224,0	1247	8	0	0	6	6	0	2
2011	Garonne	Ourbise	Moulin Repassat	187,0	962	42	0	4	35	39	2	1
2009	Garonne	Ourbise	Moulin Repassat	171,0	2675	79	0	14	57	71	4	4
2008	Garonne	Ourbise	Moulin Repassat	116,6	1544	95	0	11	77	88	5	2
2007	Garonne	Ourbise	Moulin Repassat	222,0	2436	105	0	10	78	88	12	5
2006	Garonne	Ourbise	Moulin Repassat	185,3	1498	140	1	32	96	128	9	3
2005	Garonne	Ourbise	Moulin Repassat	168,0	1619	101	0	9	70	79	12	10
2013	Garonne	Bourbon	Moulin de Mellet	250,0	1445	11	0	0	8	8	1	2
2011	Garonne	Bourbon	Moulin de Mellet	187,0	1026	10	0	0	5	5	4	1
2009	Garonne	Bourbon	Moulin de Mellet	245,5	983	3	0	0	3	3	0	0
2008	Garonne	Bourbon	Moulin de Mellet	214,8	980	0	0	0	0	0	0	0
2007	Garonne	Bourbon	Moulin de Mellet	252,0	1004	0	0	0	0	0	0	0
2006	Garonne	Bourbon	Moulin de Mellet	131,0	993	18	0	2	8	10	5	3

Tableau 3 : Résultats des pêches électriques de 2013 sur les affluents de la Dordogne et de la Garonne.

1.1.2.1 Efficacité des pêches électriques en fonction de la classe de taille

L'efficacité des pêches électriques n'est pas la même en fonction de la taille des individus. La meilleure efficacité de pêche se retrouve pour des individus de taille supérieure à 30 cm (figure 2). Les données concernant la classe de taille > 45 cm sont à prendre avec précaution, car les pêches ne ciblent pas cette classe de taille et très peu d'individus de cette classe ont été capturés. Les données d'efficacité présentées ici réunissent également les pêches successives en pied d'obstacle.

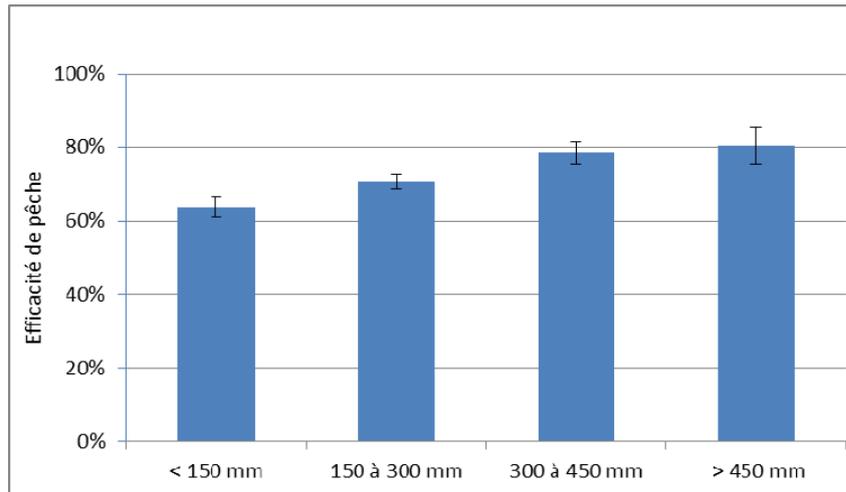


Figure 1 : Efficacité de pêche par classes de taille sur le bassin Gironde-Garonne-Dordogne (Intervalle de confiance de 90% ; données 2005 à 2013).

De la même manière, on peut observer l'évolution de l'efficacité depuis le début des suivis. Le graphe ci-dessous se base uniquement sur les pêches des bassins Garonne et Dordogne, les données issues du bassin de l'Estuaire étant moins étoffées. De même, les données 2009-2010 ainsi que 2011-2012 sont étudiées communément puisque la moitié des stations sont échantillonnées par année de suivis. On remarque donc que l'efficacité moyenne de pêche se situe entre 70 et 75%. Elle serait même relativement stable autour de $75 \pm 5\%$ si on exclut 2008. Par ailleurs, ces variations sont encore plus réduites si on se limite à un seul site, c'est la raison pour laquelle il a été décidé lors de la campagne de pêche 2013, de n'effectuer qu'un seul passage lorsque le nombre d'anguilles capturées lors de celui-ci était inférieur à 10 (valeur arbitraire). L'effectif du second passage est estimé à l'aide de l'efficacité de pêche obtenue lors des précédentes années de suivis, ce qui permet de gagner un temps précieux sur le terrain tout en gardant une information très proche de celle obtenue auparavant (avec deux passages).

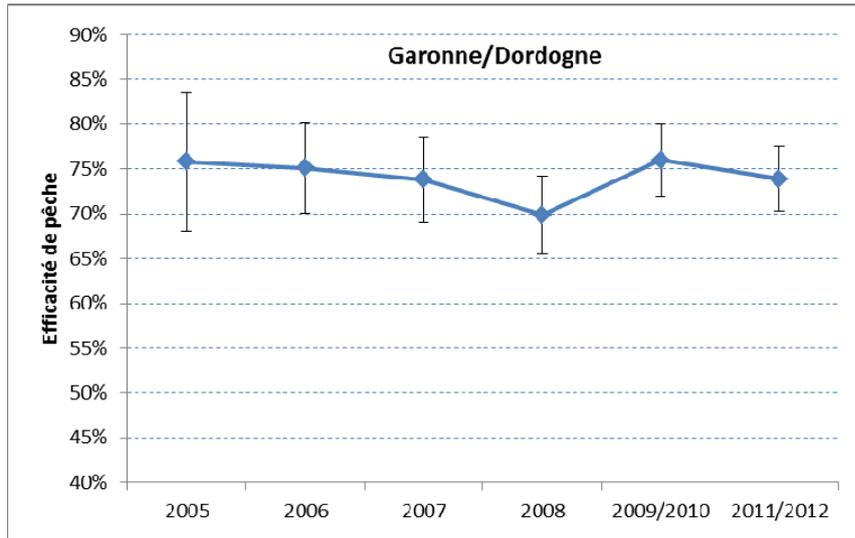


Figure 3 : Evolution de l'efficacité de pêche depuis le début des suivis sur les bassins Garonne et Dordogne (avec Intervalle de confiance de 90%).

1.1.2.2 Suivi du front de colonisation et répartition des individus dans le bassin

❖ Répartition des anguilles en fonction des classes de taille

La biométrie de tous les individus a été réalisée au fur et à mesure avant la remise à l'eau à la fin du second passage.

Le graphe présenté ci-dessous met en évidence une forte prévalence d'individus de petites tailles avec une forte dominance des anguilles inférieures à 150 mm. 94% des individus capturés mesurent moins de 30 cm. Ces résultats sont la conséquence de la méthodologie mise en place, visant principalement à capturer les jeunes individus sur des faciès peu profonds de type radier, plat-courant. La répartition des classes de taille est assez proche sur l'axe Dordogne et Garonne avec une proportion de petits individus (<150 mm) légèrement supérieure au 150-300 mm. Le pourcentage de jeunes anguilles est nettement plus élevé sur les affluents de l'Estuaire que sur les affluents de la Garonne et Dordogne avec presque 90% d'anguilles inférieures à 150 mm. Cette différence est d'ailleurs beaucoup plus marquée cette année puisqu'elles ne représentaient qu'à peine 65% dans les pêches de 2011/2012. Toutefois, il sera nécessaire de confirmer cette tendance avec les pêches 2014. Dans la figure 4, l'absence d'individus inférieurs à 100 mm pour le bassin Estuaire est liée à l'impossibilité de calculer l'effectif total en anguilles de cette cohorte mais elles sont bien présentes dans l'échantillon (cette classe de taille est donc comprise dans la barre d'histogramme des moins de 150 mm).

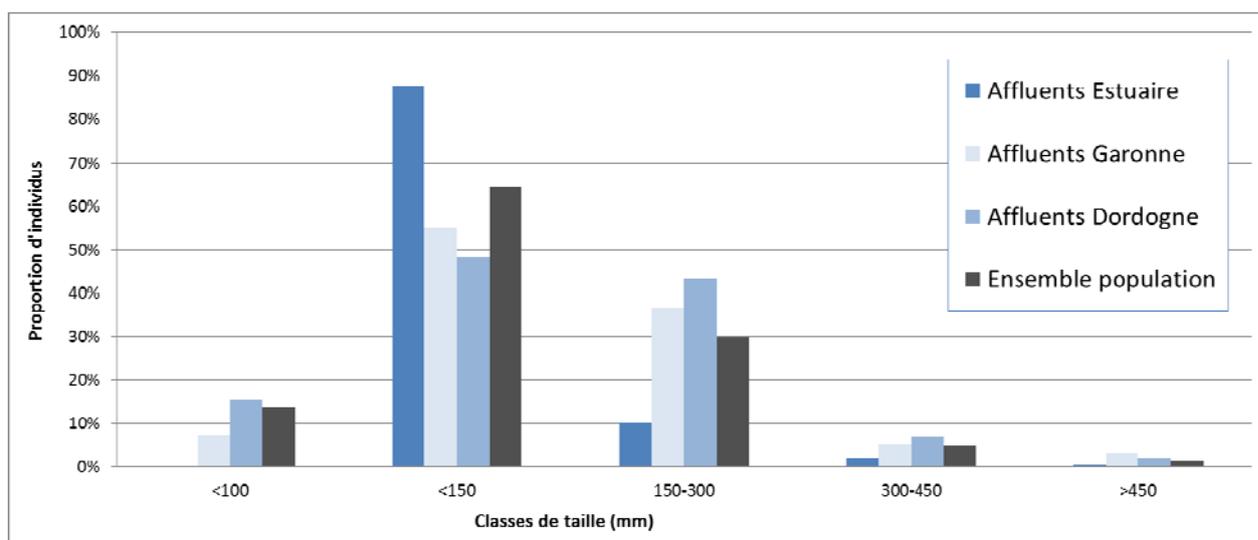


Figure 4 : Répartition des anguilles par classes de taille et par bassin en 2013.

- ❖ Répartition des anguilles en fonction des classes de taille et de la distance à la limite de la marée dynamique

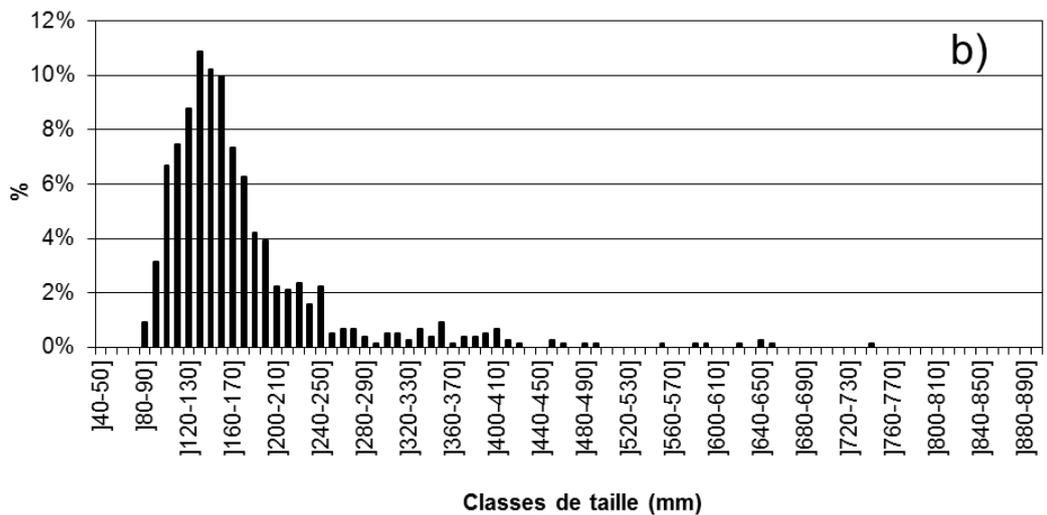
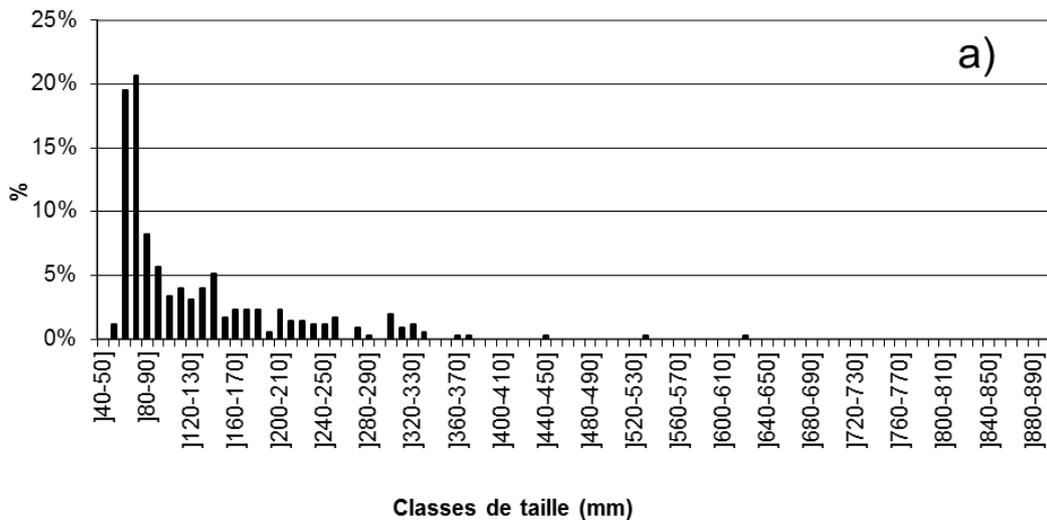
Afin de mieux comprendre et caractériser la population tout au long du bassin, les graphes suivants représentent l'abondance des différentes classes de taille en fonction de la distance à la limite de marée dynamique. C'est pourquoi les données seront traitées ici à l'échelle du bassin versant et non de chaque axe.

On peut remarquer dans le tableau n° 4, que logiquement les individus les plus petits se situent dans les secteurs où la confluence du cours d'eau est soumise à marée ou en est proche, c'est-à-dire les cours d'eau les plus en aval dans le bassin et les affluents de l'Estuaire de la Gironde. Lorsque la distance à la limite de marée dynamique augmente, les individus sont de plus en plus grands. A noter que les tailles maximales et minimales des individus rencontrés suivent également cette règle.

	Ensemble du bassin versant	Confluence du cours d'eau soumise à la marée dynamique	Points de pêche à moins de 60km de la limite de marée dynamique	Points de pêche à plus de 60km de la limite de marée dynamique
Taille moyenne	196 mm	127 mm	174 mm	259 mm
Taille maximale	590 mm	630 mm	750 mm	754 mm
Taille minimale	55 mm	60 mm	83 mm	112 mm

Tableau 4 : Tailles moyennes, minimales et maximales des individus capturés sur l'ensemble du bassin, et en fonction de la distance à la limite de marée dynamique.

Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la limite de marée dynamique, on remarque un déplacement du pic de présence de classes de taille vers des individus de plus en plus grands. Dans la zone la plus proche de la marée dynamique, la majorité des individus présents ont une taille comprise entre 60 et 80 mm. Dans la zone à moins de 60 km de la limite de marée dynamique, la majorité des individus mesurent entre 100 et 180 mm, et au-delà de cette zone, la majorité des individus est incluse dans la classe de taille 140 à 200 mm avec la présence régulière de grands individus. Ces résultats confirment le fait que les individus sont de plus en plus grands lorsque l'on s'éloigne de la limite de marée dynamique. Les petits individus, témoins d'une colonisation récente, se concentrent sur la partie aval du bassin versant. Ces résultats sont proches de ceux observés pour les saisons 2011-2012 avec cependant un léger décalage dans chaque secteur en faveur d'individus de plus petite taille. Encore une fois, ces résultats devront être confirmés dans les pêches à venir.



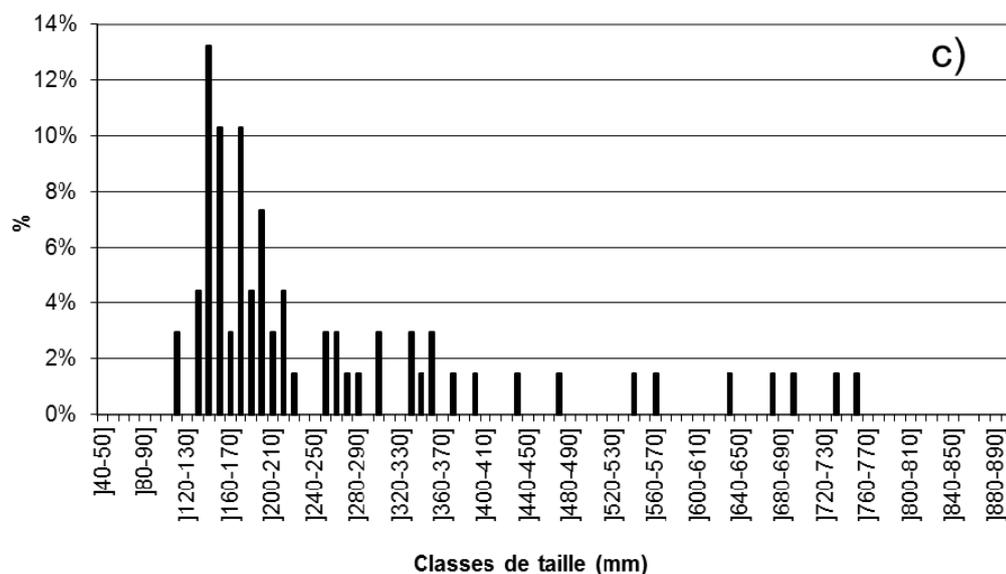


Figure 5 : Répartition des anguilles par classes de taille en fonction de la limite de marée dynamique : a) points de pêche sur les cours d'eau dont la confluence est soumise à la marée dynamique, b) points de pêche à moins de 60 km de la limite de marée dynamique et c) points de pêche à plus de 60 km de la limite de marée dynamique.

- ❖ Répartition des anguilles en fonction de la distance à la limite de marée dynamique – front de colonisation de la population

- Ensemble de la population

La méthodologie utilisée lors de ces pêches électriques (technique Carle & Strubb) permet de calculer les densités d'individus présents sur chaque station. Ces densités d'individus peuvent être mises en relation avec la distance à l'océan.

		Densité anguilles <15cm (nb / 100m ²)	Densités anguilles <30cm (nb / 100 m ²)	densité totale
Affluents Estuaire de la Gironde		90,1	101,2	102,3
Compartiment	Axe Dordogne	47,7	71,2	75,3
	Axe Garonne	13,5	21,0	22,1
Confluence cours d'eau soumis à la marée dynamique		76,3	85,7	87,1
Distance à la limite de marée dynamique	Distance inférieure à 60km de la limite de marée dynamique	24,2	42,7	45,7
	Distance supérieure à 60km de la limite de marée dynamique	2,1	7,7	9,1

Tableau 5 : Densités observées en fonction du bassin et de la distance à la limite de la marée dynamique (pêches 2013).

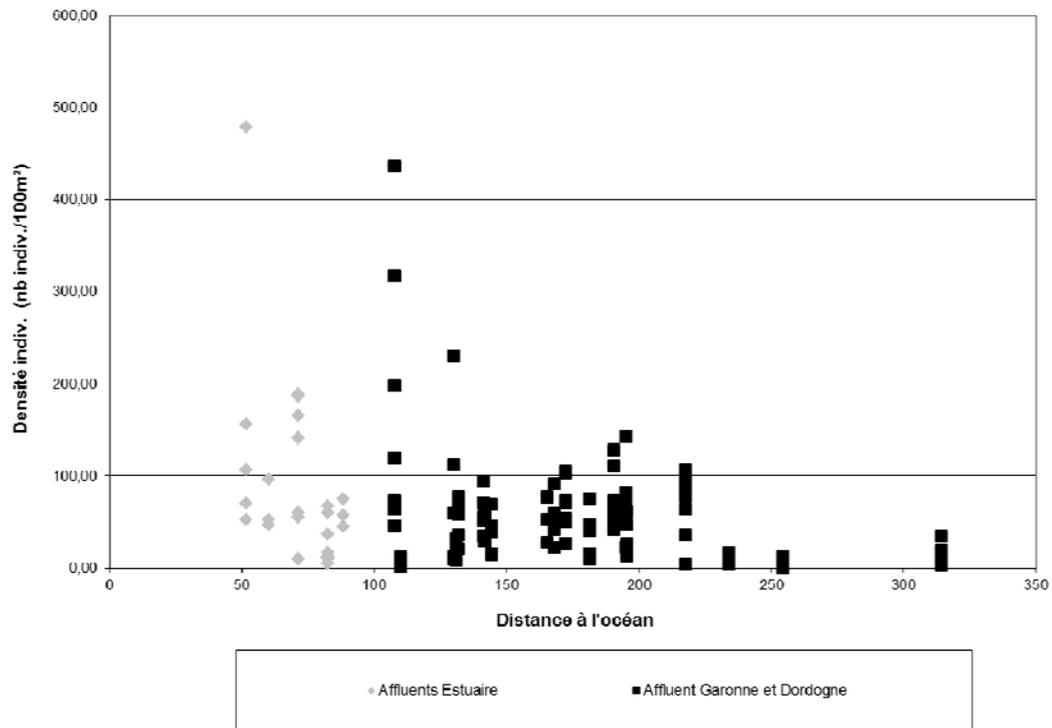


Figure 6 : Densités d’anguilles (population totale) en fonction de la distance à l’océan (données de pêche de 2005-2013)

On remarque dans le tableau et la figure ci-dessus que la densité d’anguilles diminue en fonction de la distance à l’océan. Les affluents aval, affluents de l’Estuaire de la Gironde, sont représentés séparément dans la Figure 6. Les densités d’anguilles les plus importantes se retrouvent dans les secteurs proches de la limite de marée dynamique, donc de l’océan. En effet, comme on peut le voir dans le tableau 5, les densités sont plus importantes au niveau des affluents de l’estuaire. Ces différences sont également dues au fait que les ouvrages aval de protection à la mer ont été aménagés et permettent aux anguilles de pénétrer librement jusqu’aux points de pêche. La différence importante observée entre les bassins Dordogne et Garonne en 2013 vient du fait que les points de pêche prospectés cette année sur l’axe Garonne sont majoritairement situés en amont par rapport à ceux de l’axe Dordogne.

❖ Le front de colonisation des individus de moins de 15 cm ou moins de 30 cm

Les anguilles de moins de 15 cm correspondent à des anguilles âgées de 1 à 3 étés en eau continentale. Les individus de moins de 30 cm sont arrivés au maximum depuis 7 étés (Lamaison, 2005).

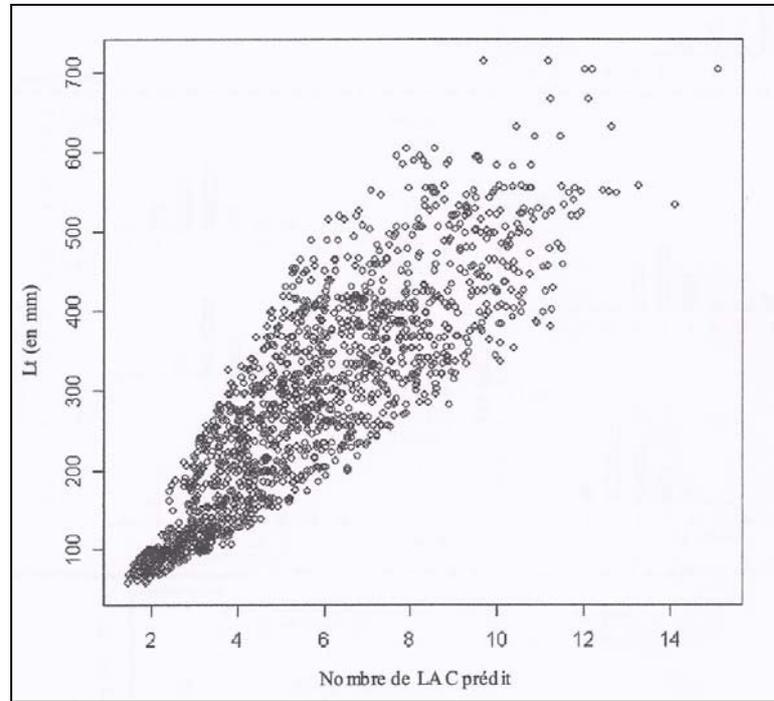


Figure7 : Relation taille-âge des anguilles dans le bassin Garonne Dordogne. Source : Lamaison, 2005

Si l'on compare l'occurrence d'individus de moins de 15 cm et 30 cm par rapport à la population totale, en fonction de la distance à l'océan, on constate une distribution des individus très différente.

En ce qui concerne les individus de moins de 15 cm, la fréquence de leur présence d'individus diminue lorsqu'on s'éloigne de l'océan, avec une chute marquée un peu au-dessus de 40 km de la limite de marée dynamique, comme cela avait été constaté les années précédentes (cf figure 8a). Cette classe de taille disparaît presque totalement vers les secteurs les plus éloignés, en aval de Golfech et Tuilières, sites sur lesquels la présence de cette classe de taille est en effet très faible.

En ce qui concerne la classe de taille des individus inférieurs à 30 cm (cf figure 8b), entrés dans le bassin les 7 dernières années, une très faible diminution, voire une stabilisation du nombre d'individus quand on s'éloigne de la limite de marée dynamique se fait ressentir.

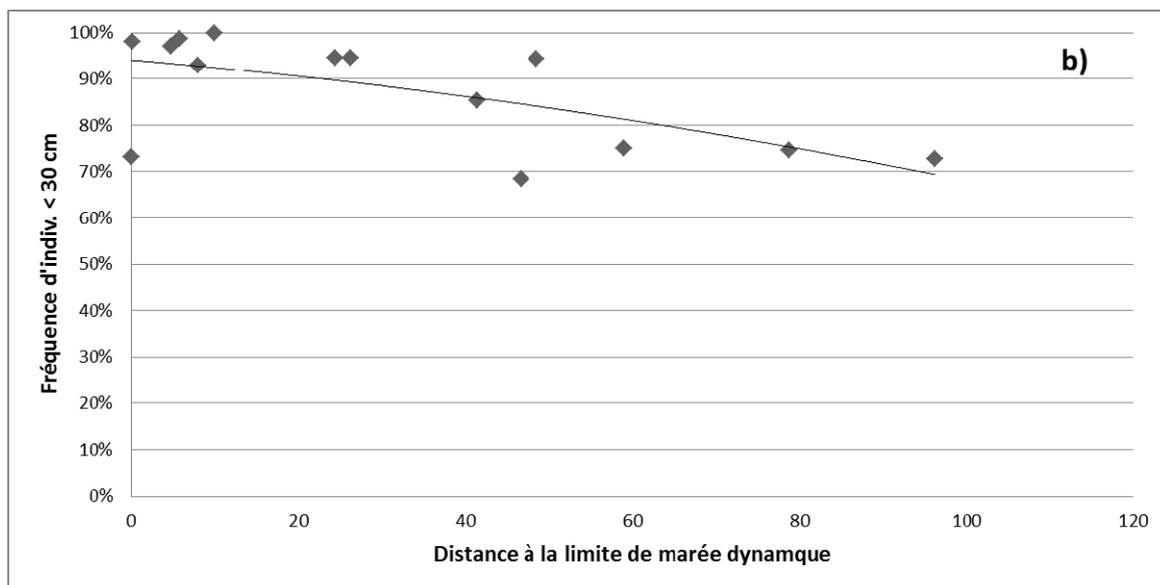
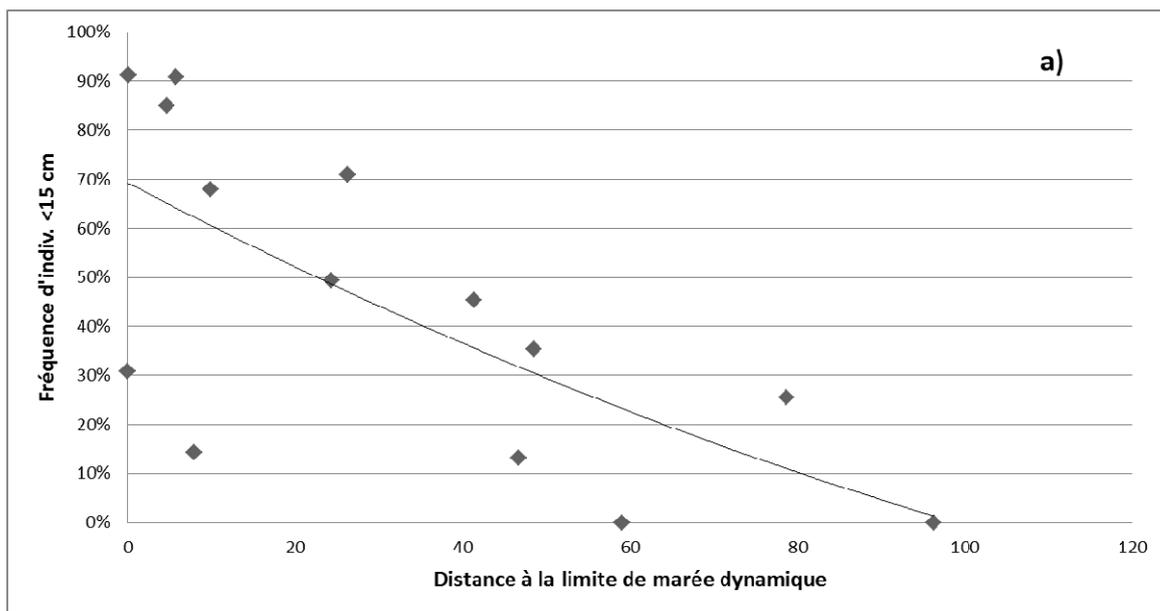


Figure 8 : Fréquence d'individus par classe de taille par rapport à la population totale en fonction de la distance à l'océan : a) individus <15 cm et b) individus <30 cm (pêches 2013).

La densité d'anguilles de moins de 15 cm diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'océan et que l'on atteint des densités très faibles (< 1 indiv. / 100 m^2). Concernant les résultats de 2013, il semblerait que la limite de présence soit située au niveau des 100km, ce qui est faible par rapport aux années précédentes. Cependant, la comparaison ne pourra être effectuée qu'en additionnant les données de 2013 et de 2014.

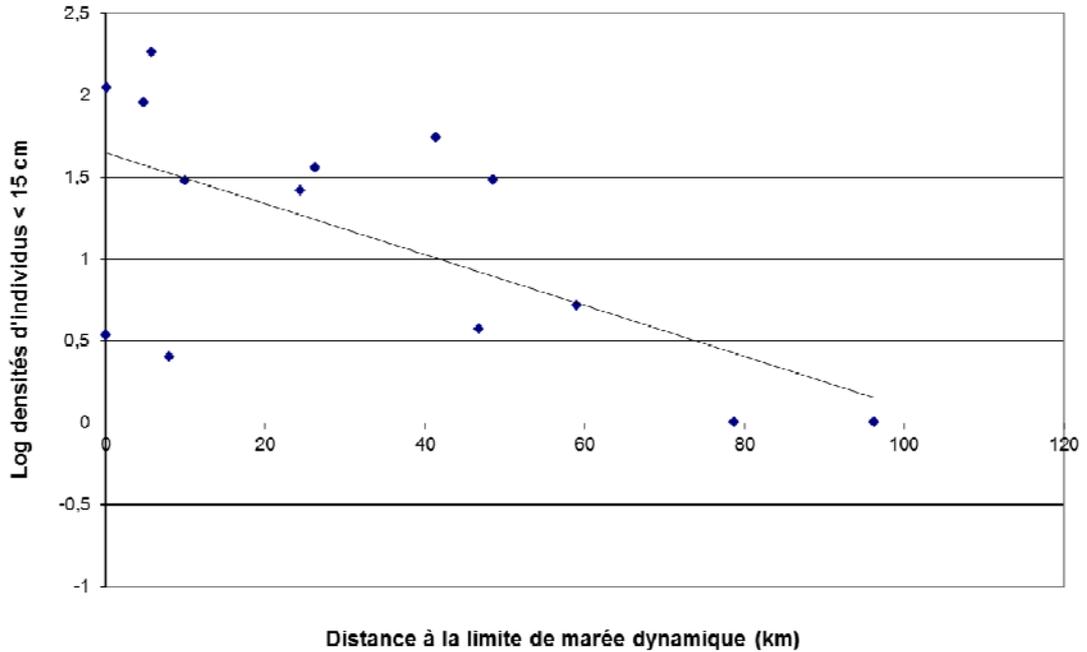


Figure 9 : Log de densité en fonction de la distance à la limite de marée dynamique des individus de moins de 15 cm pour 2013.

❖ Le front de colonisation des individus de moins de 10 cm

En analysant la répartition des individus de moins de 10 cm, on remarque une diminution très nette de leur présence dans des secteurs proches de la limite de marée dynamique (entre 10 et 20 km). De plus, l'analyse présence/absence de cette part de la population laisse une probabilité de présence d'individus de moins de 10 cm aux environs de 50 km de la limite de marée dynamique, c'est-à-dire aux alentours de 200 km de l'océan.

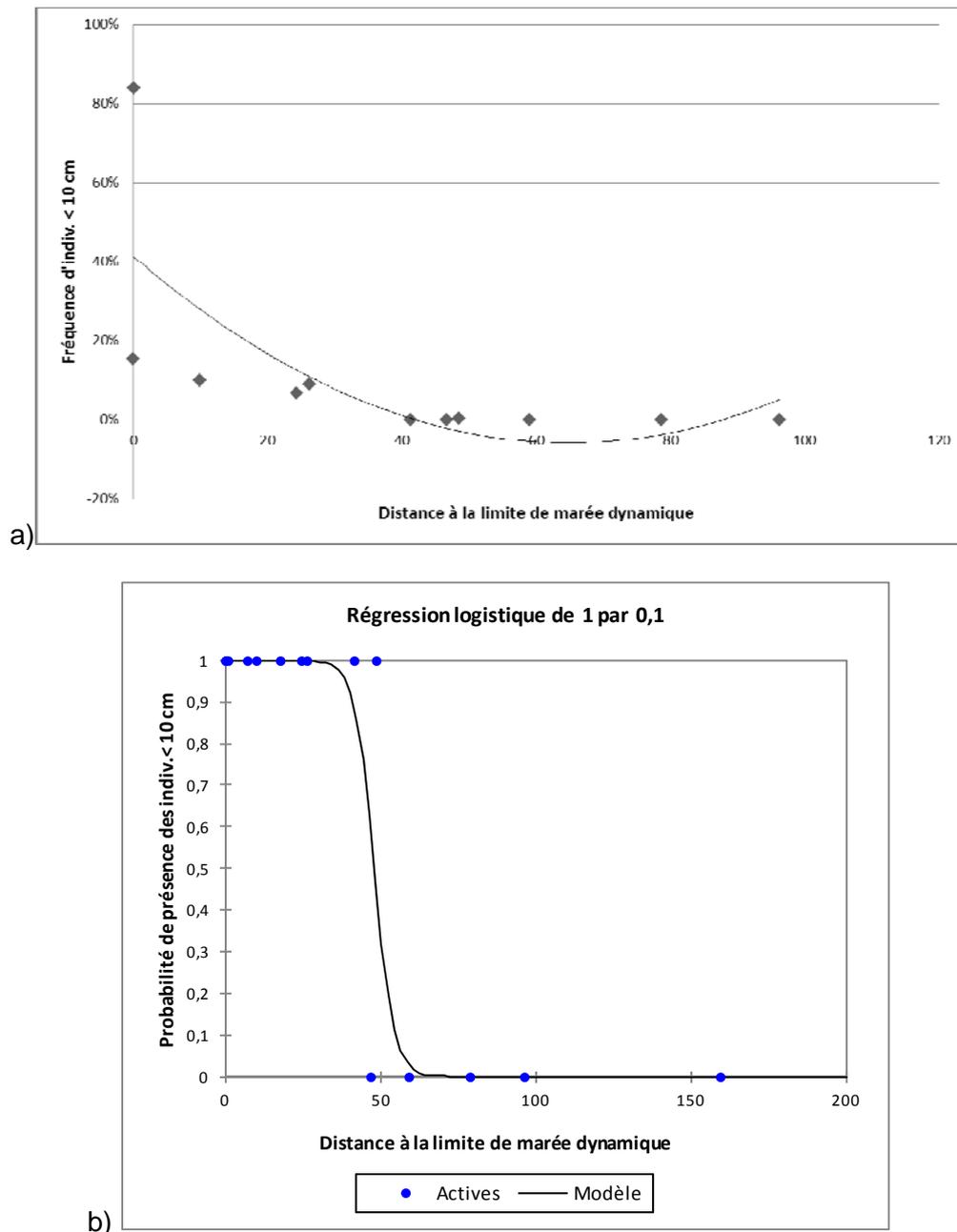


Figure 10 : Fréquence d'individus de moins de 10 cm (a) par rapport à la population totale en fonction de la distance à l'océan, b) probabilité de présence/absence des individus de moins de 10 cm.

❖ Les fronts de colonisation, indicateurs de l'état de la population

En considérant que la migration de colonisation de l'anguille suit un phénomène de densité-dépendance, ces distances pourraient se révéler être de bons indicateurs de l'évolution de l'état de la population d'anguilles dans le bassin, et donc des indicateurs de l'efficacité des mesures de gestion qui seront mises en place.

Ces distances ne doivent pas être regardées en tant que telles, mais doivent être comparées avec les distances obtenues lors des campagnes de pêche année après année. Ainsi, une augmentation de la distance à l'océan de la limite de colonisation devrait être le reflet d'un recrutement fluvial et donc estuarien plus important : à l'inverse, une diminution de la distance à l'océan de la limite de colonisation pourra laisser présager d'un recrutement fluvial et estuarien plus faible.

Il faudra cependant prendre en compte les aménagements effectués sur les affluents et les réouvertures d'axes mises en œuvre. Cependant, sur la plupart des affluents prospectés, l'obstacle suivant pénalisant, après le premier ouvrage actuellement pêché, est très proche (en général 1 à 2 km), ce qui à l'échelle d'axes tels que la Dordogne ou la Garonne, représenterait des surfaces d'habitat peu importantes. Cette donnée sera à prendre en compte si les zones réouvertes présentent des surfaces conséquentes.

Selon l'évolution de l'état de la population et des résultats obtenus, il sera possible de suivre :

- La distance de disparition des individus de moins de 10 cm, voire 15 cm,
- La distance de 50% de probabilité de présence d'individus de moins de 10 cm,
- La distance du front de colonisation des individus de moins de 15 cm, voire 10 cm ou 30 cm selon l'évolution de la population.

Une analyse comparative des données recueillies depuis 2005 est réalisée dans le cadre d'un article scientifique en collaboration avec Irstea (Lauronce V., Fabre R. et Rigaud C, soumis). Cet outil permettant de suivre l'évolution de la population sur un axe non entravé par des obstacles à la migration sera présenté dans le cadre de cet article.

❖ Les premières comparaisons de l’évolution de ce front

La première analyse comparative des différentes pêches réalisées depuis 2006 met en évidence des variations dans le front de colonisation des jeunes individus de moins de 15 cm. L’angle de la courbe de tendance des logs de densités des individus de moins de 15 cm varie au cours du temps. Les suivis doivent se poursuivre les prochaines années afin d’évaluer la tendance générale d’état de la population dans le bassin. Les données 2013 ne sont pas présentées ici puisqu’elles doivent être complétées par les pêches de 2014.

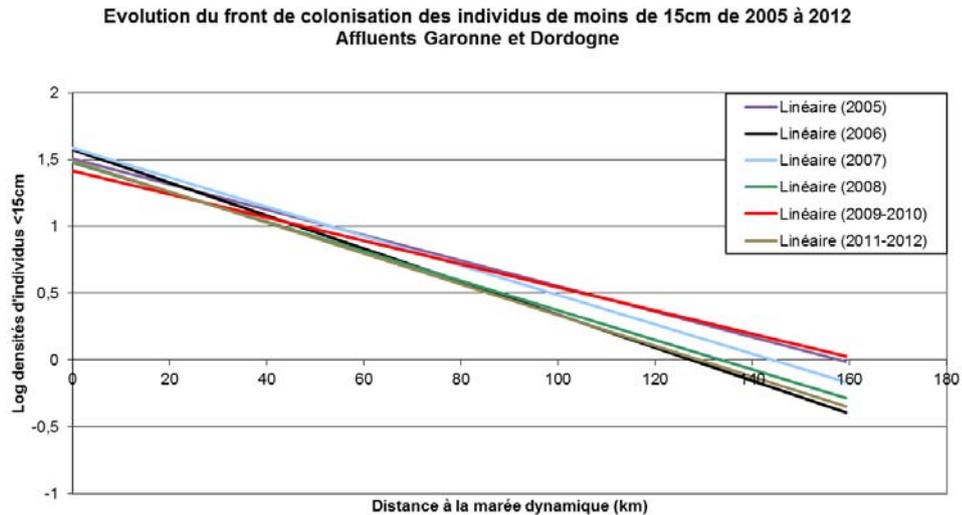


Figure 11 : Log de densité des individus < 15 cm de 2005 à 2012.

Il est difficile de déduire une tendance sur la simple observation de l’évolution de la densité au cours du temps (figure 12). On note toutefois des densités plus importantes au cours de la saison 2011/2012 notamment pour les affluents de l’Estuaire de la Gironde et de la Dordogne qui semblent d’ailleurs avoir une évolution similaire. Les données 2013 sont à prendre avec précaution et seront regroupées avec les résultats des prochaines pêches. Les densités observées en Garonne semblent quant à elles beaucoup moins variables. Les densités plus faibles observées sur ce bassin proviennent en partie du fait que certains points de pêche sont situés très en amont (en comparaison avec l’axe Dordogne par exemple).

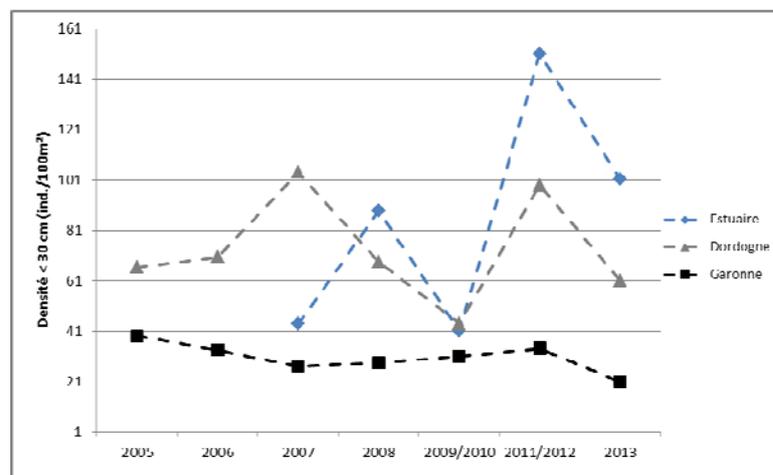


Figure 12 : Evolution des densités d’anguilles < 30 cm depuis le début des suivis.

1.2 Les migrations au niveau des stations de contrôle

Le suivi des migrations au niveau des stations de contrôle sur les parties moyennes des axes (Tuilières, Mauzac et Golfech) et sur la partie amont de la Garonne (Bazacle et Carbonne) fait l’objet tous les ans de rapports spécifiques présentant les résultats de l’année pour toutes les espèces. Ici, ne seront présentés que des résultats généraux et les résultats des migrations d’anguilles en 2013.

1.2.1 Les stations de contrôle

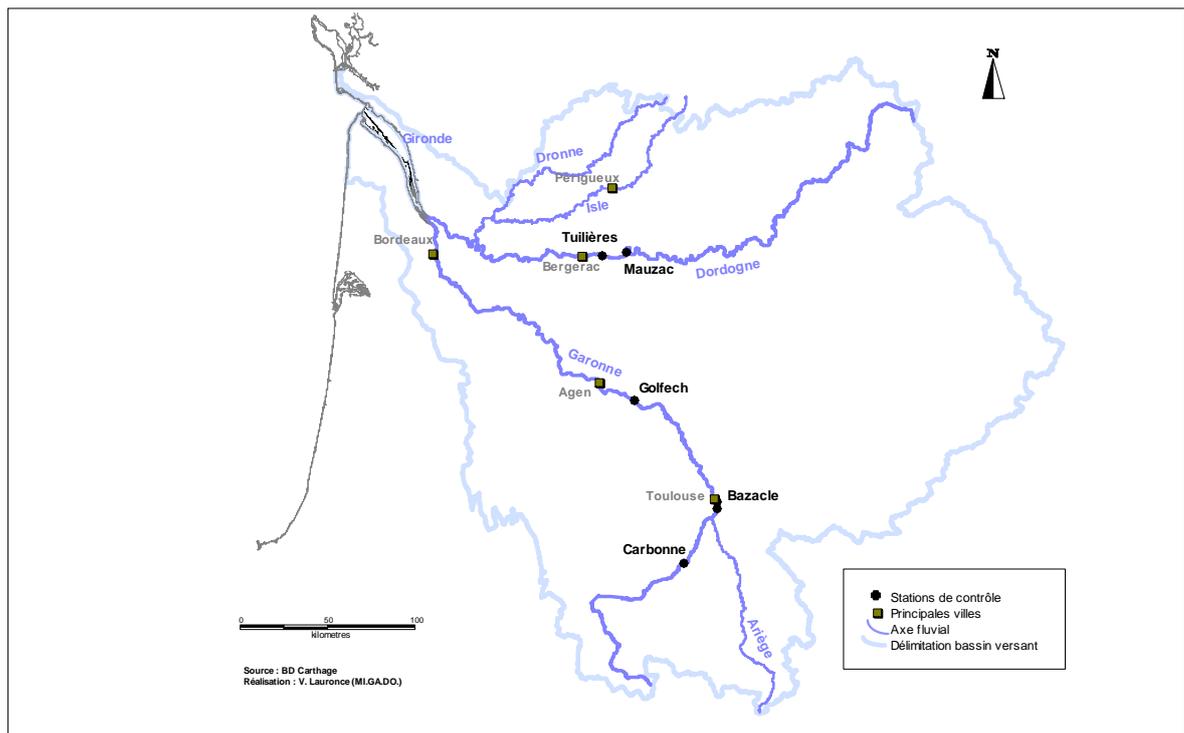


Figure 13 : Carte de localisation des principales stations de contrôle où des suivis de migration de l’anguille sont réalisés.

Trois stations de contrôle se situent sur les parties moyennes des axes :

- **la station de contrôle de Tuilières** : à environ 200 km de l’océan sur l’axe Dordogne ; les migrations se font grâce à un ascenseur depuis 1989, et deux passes spécifiques anguilles depuis 1997. En janvier 2006, un incident technique au niveau du barrage a entraîné l’arrêt des suivis au niveau de cette station de contrôle : l’ouvrage était libre à la circulation des poissons, l’ascenseur et les passes étant hors service. La remise en service de l’ascenseur a eu lieu en 2009 ; la passe à anguilles installée pour l’année de migration 2009 était provisoire. La passe définitive a été installée en 2010. Elle est composée d’un plan incliné muni de plots et d’une passe piège équipée de brosses type Fish-Pass.



Figure 14 : Nouvelle passe à anguilles installée sur le site de Tuilières en 2010.

- **la station de contrôle de Mauzac** : à environ 215 km de l'océan, 15 km en amont de Tuilières. A la suite de l'incident survenu à Tuilières en janvier 2006, les suivis d'anguilles se sont renforcés au niveau de cet ouvrage et une passe spécifique anguille a été installée au niveau du barrage au cours de l'été 2007 afin de compléter les suivis sur l'axe Dordogne et les données recueillies au niveau de la passe à bassins installée au niveau de l'usine. Les migrations sont faibles au niveau de cette passe. Le débit d'attrait dépend en grande partie du débit d'attrait de la passe à ralentisseurs qui, à certaines périodes, n'est plus fonctionnelle. Le débit d'attrait de la passe spécifique n'est pas suffisant pour assurer une forte attractivité.

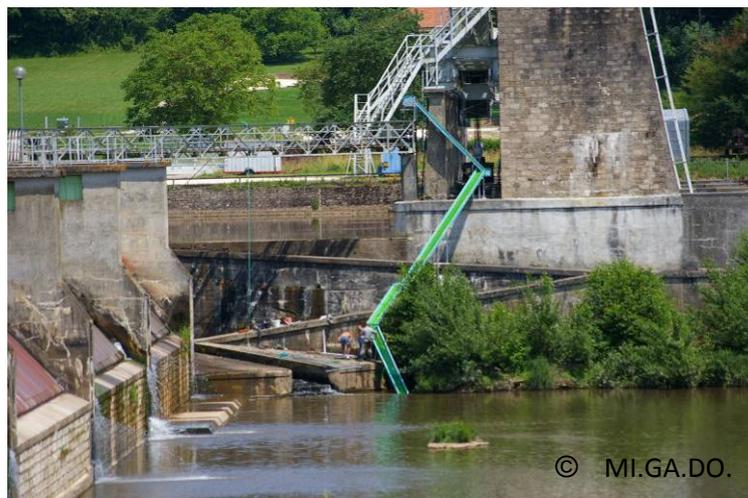


Figure 15 : Passe à anguilles de Mauzac.

- **la station de contrôle de Golfech** : à environ 270 km de l'océan sur l'axe Garonne ; les migrations se font grâce à un ascenseur depuis 1987 et une passe spécifique anguilles depuis 2002. Une nouvelle passe a été installée en 2008 afin d'optimiser le franchissement et rendre l'aménagement autonome.



Figure 16 : Passe à anguilles de Golfech.

Deux stations de contrôle se situent sur la partie amont de la Garonne :

- **le Bazacle** : à environ 370 km de l'océan ; les migrations s'effectuent à travers une passe à ralentisseurs depuis 1961, et une passe à bassins successifs construite en 1989 afin d'améliorer l'efficacité du système de franchissement.

- **Carbone** : à environ 410 km de l'océan ; ce barrage constitue la limite amont des migrations libres et est équipé d'un piège à la montaison. Les anguilles capturées sont relâchées en aval de l'ouvrage (les zones amont présentant de trop fortes contraintes à la dévalaison).

1.2.2 Les migrations d'anguilles

Les graphes ci-dessous présentent les migrations annuelles, en nombre d'anguilles ayant transité par les différents systèmes de franchissement au niveau de Tuilières, Mauzac, Golfech, le Bazacle et Carbone. En 2006, 2007 et 2008, comme indiqué précédemment, les suivis ont été réalisés sur la Dordogne au niveau de Mauzac.

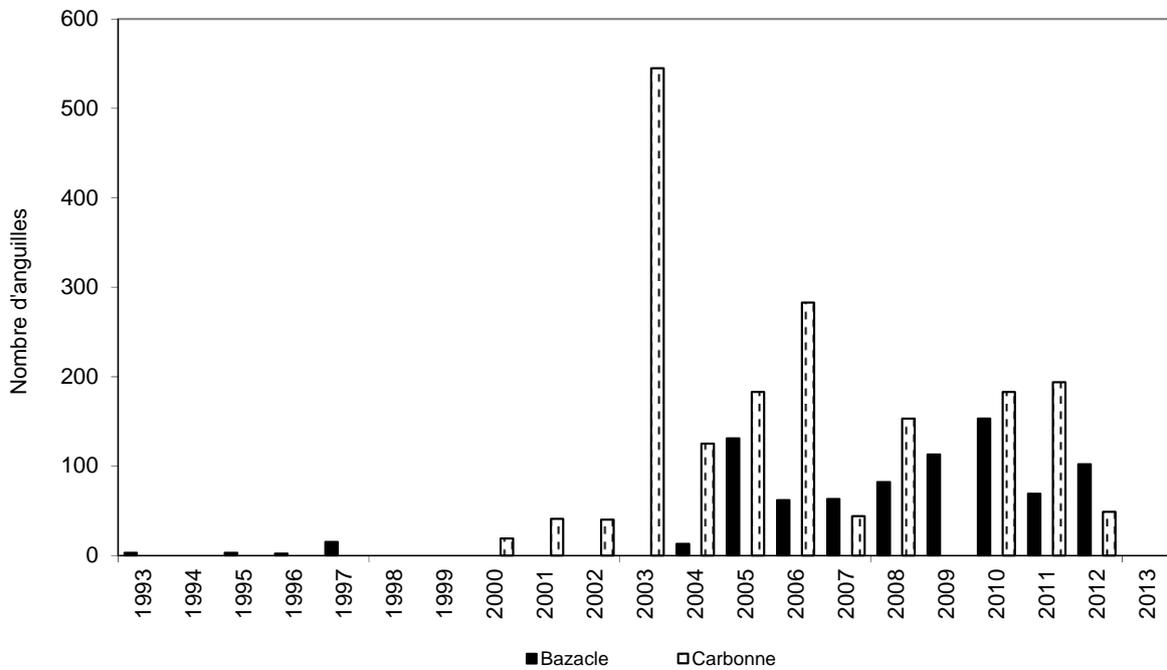
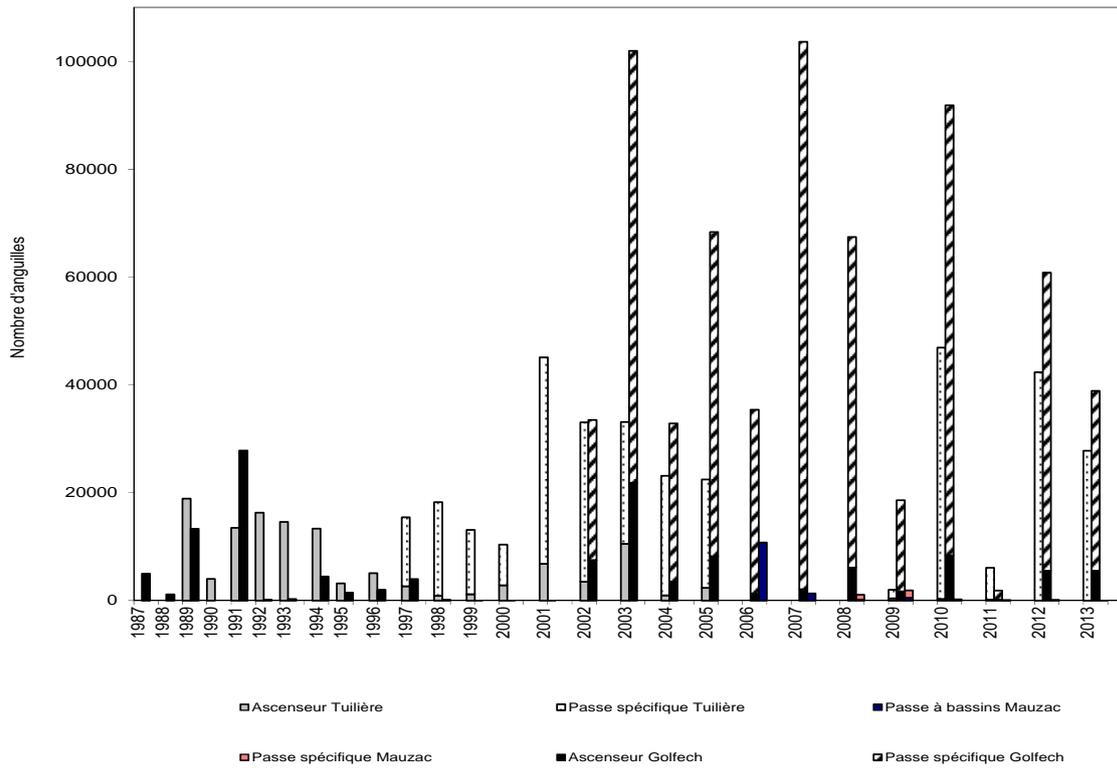


Figure 17 : Migration d’anguilles au niveau des stations de contrôle sur les parties moyennes des axes (Tuilières et Mauzac sur la Dordogne, Golfech sur la Garonne) et sur la partie amont de la Garonne (Bazacle et Carbone) de 1987 à 2013.

L’analyse des données sur les deux stations principales de Tuilières et Golfech fait l’objet d’une analyse spécifique sur deux ans, dont les résultats seront présentés en 2014. Cette analyse permettra de mieux comprendre les rythmes de migration des individus au niveau des stations de contrôle, grâce aux suivis mis en place et aux « marquages recaptures » réalisés sur chaque site. Les rythmes de migration seront mis en parallèle avec les débits des cours d’eau, les températures et autres facteurs environnementaux, et les « marquages recaptures » analysés dans le temps.

L’analyse est réalisée en collaboration avec Irstea et EDF R&D.

1.2.3 Répartition par classes de taille des individus en migration

Les graphes ci-dessous représentent la répartition par classe de taille des individus ayant migré au niveau des obstacles de 2002 à 2012 sur les deux stations de contrôle de Tuilières et Golfech. Les classes de taille seront à comparer d’une année sur l’autre afin de voir l’évolution des caractéristiques des individus. Ce point fait l’objet d’un des aspects traités dans le cadre de l’analyse spécifique des données.

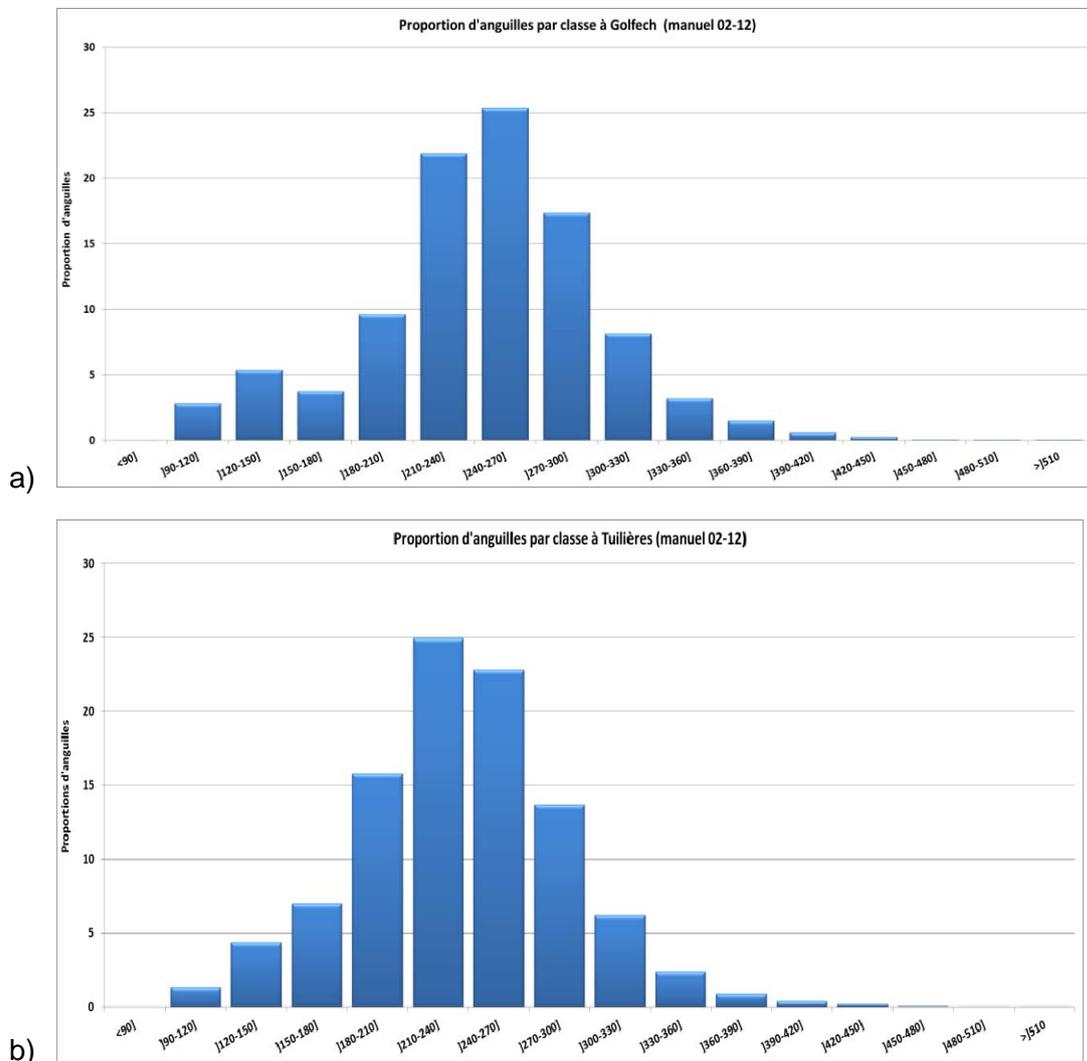


Figure 18 : Répartition par classes de taille des individus en migration sur Tuilières et Golfech de 2002 à 2012

1.2.4 Les « marquages-recaptures » par Pit-Tag des individus en migration

Des marquages d'anguilles par Pit-Tag ont eu lieu en 1999 et 2000 au niveau de la station de contrôle de Tuilières, puis se sont intensifiés de 2004 à 2013 au niveau des deux aménagements de Tuilières et Golfech. Les individus sont capturés et marqués en amont des passes spécifiques anguilles, puis sont relâchés en aval des obstacles. Ensuite, lors de leur passage dans les passes spécifiques, les individus sont détectés par des plaques réceptrices installées en haut des passes, et les caractéristiques biométriques (taille, poids) d'une partie d'entre eux sont relevées.

Au total, près de 14 100 anguilles ont été marquées par Pit-Tag sur Golfech et Tuilières. En 2006, 2007 et 2008, aucun marquage n'a eu lieu sur Tuilières, la passe spécifique n'étant plus en fonctionnement. A partir de 2009 et jusqu'en 2011, des anguilles ont été marquées sur les trois sites (Golfech, Tuilières et Mauzac), et relâchées en général en aval des aménagements (sauf à Tuilières où une partie des individus marqués a été relâchée en amont, afin de suivre son évolution jusqu'à Mauzac). Les pourcentages de recapture varient d'un site à l'autre. Les recaptures sur le site de Mauzac sont très faibles, vu la faible efficacité de la passe à anguilles. Les marquages ont donc été stoppés sur ce site, l'efficacité de la passe ne permettant pas d'avoir un nombre de recaptures suffisant.

En 2013, les anguilles ont été marquées sur Tuilières et Golfech et le bilan des marquages-recaptures est présenté dans le tableau suivant. Au total environ **900 individus** ont été marqués sur les deux sites. En moyenne sur Tuilières, le taux de recapture des individus marqués est de **12.44% alors qu'il est de 32.06%** sur Golfech.

Comme indiqué précédemment, en 2013 et 2014, une analyse globale des données de 1999 à 2012 sera effectuée, afin de mieux comprendre à l'échelle d'une telle chronologie de résultats les rythmes de migration et leur relation avec les facteurs environnementaux ou comportementaux des individus.

Golfech															
Année Lacher	Année de recapture											Total recaptures	Total marquées	% recapture	
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013				
2004	2	104	43	63	15	2	5						234	942	24,84%
2005		73	75	106	54	8	10						326	1246	26,16%
2006			30	123	57	5	7						222	763	29,10%
2007				64	24	3	11						102	307	33,22%
2008					176	9	34						219	553	39,60%
2009						7	45						52	425	12,24%
2010							44						44	342	12,87%
2011															
2012											56		0	320	0,00%
2013													0		
Total	2	177	148	356	326	34	112						1155	4898	23,58%

Tuilières															
Année Lacher	Année de recapture											Total recaptures	Total marquées	% recapture	
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2009	2010	2011	2012				2013
1999	3	2	54	9	5		2						75	416	18,03%
2000		15	169	60	17	13	1						275	1183	23,25%
2001						0	0						0	1	0,00%
2004							1	50		2			53	885	5,99%
2005								41		3			44	1145	3,84%
2009									1	62		25	88	471	18,68%
2010											117	1	141	500	28,20%
2011												15	163	768	21,22%
2012													110	431	25,52%
2013													0		
Total	3	17	223	69	22	14	94	1	184	1	306		949	5800	16,36%

Tableau 6 : Taux de recapture des individus marqués sur Tuilières et Golfech.

2 MISE EN PLACE D'UNE METHODOLOGIE DE SUIVI ET DE CONNAISSANCES SUR LES PECHERIES A LA LIGNE DE L'ANGUILLE JAUNE.

Dans le cadre du Règlement européen pour la sauvegarde de l'anguille, un état des lieux des données avait été établi en 2008 dans le bassin. L'une de ces données qui s'est avérée indispensable mais sur laquelle peu d'éléments existent, concerne la pression de pêche et les prélèvements des pêcheurs à la ligne. Une enquête sur la pêche à la ligne a donc été développée depuis 2009 en partenariat avec la Fédération de pêche et des milieux aquatiques de Gironde.

En 2008, une pré-enquête avait eu lieu afin de sensibiliser les acteurs à ce type de démarche. Un travail plus précis et un protocole cadré ont été mis en place en 2009 donnant peu de résultats. Le protocole a été optimisé en 2010 et 2011, ce qui a permis d'apporter les premières estimations de captures d'anguilles par les pêcheurs à la ligne pour le département de la Gironde. Les premières enquêtes ont également été menées en 2011 en Lot-et-Garonne. Afin d'avoir une estimation qui ne soit plus seulement à l'échelle d'un département mais à celle du bassin, ces enquêtes ont été étendues au département de la Dordogne et du Tarn et Garonne en 2012. L'objectif étant à terme d'arriver à une estimation sur l'ensemble du système Gironde-Garonne-Dordogne (Figure 12).

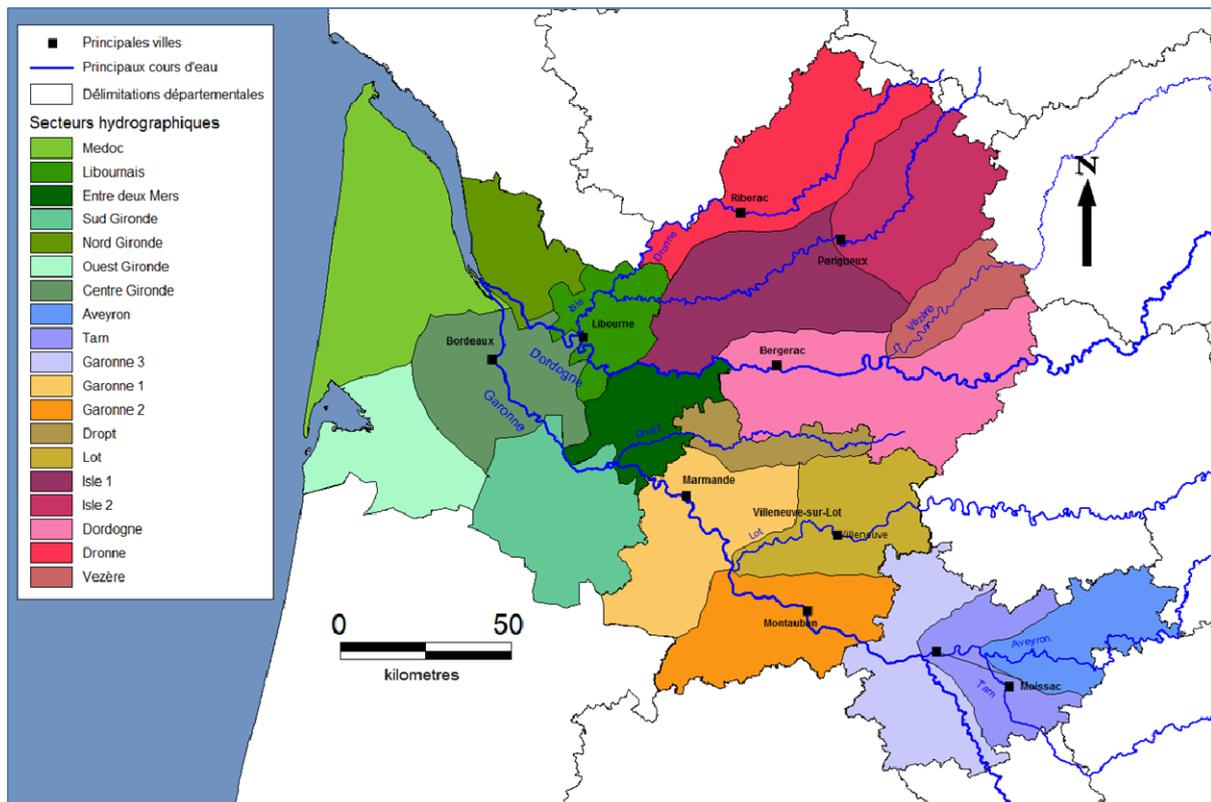


Figure 19 : Les sous-bassins versants du secteur d'étude.

Les premières estimations, réalisées pour le moment en France, ont été faites par l'ICES (International Council for the Exploration of the Sea) en 2008, à partir de données et de méthodologies nationales, et par LOGRAMI et Bretagne Grand Migrateurs, à l'échelle de leurs bassins versants respectifs. L'objectif de ce protocole est d'essayer d'adapter les méthodologies déjà développées aux réalités du bassin et aux différents départements.

Le nombre d'enquêtes réalisées depuis 2011 en Lot-et-Garonne permet aujourd'hui d'estimer les captures d'anguilles par les pêcheurs à la ligne dans ce département tel qu'il a été fait précédemment pour la Gironde.

Le présent rapport reprend les résultats obtenus en Gironde en 2011, puis les résultats issus des trois années de suivis en Lot-et-Garonne (2011 à 2013). Enfin, une première estimation de la pression de pêche en Dordogne est présentée.

Les enquêtes se poursuivront en 2014 en Lot-et-Garonne, Dordogne et Tarn et Garonne avec pour objectif dans un futur proche d'évaluer plus précisément les captures dans ces départements.

2.1 Suivie de la pêche à la ligne en Gironde en 2011

2.1.1 Protocole de suivi de la pêche à la ligne d'anguilles jaunes

2.1.1.1 Principe

L'objectif de ce protocole est d'essayer d'adapter les méthodologies déjà développées aux réalités du bassin Gironde-Garonne-Dordogne afin d'estimer précisément le taux de captures annuelles d'anguilles jaunes par les pêcheurs amateurs à la ligne, et ceci en tenant compte de la fréquence et du lieu de pêche. L'estimation est possible à partir d'un retour d'enquête minimal représentant 1,5% (Baisez, 2009) des pêcheurs du département.

Afin d'estimer plus précisément les taux de captures par les pêcheurs à la ligne, une sectorisation intra-départementale a été effectuée. L'intérêt de subdiviser les départements en plusieurs zones est de permettre une éventuelle mise en évidence des densités distinctes et donc des variations significatives du rendement entre les secteurs, dans la mesure où les secteurs ne sont pas situés à la même distance de la mer. En 2010 et 2011, le département de la Gironde a ainsi été découpé en 7 secteurs hydrographiques (Figure 20). Dans l'étude, la zone Estuaire RG et Lacs Littoraux sont regroupés en secteur « Médoc », l'Estuaire RD correspondant au secteur appelé « Nord Gironde ».

Les enquêtes réalisées en 2011 permettent donc d'évaluer les prises d'anguilles par les pêcheurs faites lors de l'année 2010.

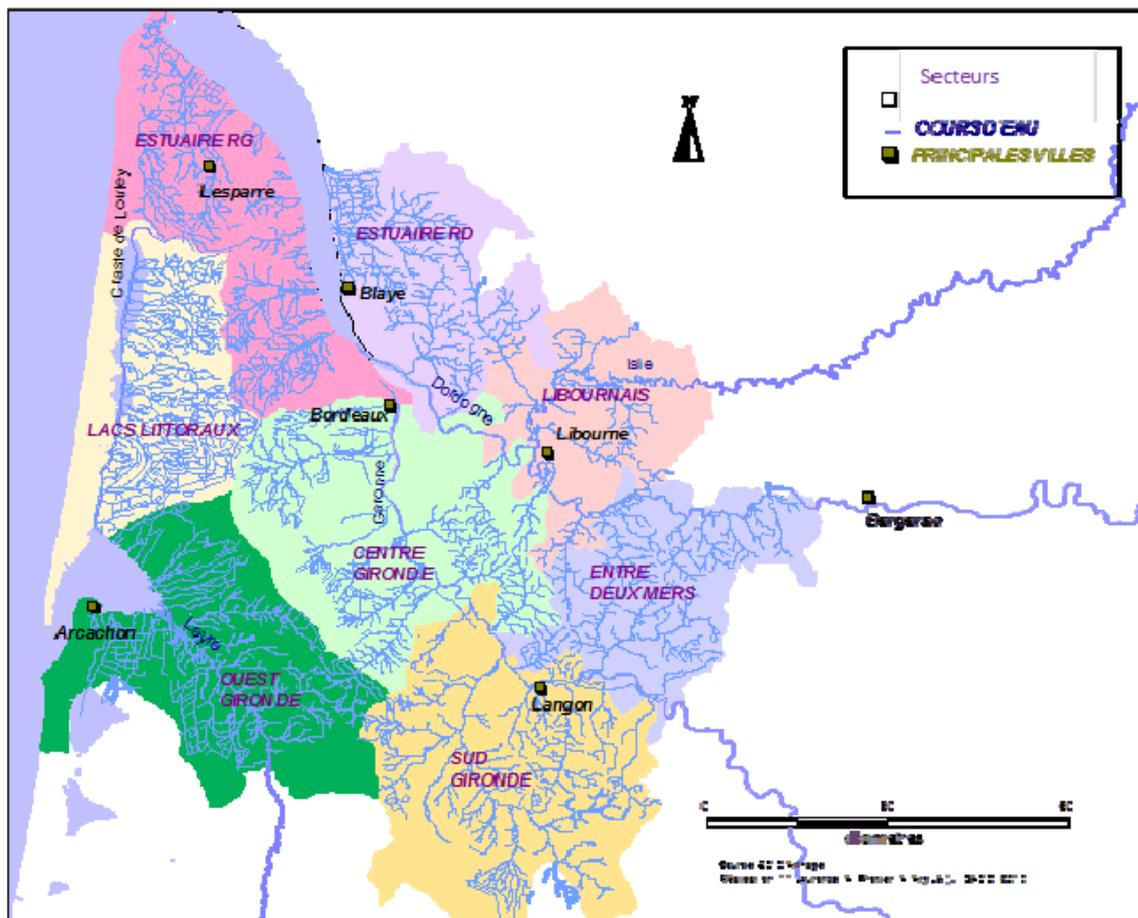


Figure 20 : Les secteurs d'étude de la Gironde.

2.1.1.2 Mise en place

Le protocole mis en place repose sur la réalisation d'enquêtes faites auprès des pêcheurs amateurs à la ligne. Le questionnaire utilisé pour cette enquête (Figure 21) a été élaboré dans le cadre d'une première étude réalisée en 2008, en partenariat entre la FDAAPPMA de Gironde et MIGADO. Celui-ci comprend à la fois des informations concernant les pêcheurs (sexe, âge, AAPPMA...) et des informations plus spécifiques sur les captures d'anguilles par les pêcheurs (nombre ou poids, taille et lieux de capture). Des détails sont également recueillis sur les habitudes de pêche.

Les pêcheurs ayant répondu à l'enquête les années précédentes et ayant laissé leurs coordonnées ont été sollicités par voie postale. En 2011, des enveloppes pré-timbrées ont été jointes au courrier, en même temps que l'enquête, afin de maximiser le nombre de retours. Cependant, devant le peu de réponses obtenues les années précédentes par courrier, il a été décidé, comme en 2010, de poursuivre les enquêtes sur le terrain afin d'obtenir un échantillon de pêcheurs assez grand. Pour cela, des jours de techniciens et de stagiaires ont été consacrés à ce travail, et de nombreuses sorties ont eu lieu de fin avril à août 2011, pendant la période de pêche de l'anguille.

Le questionnaire était également disponible sur le site internet de la fédération de pêche de Gironde. Enfin, une vingtaine d'enquêtes ont été envoyées à chacun des présidents des 59 A.A.P.M.A, pour être remplies par les membres du bureau ou des pêcheurs intéressés.



Enquête sur la pêche à la ligne de l’anguille 2011

L’anguille, une espèce en déclin

Depuis le début des années 80, une chute brutale de l’abondance de l’espèce à tous stades a été constatée dans les différents bassins versants européens, dont le bassin de la Gironde Garonne Dordogne, les quantités pêchées étant au plus bas niveau depuis le début des suivis. La situation de la population d’anguilles est considérée à l’heure actuelle comme alarmante.

Les besoins pour mieux gérer l’espèce
Différentes mesures ont été mises en place afin de réduire les différentes pressions anthropiques s’exerçant sur l’espèce (réduction des mortalités dans les turbines, réouverture des axes à la migration pour l’anguille, pression par pêche professionnelle et amateur ...). Les mesures de gestion doivent concerner les différentes pressions, et des suivis doivent être mis en place afin d’évaluer leur efficacité. L’une des données qui s’est avérée indispensable, mais sur laquelle aucune information n’est disponible, concerne les prélèvements des pêcheurs à la ligne.

La Fédération de Pêche et des Milieux Aquatiques de la Gironde et MIGADO ont initié des premiers suivis en 2008 à travers ces enquêtes. Les informations recueillies permettront de suivre l’évolution de l’espèce, et d’évaluer les différentes mesures du plan de gestion mis en œuvre dont l’objet est la reconstitution des stocks

Les premières enquêtes et les retours
Nous remercions vivement toutes les AAPPMA et les pêcheurs qui ont participé à cette enquête depuis 2008, et les objectifs de retour à minima de 600 enquêtes annuelles, ont tout juste été atteints, objectifs minimum pour que les résultats obtenus soient significatifs.

Objectif 2011 – Mobilisons-nous pour continuer les suivis
Un retour de minimum 10 enquêtes par AAPPMA nous permettrait d’avoir plus d’informations sur la pression par pêche à la ligne sur la population d’anguilles et ainsi adapter les préconisations de gestion.

Ensemble travaillons pour la sauvegarde de l’espèce !!!

Aussi, pour permettre de compléter les suivis et valoriser la pêche de loisir, nous vous demandons de bien vouloir répondre à ce questionnaire, même si vous ne recherchez jamais l’anguille, et de le renvoyer à la FDAAPPMA de la Gironde ou de le remettre à votre AAPPMA qui nous le fera parvenir.
Pour tout renseignement, contacter :

Fédération de Pêche et des Milieux Aquatiques de Gironde 299 Cours de la Somme 33800 Bordeaux Tel. : 05 56 92 59 48	Association MI.GA.DO. * Vanessa LAURONCE Tel : 05 56 30 34 20 Port : 06 07 57 85 77
---	---

* L’Association MI.GA.DO. (Migrateurs GAronne D’Ordogne) travaille pour la gestion et la restauration des poissons migrateurs sur le bassin Garonne Dordogne.





Caractéristiques personnelles du pêcheur

- Sexe H F
 - Age - de 12 12-18 18-30 30-60 + de 60

Nom et prénom (facultatif):

Adresse (facultatif):

AAPPMA :

Pratique de pêche

- Fréquence de pêche : plusieurs fois / sem. (régulier) quelques fois / mois (moyen) quelques fois / an (occasionnel) vacances

- Type de carte : personne majeure personne majeure + EHGO
 Pers. mineure vacances découverte femme découverte enfant
 Journalière

La pêche de l’anguille

Vous arrive-t-il de pêcher spécifiquement l’anguille ?
 oui non *Nb de jours/an.....*

Quelle technique de pêche pratiquez-vous alors? ver vif autre

Les anguilles pêchées sont : relâchées conservées

Année	Anguilles (nbre ou kg)	Taille min.	Taille max.	Taille moy.	Lieu(x) de capture
2009					
2010					
2011					

Remarques / commentaires

Mobilité (modification station habituelle, tourisme,...) ; situation de l’anguille, etc...

.....

.....

.....

.....

1 - rayer la mention inutile

Figure 21 : Enquête de pêche à la ligne 2011 pour la Gironde..

2.1.2 Traitement statistique des données de 2011

Tout le traitement statistique des données a été réalisé avec le logiciel statistique R®

2.1.2.1 Test de comparaison de proportion

Afin de valider la significativité des données en relation avec la répartition, on a comparé les pourcentages de la répartition des pêcheurs sur le département par secteur avec le pourcentage de retour des enquêtes dans ces mêmes secteurs. Pour cela, on a effectué un test de comparaison de proportions (`prop.test()`).

2.1.2.2 Test de comparaison de moyennes

Pour évaluer s'il existe des différences de captures entre les différents secteurs ou en fonction des années, notamment en ce qui concerne les tailles, des tests de comparaison de moyenne sont réalisés. Pour tester la normalité, le test de Shapiro sera effectué (`shapiro.test()`), pour l'homogénéité des variances, celui de Bartlett (`bartlett.test()`). Si les conditions de normalité et d'homogénéité de la variance sont remplies par les échantillons, un test t sera réalisé (`t.test()`). A défaut, un test de Kruskal-Wallis (`kruskal.test()`), non-paramétrique, sera fait, complété par un test post hoc si besoin (`kruskalmc()`) disponible avec le package « `Pgirmess` »).

2.1.3 Résultats

2.1.3.1 Taux de retour

En 2011 en Gironde, que ce soit par retour de courrier ou par des sorties de terrain, 313 enquêtes ont été obtenues. En 2010, le nombre de pêcheurs à la ligne ayant acheté une carte de pêche en Gironde s'élève à 19196 (FDAAPPMA 33, 2010), ce qui donne un taux de retour d'enquêtes de 1,63%. Ce taux est supérieur à celui considéré comme minimum par Baisez en 2005 (1,5%). Statistiquement, nous pouvons considérer que le nombre d'enquêtes réalisées est suffisant pour pouvoir aboutir à l'estimation du nombre d'anguilles capturées en Gironde en 2010.

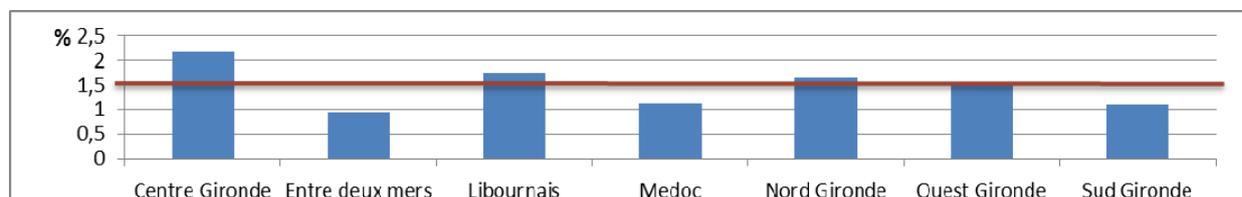


Figure 22 : Taux de réponse selon les secteurs.

Cependant à l'échelle des secteurs hydrographiques, on observe quelques différences. Sur le graphe ci-dessus, on peut voir que si le taux de réponse varie légèrement d'une région à l'autre, globalement celui-ci est satisfaisant (>1,5% pour 4 des régions). Le « Médoc », l'« Entre deux mers » et le secteur « Sud Gironde » présentent un nombre de réponses à l'enquête un peu faible par rapport au nombre d'adhérents des AAPPMA de ces zones (autour de 1%). Ceci est en partie dû à la difficulté que nous avons eue à rencontrer

des pêcheurs dans ce secteur. Malgré cela et au vu du taux de retour suffisant pour le département, il est possible de considérer que les données recueillies par le biais de ces enquêtes peuvent subir une première analyse.

2.1.3.2 Représentativité de l'échantillon

Dans le but d'évaluer précisément la quantité d'anguilles prélevée par les pêcheurs amateurs, il est avant tout nécessaire de s'assurer que l'échantillon soit représentatif de la population de pêcheurs girondins. Pour cela, il est possible de comparer l'échantillon de 313 pêcheurs à la structure de la population totale ayant acheté leur carte de pêche dans le département, en prenant en compte notamment la répartition par secteur des pêcheurs. Cette donnée est fournie par la FDAAPPMA de Gironde.

	Centre Gironde	Entre deux Mers	Libournais	Médoc	Nord Gironde	Ouest Gironde	Sud Gironde
Cartes complètes (%)	34,1	12,7	18,4	9,76	7,93	5,13	11,9
Enquêtes recueillies (%)	45,3	7,35	19,8	6,7	7,99	4,79	7,99
Test de proportion (p-value)	3,997.10 ⁻⁵	0,005795	0,5792	0,08669	1	0,8915	0,04048

Tableau 7 : Répartition des pêcheurs et des enquêtes recueillies par secteur.

Au regard des résultats des tests de comparaison de proportion, on remarque que les proportions « nombre de cartes complètes » et « enquêtes recueillies » sont significativement différentes entre 3 secteurs (prop.test : p-values < 0,05). Le « Centre Gironde » est surreprésenté (45,3% des pêcheurs échantillonnés contre 34,1% des pêcheurs du département) tandis que l' « Entre deux mers » et le « Sud Gironde » sont à l'inverse sous-représentés (respectivement 12,7% et 11,9% des pêcheurs du département contre 7,35% et 7,99% des pêcheurs échantillonnés). Il conviendra d'en tenir compte dans l'estimation des captures estimées dans chaque secteur en pondérant les échantillons sur ou sous-représentés afin de les rendre plus représentatifs de la répartition réelle des pêcheurs de chaque secteur. Cette pondération se fera sur les moyennes d'anguilles capturées par secteur et par an sur la base du pourcentage de cartes vendues dans chaque secteur.

2.1.3.3 Captures d'anguilles sur le département de la Gironde

Les enquêtes effectuées dans le cadre de cette étude ont permis de questionner 313 pêcheurs de différents secteurs de la Gironde, ayant capturé un total de 636 anguilles. La majeure partie de ces anguilles capturées sont conservées par les pêcheurs (81%), cette espèce ne se prêtant pas à la pratique du « No kill ».

A partir du nombre de pêcheurs interrogés par secteur et du nombre d'anguilles qu'ils ont déclarés avoir capturé, il a été possible de fournir une première estimation du nombre d'anguilles prises par pêcheur, par an et par secteur (voir tableau 14). De plus, en pondérant ce résultat par le taux d'anguilles conservées dans chaque secteur, on calcule une estimation du nombre d'anguilles conservées par pêcheur. On remarque ainsi que les valeurs vont de 0 ang./pêcheur dans le « Médoc » (car aucun pêcheur d'anguilles n'a été questionné) à 2,32 ang./pêcheur dans le « Sud Gironde ».

	Centre Gironde	Entre deux mers	Libournais	Medoc	Nord Gironde	Ouest Gironde	Sud Gironde
Pêcheurs rencontrés	142,00	23,00	62,00	20,00	21,00	15,00	23,00
Nombre d'anguilles pêchées par pêcheur	2,62	0,91	2,41	0,00	0,68	1,36	2,73
% anguilles conservées	75,87	100,00	88,00	X	88,24	93,33	85,00
Nombre d'anguilles conservées par pêcheur	1,99	0,91	2,12	0,00	0,60	1,27	2,32
Nombre de pêcheurs par secteur	6545,00	2445,00	3536,00	1874,00	1523,00	984,00	2289,00
majoration (+1,5%) due aux pêcheurs sans cartes	6643,18	2481,68	3589,04	1902,11	1545,85	998,76	2323,34
Nombre de pêcheurs occasionnels	3321,59	1240,84	1794,52	951,06	772,92	499,38	1161,67
Nombre anguille conservée par secteur	6602,63	1129,16	3805,82	0,00	463,78	633,86	2695,65
Répartition des cartes de pêches (%)	34,10	12,74	18,42	9,76	7,93	5,13	11,92
Répartition des échantillons (%)	45,37	7,35	19,81	6,71	7,99	4,79	7,99
Nombre total anguilles prélevées par secteur, pondéré (kg)	4963,00	1957,00	3539,00	0,00	460,00	679,00	4022,00
Nombre total anguilles prélevées en Gironde	15620,00						
Taille moyenne (cm)	50,84	48,00	48,25	X	43,00	52,00	43,75
Poids moyen (g)	217,42	180,17	183,25	X	125,74	234,07	133,05
Poids total prélevées par secteur, pondéré (kg)	1079,06	352,59	648,53	X	57,84	158,93	535,13
Poids total prélevées en Gironde (kg)	2832,08						

Tableau 8 : Nombre et poids d'anguilles prélevées en Gironde.

Afin d'estimer le nombre total d'anguilles conservées par secteur, les valeurs trouvées pour l'échantillon sont extrapolées à la population totale de pêcheurs. Cette dernière est calculée à partir du nombre de cartes complètes vendues par secteur puis majorée par les pêcheurs sans carte (qui représentent ici 1,5% du nombre de pêcheurs, proportion tirée des enquêtes).

L'estimation des captures totales tient compte également de la notion de fréquence de la pratique de pêche. Ainsi, d'après la FDAAPPMA33 et la FNPF, 50% des pêcheurs achetant la carte de pêche ne pourront jamais être rencontrés sur le terrain lors des enquêtes car, soit ils achètent la carte mais ne l'utilisent jamais, soit ils ne se déplacent que les jours d'ouvertures à la truite (mi-mars), aux carnassiers (1er mai) ou encore lors des lâchers de poissons effectués par les associations de pêche. L'estimation du nombre total de pêcheurs susceptibles d'exercer une pression sur l'anguille, par conséquent, ne sera pas le nombre total de cartes complètes vendues, mais 50% de ce nombre.

Le nombre total d'anguilles par secteur calculé est pondéré comme décrit dans le paragraphe 2.1.3.2. En ajoutant les quantités d'anguilles de chaque secteur, on estime le nombre total d'anguilles prélevées. Ainsi **le nombre total d'anguilles prélevées par les pêcheurs à la ligne dans le département de la Gironde lors de l'année 2010 serait donc de 15 620 anguilles.**

2.1.3.4 Comparaison des tailles d'anguilles selon les secteurs

Le questionnaire soumis aux pêcheurs permet d'indiquer les tailles des anguilles prises, ce qui a permis d'estimer les tailles moyennes d'anguilles capturées, pour chaque secteur (voir tableau 2). Le secteur « Médoc » n'est pas représenté, aucun pêcheur d'anguilles n'ayant été rencontré en 2011.

La taille des anguilles est significativement la même pour chaque secteur (Kruskal-Wallis : p-value = 0,9664). Les anguilles ont ainsi une taille moyenne de 49,09 cm. Ces données recueillies sur les captures effectuées en 2010 vont permettre, à partir de l'estimation du nombre d'anguilles pêchées à l'échelle du département, et de la relation taille/poids obtenue pour les anguilles du bassin Garonne Dordogne (Lamaison, 2005, d'après LAURONCE, 2012), de fournir une estimation du poids d'anguilles pêchées correspondant.

2.1.3.5 Poids total d'anguilles prélevées sur le département de la Gironde

En utilisant la taille moyenne des anguilles conservées dans chaque secteur, il est possible de calculer le poids moyen des anguilles de ces secteurs, grâce à une relation taille/poids caractéristique des anguilles du bassin Garonne-Dordogne :

$$W = 3,08.10^{-7} \cdot L^{3,2698}$$

Poids (g) Taille (mm)

La taille des anguilles capturées suivant les secteurs varie de 43,75 cm pour le Sud Gironde à 50,84 cm pour le secteur « Centre Gironde » (voir tableau 14). La relation mathématique permet de dire que ces tailles correspondent à des poids moyens variant de 133,05 gr pour le secteur « Sud Gironde » à 217,42 gr pour le secteur « Centre Gironde ». En le multipliant pour chaque secteur par le nombre d'anguilles prélevées (après pondération), on peut obtenir le poids total d'anguilles prélevées. **Le poids prélevé par les pêcheurs à la ligne dans le département de la Gironde serait donc de 2 831,92 kg.**

2.1.3.6 Caractéristiques des pêcheurs au sujet de l'anguille

		Nombre moyen d'anguilles capturées
Pêcheur ne recherchant pas l'anguille	Ne la conserve pas	0,44
	La conserve	2,17
Pêcheur recherchant l'anguille	Ne la conserve pas	5
	La conserve	6,43

Tableau 9 : Captures en fonction de l'intérêt pour l'espèce.

Sur l'ensemble des pêcheurs questionnés, seulement 63 pêcheurs (20,13%) disent pratiquer sa pêche spécifique au moins une fois dans l'année dont 11 de ces pêcheurs disent ne pas la conserver même s'ils la recherchent spécifiquement. 25% des pêcheurs rencontrés conservent leurs prises même s'ils ne ciblent pas l'anguille au départ. Le reste des pêcheurs n'est ni intéressé par sa capture, ni par sa conservation.

Au vu des résultats, les pêcheurs recherchant effectivement l'anguille semblent plus efficaces que ceux qui ne la recherchent pas spécifiquement (Ne recherche pas et ne conserve pas : 0,42 anguilles/pêcheur ; Recherche et Conserve : 6,43 anguilles/pêcheur ; voir tableau 15). On note ainsi des différences significatives (Kruskal Wallis, p-value = $1.184.10^{-8}$) notamment en ce qui concerne les pêcheurs ne recherchant ni ne conservant l'anguille qui ont un taux de capture inférieur aux autres (test post hoc significatif pour cette catégorie par rapport aux 3 autres), preuve que les pêcheurs ciblant l'anguille sont réellement plus efficaces.

2.1.4 Comparaison des campagnes 2010 et 2011 en Gironde.

2.1.4.1 Comparaison des estimations de captures

Une première estimation des captures a été réalisée en 2010 sur le département de la Gironde. Elle traduit la pression de pêche de la saison de pêche 2009.

		Nord Gironde	Médoc	Libournais	Centre Gironde	Entre deux mers	Sud Gironde	Ouest Gironde	Total
Nombre d'anguilles conservées	2010	8467	5673	8847	3866	8664	4522	****	40 039
	2011	460	0	3539	4963	1957	4022	679	15 620

Tableau 10 : Captures en fonction de l'intérêt pour l'espèce.

Il ressort du tableau que les estimations faites à un an d'intervalle sont très différentes (test t : p-value = 0.00368), quels que soient les secteurs. Les différences les plus flagrantes correspondent aux secteurs « Nord Gironde » (passant de 8467 à 460 captures entre 2009 et 2010) et « Médoc » (de 5673 à 0 captures entre 2009 et 2010), secteurs où l'anguille est surtout pêchée dans l'estuaire, en zone maritime. Les pêcheurs ciblant l'anguille avaient pu être rencontrés en 2010 autour de l'estuaire, les conditions étant sans doute meilleures pour la capture de l'espèce. Des conditions météorologiques ou climatiques peu propices à la capture de l'anguille en secteur estuarien peuvent expliquer le désintérêt des adeptes de la pêche à la ligne pour ce secteur en 2011. Ils ont été effectivement plus présents au bord des lacs et étangs de la région où les captures d'anguilles sont plus rares.

Globalement, sur les autres secteurs, même si des différences existent, en l'absence de recul supérieur à 2 ans, on peut émettre l'hypothèse qu'il s'agit de simples différences interannuelles dues aux conditions climatiques, l'année 2009 ayant peut-être été plus favorable à la capture d'anguilles. D'une année sur l'autre, si l'on considère cette fois les captures totales à l'échelle du département, la différence de captures totales entre 2009 et 2010 (baisse de 61%) ne semble d'ailleurs pas si aberrante si l'on prend en compte la grande variabilité interannuelle à laquelle la pêche de loisir est soumise.

2.1.4.2 Comparaison des tailles d'anguilles

Comme pour l'année 2011, les enquêtes effectuées en 2010 sur les captures de la saison de pêche de 2009 permettaient de connaître la taille moyenne des anguilles capturées par les pêcheurs. Il est alors possible de comparer les moyennes relevées dans chaque secteur (voir tableau 17). A signaler qu'en 2010, aucun pêcheur venant du secteur « Ouest Gironde » n'avait été interrogé et en 2011 aucun pêcheur enquêté du secteur « Médoc » n'avait capturé d'anguilles. On remarque alors que les tailles moyennes pour chaque secteur sont restées significativement les mêmes entre les deux années (test t : p-value = 0.75) avec au niveau départemental des anguilles mesurant en moyenne 47 cm en 2009 et 49 cm en 2010. On ne constate donc pas de variations à ce niveau-là selon l'année.

		Nord Gironde	Médoc	Libournais	Centre Gironde	Entre deux mers	Sud Gironde	Ouest Gironde
Tailles moyennes en cm	2010	47,7	45,8	45	47	48,2	48,9	****
	2011	43	****	48,3	50,8	48	43,8	52

Tableau 11 : Tailles moyennes des captures par secteurs.

2.2 Suivi de la pêcherie à la ligne en Lot-et-Garonne (2011-2013)

L'objectif de la démarche est de connaître:

- i) les quantités pêchées / effort de pêche
- ii) le comportement de pêche dans une optique de gestion (les caractéristiques des captures et lieux privilégiés de capture)

Le questionnaire utilisé pour cette enquête a été élaboré dans le cadre d'une première étude réalisée en 2008, en partenariat entre la Fédération de pêche et des milieux aquatiques de Gironde et l'Association MI.GA.DO. Il a ensuite été adapté au département du Lot-et-Garonne. Celui-ci comprend à la fois des informations concernant les pêcheurs (sexe, âge, AAPPMA...) et des informations plus spécifiques sur les captures d'anguilles par les pêcheurs (nombre ou poids, taille et lieux de capture). Des détails sont recueillis également sur les habitudes de pêche.

2.2.1 Protocole mis en place

Les enquêtes ont été recueillies de 2011 à fin 2013. Elles correspondent donc aux saisons de pêche comprises entre 2010 et 2012. Les premières enquêtes menées en 2011 ont essentiellement été faites par courrier (avec enveloppes pré-timbrées jointes au courrier, en même temps que l'enquête, afin de maximiser le nombre de retours). Quelques enquêtes de terrain ont également été menées par la Fédération de Pêche de Lot-et-Garonne et par MIGADO. Les enquêtes recueillies en 2012 et 2013 sont uniquement issues de campagnes de terrain. En effet, l'expérience acquise dans le domaine au cours de précédents suivis par MIGADO (Lauronce et al., 2010) tend à démontrer le bien-fondé de ces dernières vis-à-vis des enquêtes par courrier :

- en premier lieu, les enquêtes par courrier semblent limitées par leur taux de retour, car il est nécessaire d'envoyer un grand nombre d'enquêtes afin de bénéficier d'un nombre suffisant de réponses.
- ensuite, contrairement au courrier, les enquêtes de terrain permettent d'orienter l'effort d'échantillonnage en fonction des zones afin qu'il soit représentatif de la population de pêcheurs.
- enfin, comme nous le détaillerons dans ce rapport (cf. 5. et 6.) les enquêtes de terrain permettent de nettement limiter certains biais grâce au contact direct avec le pêcheur. En effet, le dialogue et la mise en confiance du pêcheur paraît être un élément essentiel dans l'obtention d'une réponse fiable.

Les enquêtes de terrain de 2012 et 2013 ont été réalisées par MIGADO. Pour cela, des jours de techniciens et de stagiaires ont été consacrés à ce travail (ce qui représente de nombreuses sorties au cours de l'année et constitue là une vraie difficulté notamment en Lot-et-Garonne où le nombre de pêcheurs est en comparaison bien plus faible qu'en Gironde).

Contrairement à ce qui avait été fait, la pression de pêche en Lot-et-Garonne sera

estimée à l'aide de données distribuées sur 3 années alors qu'elle n'a été estimée que sur une seule année en Gironde puisque le nombre d'enquêtes obtenues en une saison est suffisant pour être représentatif de la population de pêcheurs. Néanmoins, au vu des analyses faites pour ce département, on observe une assez forte variabilité de la pression de pêche entre 2009 et 2010. Ainsi, le fait de prendre en compte plusieurs années de pêche en Lot-et-Garonne permet certainement de dégager une tendance générale plus robuste.

De même, pour ces analyses, seules les données issues de cartes complètes (avec ou sans timbre halieutique) et « découverte Femme » du département du Lot-et-Garonne sont utilisées pour estimer les quantités pêchées.

Le questionnaire est présenté en Figure 23 ci-dessous.

2.2.2 Résultats des enquêtes en Lot-et-Garonne de 2011 à 2013.

2.2.2.1 Nombre d'enquêtes recueillies

Concernant 2011, grâce aux présidents d'AAPPMA qui ont transmis les coordonnées de leurs adhérents, 600 questionnaires ont été adressés aux pêcheurs des trois associations contactées (Marmande, Sainte Bazeille et Le Mas d'Agenais). Ainsi, 91 réponses en retour ont pu être exploitées. Si on y ajoute les quelques sorties de terrain, 110 enquêtes sont exploitables. Ces données correspondent ainsi à la pression de pêche de l'année 2010.

En 2012 et 2013, 97 enquêtes de terrain ont pu être réalisées sur le département en 23 sorties, ce qui représente à peine plus de 4 pêcheurs rencontrés par sortie. Ces retours permettront ainsi de déterminer la pression de pêche sur les années 2011 (62 enquêtes) et 2012 (35 enquêtes).

Au total, 207 enquêtes sont disponibles pour l'analyse. En 2010, le nombre de pêcheurs à la ligne ayant acheté une carte de pêche complète en Lot-et-Garonne s'élève à 9565. Notre échantillon de pêcheurs enquêtés représente donc 2,2% de la population de pratiquants. Si on se réfère au seuil de 1,5% évoqué lors de la méthodologie mise en place en Gironde en 2011, les données recueillies présentent donc un taux suffisant pour procéder à leur analyse. Un taux de retour d'environ 2% avait été estimé satisfaisant sur le bassin de la Bretagne (Germis, 2009), tandis qu'un taux de 1,5% était considéré comme suffisant dans l'analyse des données en Loire (Baisez et Lafaille, comm. pers., 2009). Lors de la précédente étude sur le département de la Gironde faite par MIGADO, les enquêtes représentaient 1,63% des pêcheurs de Gironde.

2.2.2.2 La répartition des pêcheurs et des enquêtes reçues

Le travail d'analyse des données s'est fait par secteur hydrographique. Le département a donc été divisé en 4 sous bassins : le Dropt, le Lot, la Garonne aval (G1) et la Garonne amont (G2).

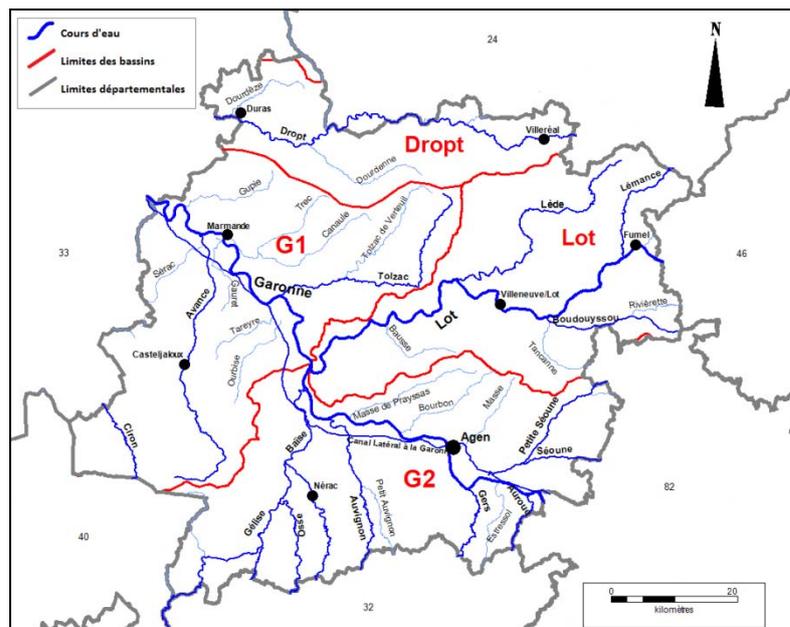


Figure 24 : Les différents secteurs hydrographiques prospectés.

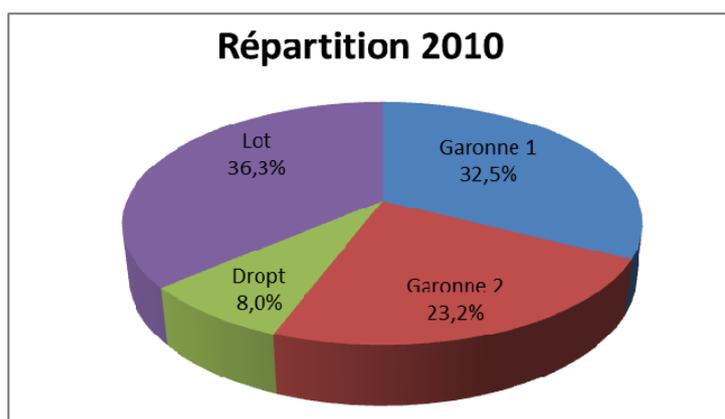


Figure 25 : Répartition des ventes de cartes de pêche (personne majeure) par secteur hydrographique.

La répartition des pêcheurs par secteur d'AAPPMA varie et peut être mise en parallèle avec les retours d'enquêtes par secteur (Tableau 18).

	Dropt	Garonne 1	Garonne 2	Lot
Nombre de cartes complètes majeures	8,0%	32,5%	23,2%	36,3%
Nombre d'enquêtes recueillies	2,9%	56,5%	15,0%	25,6%

Tableau 12 : Répartition des pêcheurs et des enquêtes recueillies par secteur.

On observe ainsi que le secteur Garonne 1 a été surreprésenté dans l'échantillon, qui comprend 32,5% des pêcheurs du département pour 56,5% de retour d'enquêtes. Cette surreprésentation est liée aux enquêtes courriers de 2011 adressées uniquement dans ce sous bassin là. A l'inverse, les autres secteurs ont été sous-représentés. Par conséquent, comme dans la méthodologie utilisée en Gironde, il conviendra d'en tenir compte dans l'estimation qui sera faite, en procédant à des ajustements des moyennes de captures estimées dans chaque secteur. **L'échantillon sera pondéré afin de le rendre plus représentatif de la répartition réelle des pêcheurs présents sur chaque secteur.** Cette pondération se fera sur les moyennes d'anguilles capturées par pêcheur et par an sur la base du pourcentage de cartes vendues dans chaque secteur.

2.2.2.3 Les captures d'anguilles en Lot-et-Garonne (saison 2010-2012)

Les enquêtes effectuées dans le cadre de cette étude ont permis d'utiliser les réponses de 207 pêcheurs de différents secteurs du Lot-et-Garonne, qui ont déclaré avoir capturé en tout 674 anguilles. Les données recueillies auprès des pêcheurs se rapportent donc à des prises ayant eu lieu en 2010, 2011 et 2012 (voir tableau 19).

Saison de pêche	2010	2011	2012	Total
Nombre de pêcheurs enquêtés	110	62	35	207
Nombre d'anguilles capturées	215	350	109	674

Tableau 13 : Captures déclarées par les pêcheurs sur les 3 saisons de pêche.

A partir du nombre de pêcheurs interrogés par secteur et du nombre d'anguilles qu'ils ont déclaré avoir capturé, il a été possible de fournir une première estimation du nombre d'anguilles prises par pêcheur et par secteur. Les pêcheurs devant préciser dans le questionnaire s'ils conservaient ou non les anguilles, il a été possible de fournir par secteur, les estimations du nombre d'anguilles conservées par les pêcheurs et par an (Tableau 20).

	Dropt	Garonne 1	Garonne 2	Lot	Ens. du dep.
Nombre d'enquêtes	6	117	31	53	207
Nombre de prises	5	258	171	65	499
Nombre d'anguilles/pêcheur	0,83	2,21	5,52	1,23	2,41
% d'anguilles conservées	60,7%				
Nombre d'anguilles conservées/pêcheur	0,51	1,34	3,35	0,74	1,46

Tableau 14 : Nombre d'anguilles conservées par les pêcheurs à la ligne en fonction du secteur.

En ce qui concerne le pourcentage d'anguilles conservées, nous avons utilisé la moyenne observée sur l'ensemble des secteurs (60,7%) car pour le bassin du Dropt, le retour de données relatives au devenir des anguilles semblait insuffisant. Ce chiffre est plus faible que celui observé en Gironde (81%).

Pour parvenir à une estimation du nombre total d'anguilles capturées par secteur, on extrapole les valeurs trouvées pour l'échantillon à la population totale de pêcheurs (Tableau 21).

	Dropt	Garonne 1	Garonne 2	Lot
Nombre de pêcheurs par bassin	764	1946	3348	3445
Estimation du nombre d'anguilles conservées	386	2603	11202	2563
Répartition des cartes de pêche (%)	8	32,5	23,2	36,3
Répartition des enquêtes recueillies (%)	2,9	56,5	15,0	25,6
Estimation du nombre d'anguilles conservées pondéré sur chaque bassin	1065	1497	17326	3634
<i>Total 47</i>	<i>23522</i>			

Tableau 15 : Estimation du nombre d’anguilles conservées par les pêcheurs dans les différents secteurs prospectés.

Pour arriver à une estimation du nombre total d’anguilles pêchées sur le département du Lot-et-Garonne, on additionne le nombre d’anguilles pêchées dans chacun des secteurs (en tenant compte de la pondération par secteur). **Ainsi, le nombre total d’anguilles conservées par les pêcheurs à la ligne présents sur ces secteurs serait d’environ 23 522 individus.**

La méthodologie utilisée en Gironde lors des précédentes analyses incluait dans le calcul des anguilles prélevées la notion de pêcheurs très occasionnels. En effet, ce constat se base sur des estimations effectuées par la Fédération Nationale de Pêche en France et la FDAAPPMA33, qui considèrent que la moitié des pêcheurs qui achètent une carte de pêche ne vont réellement pêcher que très épisodiquement. Ce sont des pêcheurs qui ne pourront jamais être rencontrés lors des enquêtes puisqu’ils n’iront que quelques fois à la pêche au cours de l’année (ouverture truite ou carnassier, lors de lâchers, etc...), voire pas du tout. C’est la raison pour laquelle, ces pêcheurs sont considérés comme n’ayant aucun impact sur le stock d’anguilles. Ainsi, l’estimation des prélèvements à partir du nombre d’anguilles conservées est calculée uniquement à partir de 50% des cartes complètes de pêches. Ce qui revient à diviser par deux le nombre total d’anguilles prélevés soit **11761 individus pêchés en Lot-et-Garonne.** Comme nous le verrons plus en détail, nous utiliserons les deux estimations pour comparer les résultats entre les départements.

2.2.2.4 Tailles des anguilles capturées et poids estimés

Lors de l’enquête, le pêcheur avait la possibilité de donner une taille moyenne, minimale et/ou maximale des anguilles capturées, ce qui a permis d’avoir une approximation des tailles d’anguilles concernées par ces captures, et donc une estimation de leur poids.

Bassin	Dropt	Garonne 1	Garonne 2	Lot	Département
Taille moy. en cm	51,0	55,9	60,7	56,3	56,8

Tableau 16 : Tailles moyennes des anguilles capturées par la pêcherie à la ligne dans le département du Lot-et-Garonne.

En ce qui concerne les captures réalisées en 2010, 2011 et 2012, les anguilles avaient une taille moyenne de 56.8 cm pour l'ensemble du département. Ce chiffre restant soumis aux aléas d'interprétation et de souvenirs des pêcheurs interrogés.

Logiquement à partir du nombre d'anguilles trouvées, il est possible de fournir une estimation du poids que cela représente en utilisant la taille moyenne des anguilles. Elle est calculée grâce à la relation taille/poids caractéristique des anguilles du bassin Garonne-Dordogne (Lamaison, 2005) :

$$W \text{ (g)} = 3.08 * 10^{-7} * L \text{ (mm)}^{3.2698}$$

Avec une taille d'anguilles capturées allant de 51 cm pour le Dropt à 60.7 cm pour la Garonne amont, le calcul permet d'obtenir des poids moyens variant de 220 à 388 g respectivement.

Selon les estimations obtenues par secteur, les quantités prélevées par la pêcherie à la ligne dans le département du Lot-et-Garonne seraient donc d'environ **8 512 kg**. De la même manière que pour l'estimation du nombre d'anguilles prélevées, si l'on considère l'hypothèse des 50% de pêcheurs occasionnels, on en déduit un poids total de **4 256 Kg**.

2.2.2.5 Caractéristique de la population de pêcheurs

❖ Répartition homme/femme

Les pêcheurs rencontrés lors de cette enquête sont très majoritairement des hommes (97,6%). Ce chiffre est similaire aux enquêtes précédentes et d'après la FD47 (Bilan d'activités 2010), on comptabilise 3% de carte « Découverte Femmes » en 2010. On remarque donc que l'échantillon est représentatif de la population en ce qui concerne le sexe.

❖ Age des pêcheurs échantillonnés

Concernant l'âge des pêcheurs, ceux-ci ont pour plus de 84% de l'échantillon de pêcheurs enquêtés, plus de 30 ans. Les pêcheurs mineurs sont très minoritaires, puisqu'ils représentent seulement 6% de l'échantillon de pêcheurs rencontrés (1,2% seulement de pêcheurs de moins de 12 ans). Ces chiffres sont très proches de ceux obtenus lors des enquêtes en Gironde. Cependant, d'après les chiffres de la FD47 (Bilan d'activités 2010), les jeunes pêcheurs sont moins représentés dans notre échantillon, ce qui peut s'expliquer par le fait que nos enquêtes sont principalement réalisées pendant la semaine.

❖ Fréquence de pêche

L'une des questions posées aux pêcheurs dans le questionnaire portait sur la fréquence de leurs sorties de pêche. A partir des réponses données, il a été possible de fournir une stratification des pêcheurs en fonction de leurs habitudes de pêche : occasionnel, moyen ou régulier. Les pêcheurs ayant répondu « Vacances » parmi les choix proposés ont été mis en commun avec les

pêcheurs ayant répondu « Occasionnel », le nombre de sorties de pêche pouvant être considéré comme très faible. Il ressort de l'étude qu'un peu plus de la moitié des pêcheurs enquêtés se disent être des pêcheurs réguliers (à partir de 10 sorties par an). Les pêcheurs occasionnels seraient minoritaires avec 19,7% des pêcheurs qui appartiendraient à cette catégorie. Selon le Club Halieutique (Enquête sur le flux de pêcheurs en Lot-et-Garonne en 2007), cette catégorie de pêcheurs ne pratiquant la pêche que de manière très occasionnelle représente 18% des cartes complètes vendues.

❖ Carte de pêche

En 2011, sur tous les pêcheurs rencontrés en Gironde, 5 pêcheurs n'avaient pas de carte, soit 1,5% de l'échantillon environ. Seul 1 pêcheur enquêté en Lot-et-Garonne était dans ce cas. Lors des analyses faites pour la Gironde, il avait été décidé de prendre en compte le nombre de pêcheurs sans carte en majorant l'effectif total puisque dans ce département, il est possible de pêcher sur l'estuaire, en domaine maritime, donc sans carte nécessaire. **L'estimation faite pour le Lot-et-Garonne ne prend pas en compte les pêcheurs sans carte puisqu'ils représentent bien moins de 1% de l'échantillon.** Concernant l'origine, 6,6% des pêcheurs enquêtés ont pris leur carte dans un autre département. Ils n'ont donc pas été intégrés dans l'analyse.

❖ Spécialisation sur l'anguille

Les enquêtes permettent de constater que **27% des pêcheurs rencontrés vont au moins une fois pêcher l'anguille pendant la saison** (20% en Gironde en 2011). Parmi eux, près de 90% conservent les anguilles, la pêche de l'anguille n'étant pas propice au « no-kill ». Concernant les 73% de pêcheurs qui ne pêchent pas l'anguille de manière spécifique, seulement 35% affirment garder leurs prises « accidentelles ».

2.3 Première estimation en Dordogne

Suite aux premiers résultats obtenus en Gironde et Lot-et-Garonne, les premières enquêtes ont été réalisées en 2012 en Dordogne. Grâce à l'expérience acquise lors de ces précédents suivis par MIGADO, une méthodologie a pu être mise en place afin d'évaluer la pression de pêche à la ligne dans ce département, l'objectif à terme étant d'évaluer la pression de pêche sur l'anguille pour l'ensemble du bassin Gironde-Garonne-Dordogne. En effet, dans le cadre du Règlement européen pour la sauvegarde de l'anguille, un état des lieux des données avait été établi en 2008 dans le bassin. L'une de ces données qui s'est avérée indispensable, mais sur laquelle peu d'éléments existent, concerne la pression de pêche et les prélèvements des pêcheurs à la ligne.

Même si le retour d'enquêtes est encore insuffisant par rapport aux autres départements, il est possible d'en extraire les premières estimations de la pression de pêche. Il conviendra bien évidemment de compléter ces analyses par un nombre d'enquêtes plus conséquent.

2.3.1 Protocole du suivi mis en place en Dordogne

La méthodologie mis en place en Dordogne repose sur celle mise au point précédemment en Lot-et-Garonne et en Gironde. A savoir en 2012, à la fois un questionnaire remis à la Fédération de Pêche de Dordogne, qui a pu par la suite le remettre aux Présidents d'AAPPMA et des enquêtes de terrain faite par MIGADO. En 2013, seules des enquêtes de terrain ont été effectuées par MIGADO. Le questionnaire était aussi disponible sur le site de la Fédération de pêche.

Les données ainsi recueillies, correspondent à la pression de pêche de 2011 et 2012 en Dordogne. Comme évoqué dans l'étude précédente en Lot-et-Garonne et au vu des fluctuations interannuelles, cette méthodologie est effectivement préférable.

Concernant l'analyse, ne seront prises en compte que les cartes complètes et « Découverte femme » pour l'estimation du nombre de captures. De même, le département a été divisé en trois parties différentes dans l'analyse (trois grands secteurs hydrographiques ; voir figure 26).

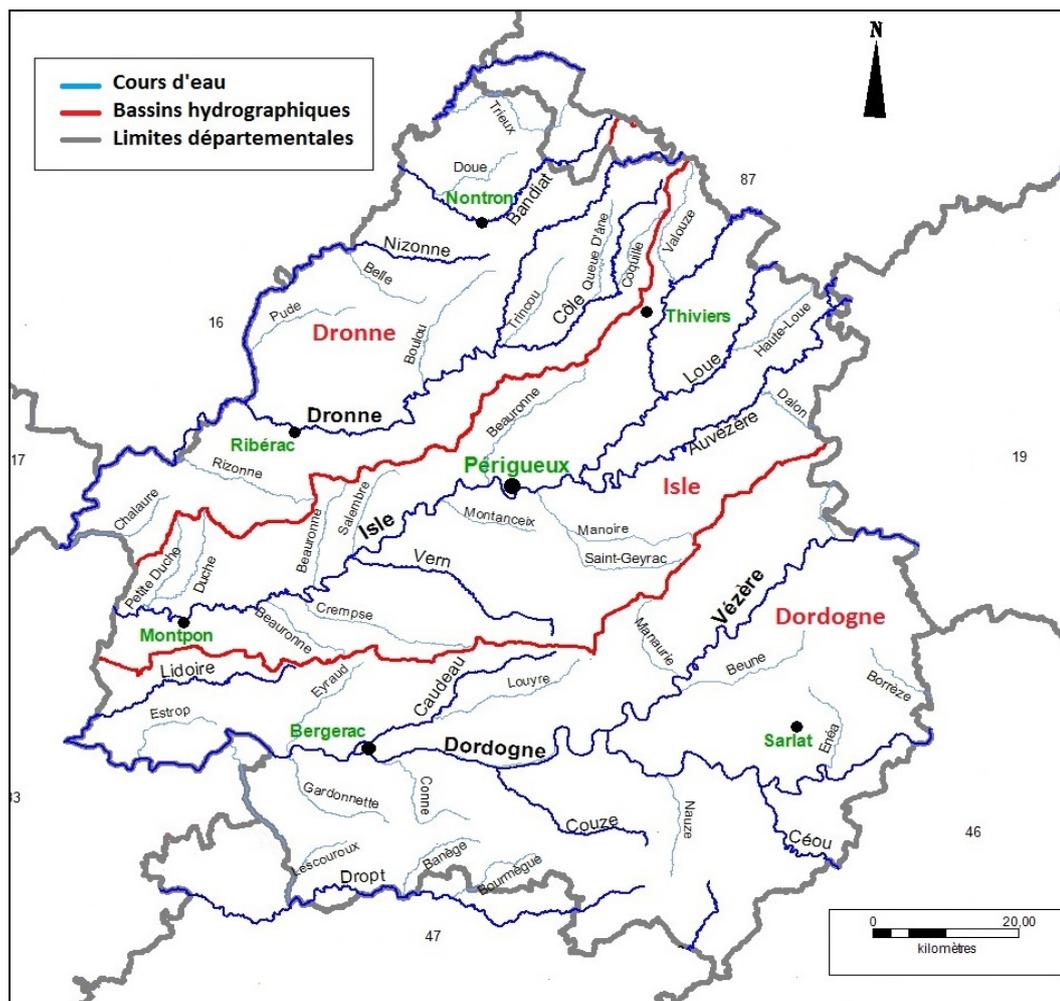


Figure 26 : Les 3 bassins hydrographiques du département de la Dordogne.

2.3.2 Résultats pour le département de la Dordogne

2.3.2.1 Effort d'échantillonnage

Au total, ce sont 74 enquêtes qui ont été recueillies dans le département. 40 de ces enquêtes ont été faites par la FD24 grâce à la distribution dans les AAPPMA en 2012. Les 34 autres enquêtes ont été réalisées sur le terrain par MIGADO en 2012 et 2013.

En 2011, on dénombre 12 772 « cartes complètes » et « Découverte femme ». Ainsi, l'échantillon représente seulement 0,6% de la population, ce qui est faible en comparaison des retours obtenus sur les autres départements.

2.3.2.2 Répartition par bassins hydrographiques

	Dronne	Dordogne	Isle
Nombre de cartes	16,4%	41,2%	42,4%
Nombre d'enquêtes	35,1%	37,8%	27,0%

Tableau 17 : Répartition des cartes et des enquêtes en Dordogne. Source : MIGADO, 2013

Comme on peut le voir dans le tableau 13, il y a un déséquilibre des enquêtes en faveur du bassin Dronne au contraire du bassin Isle qui est sous-représenté alors qu'il concentre 40% des cartes vendues. **Ainsi comme cela a été fait dans les études en Gironde et Lot-et-Garonne, une pondération sera réalisée sur les captures en fonction de la répartition des cartes vendues.**

2.3.2.3 Estimation des captures d'anguilles

A l'aide du nombre de prises par secteurs, il est possible de calculer le nombre moyen d'anguilles pêchées sur les différents bassins. Les données des enquêtes permettent également de calculer le pourcentage moyen de pêcheurs qui gardent leurs prises. On en déduit ainsi le nombre moyen d'anguilles conservées par bassin (voir tableau 24).

	Dronne	Dordogne	Isle	Ens. du dep.
Nombre d'enquêtes	26	28	20	74
Nombre de prises	5	57	43	105
Nombre d'anguilles/pêcheur	0,19	2,04	2,15	1,42
% d'anguilles conservées	90,3%			
Nombre d'anguilles conservées/pêcheur	0,17	1,84	1,94	1,28

Tableau 18 : Nombre d'anguilles conservées par pêcheur.

Pour le département de la Dordogne, le taux d'anguilles conservées s'élève à 90%, ce qui est supérieur au taux des deux autres départements (61% pour le Lot-et-Garonne et 81% pour la Gironde). Ce taux demande cependant à être confirmé avec un plus grand nombre d'enquêtes.

	Dronne	Dordogne	Isle
Nombre de pêcheurs par bassin	2099	5258	5415
Estimation du nombre d'anguilles conservées	365	9668	10516
Répartition des cartes de pêche (%)	16,4	41,2	42,4
Répartition des enquêtes recueillies (%)	35,1	37,8	27,0
Estimation du nombre d'anguilles conservées pondéré sur chaque bassin	170	10538	16513
<u>Total 47</u>		<u>27221</u>	

Tableau 19 : Estimation du nombre total d’anguilles conservées en Dordogne.

Ainsi, d’après le tableau ci-dessus, le nombre total d’anguilles capturées et conservées en Dordogne est évalué à 27 221 individus. Le calcul tient compte par pondération de la distribution des enquêtes en fonction des cartes vendues.

La méthodologie utilisée en Gironde et Lot-et-Garonne lors des précédentes analyses incluait dans le calcul des anguilles prélevées la notion de pêcheurs très occasionnels. En effet, ce constat se base sur des estimations effectuées par la Fédération Nationale de Pêche en France et la FDAAPPMA33, qui considère que la moitié des pêcheurs qui achètent une carte de pêche ne vont réellement pêcher que très épisodiquement. Ce sont des pêcheurs qui ne pourront jamais être rencontrés lors des enquêtes puisqu’ils n’iront que quelques fois à la pêche au cours de l’année (ouverture truite ou carnassier, lors de lâchers, etc...) voire pas du tout. C’est la raison pour laquelle, ces pêcheurs sont considérés comme n’ayant aucun impact sur le stock d’anguilles. Ainsi, l’estimation des prélèvements à partir du nombre d’anguilles conservées est calculée uniquement à partir de 50% des cartes complètes de pêches. Ce qui revient à diviser par deux le nombre total d’anguilles prélevés soit **13 611 individus pêchés en Dordogne.**

2.3.2.4 Tailles et poids des anguilles capturées

Il était possible, grâce aux informations délivrées par les pêcheurs, de calculer la taille moyenne des prises. Ainsi, pour le département de la Dordogne celle-ci est de 55 cm ce qui représente un poids moyen de 288 g (Lamaison, 2005).

Il est alors possible d’estimer le poids que représentent les captures en Dordogne. Si on prend en compte toutes les cartes, on l’estime à 7 840 kg. Sans les pêcheurs « occasionnels », **l’estimation des prises en Dordogne s’élève à 3 920 Kg.**

2.4 Bilan des études

En 2011, une évaluation des prélèvements d'anguilles par les pêcheurs pratiquant en 2010 pour le département de la Gironde avait pu être réalisée. De même qu'une estimation des prélèvements en Lot-et-Garonne répartis sur trois années de pêche (2010, 2011 et 2012) a pu être faite cette année. Par la même occasion, les premiers résultats pour la Dordogne concernant la pression de pêche en 2011 et 2012 ont pu être obtenus. Les comparaisons entre les estimations et poids de captures pour les trois départements sont présentées ci-dessous.

		Gironde	Lot et Garonne	Dordogne
Ensemble des cartes complètes	Nombre d'anguilles conservées	31 240	23 522	27 221
	<i>Poids estimé (Kg)</i>	5 664	8 512	7 840
Hypothèse des pêcheurs occasionnels (50%)	Nombre d'anguilles conservées	15 620	11 761	13 611
	<i>Poids estimé (Kg)</i>	2 832	4 256	3 920

Tableau 20 : Les captures d'anguilles en Gironde, Lot-et-Garonne et Dordogne.

On constate donc que la pression de pêche en nombre d'anguilles capturées est supérieure en Gironde avec néanmoins un poids estimé inférieur au deux autres départements. Effectivement, la position plus aval du département de la Gironde sur le bassin versant fait que d'une part la colonisation en anguille est plus importante (probabilité de capture plus importante) mais d'autre part les anguilles pêchées sont plus petites (49 cm en moyenne en Gironde contre 57 cm et 55 cm respectivement en moyenne en Lot-et-Garonne et Dordogne). Il est également important de noter que le nombre de pêcheurs est supérieur en Gironde d'où un nombre de captures supérieur. On observe ainsi un certain gradient le long de l'axe fluvial, avec des prises plus petites mais plus nombreuses en aval (département de la Gironde) et des prises moindres en amont mais plus grosses comme on peut le voir en Lot-et-Garonne et en Dordogne où les estimations semblent similaires.

L'ICES (International Council for the Exploration of the Sea) qui devait réaliser une première estimation des captures d'anguilles par les pêcheurs à la ligne pour chaque pays de l'Union Européenne, était parvenu à une estimation dans son rapport de 2008. Ce groupe de travail avait choisi d'extrapoler les résultats trouvés sur le bassin de la Loire aux autres départements français, sur la base de la méthodologie mise en place par Changeux (2003), en pondérant au besoin en fonction de la proximité de la mer, mais sans prendre en compte les spécificités interdépartementales. Les estimations de l'ICES qui sont bien différentes pour le département de la Gironde (plus de 25 fois supérieures pour l'estimation de l'ICES), se montrent relativement proches de notre estimation pour le Lot-et-Garonne et la Dordogne selon la méthodologie utilisée (avec hypothèse des 50% de pêcheurs occasionnels). (Voir tableau 17 ci-dessous).

La différence importante dans l'estimation de l'ICES vient du fait que, dans leur méthodologie de calcul du nombre total de prises, la Gironde est classée comme département avec une densité variant de forte à moyenne (Capture Par Unité d'Effort moyen de 3 anguilles par session de pêche) alors que les deux autres départements sont classés comme ayant des densités moyennes à faible (CPUE moyen de 0.3 anguilles par session de pêche).

		Gironde	Lot et Garonne	Dordogne
Estimation MIGADO	Nombre de captures	15 620	11 761	13 611
	Poids en Kg	2 832	4 256	3 920
Estimation ICES	Nombre de captures	408 235	9 351	14 201
	Poids en Kg	52 095	1 193	1 812

Tableau 21 : Estimation des captures selon l'ICES et MIGADO

Les différences dans les poids observées viennent du fait que les estimations de l'ICES sont faites à partir d'un poids commun de 127.61 g par anguille et ceci quel que soit le département.

2.5 Les biais

Si la méthodologie utilisée ici a permis de déterminer une estimation des captures d'anguilles sur le bassin Garonne-Dordogne, il est à souligner que ces résultats doivent être pris avec précaution, en raison de certains biais inhérents à l'utilisation d'enquêtes auprès des pêcheurs :

- **le biais de prestige (Smith, 1959)** : il est lié à la surévaluation par le pêcheur de son taux de réussite (nombre de prises). La relation entre l'enquêteur et le pêcheur est très importante pour limiter ce biais. Celui-ci peut être diminué en expliquant au pêcheur le cadre de l'enquête, comme cela a été fait pour les enquêtes menées sur le terrain ;

- **le biais de réponse (Macdonald et Dillman, 1968)** : le pêcheur, s'il doit remplir les fiches enquêtes lui-même (comme c'est le cas ici pour les enquêtes envoyées par voie postale), les remplit mal, intentionnellement ou non (dans le cas d'une fiche mal présentée et non comprise). Etant donné qu'un bon nombre d'enquêtes ont été menées sur le terrain et que le questionnaire a donc été rempli par l'enquêteur lui-même, le biais de réponses est sans doute bien réduit. D'autant plus que le questionnaire était facilement compréhensible pour les pêcheurs l'ayant reçu par courrier ;

- **le biais de mémoire (Filion, 1980)** : le biais de mémoire est lié à l'éloignement entre la date d'enquête et la période d'occurrence des événements ciblés. Les informations fournies par l'enquêté sont d'autant plus imprécises que l'événement est lointain et peu marquant. C'est la raison pour laquelle les données des enquêtes sont issues, dans la mesure du possible, de la saison de pêche de l'année précédente, les approximations liées à ce biais étant ainsi réduites. Ce biais est généralement assez faible dans le cadre d'enquêtes où l'espèce cible est très noble, comme le saumon par exemple, la capture d'un individu étant suffisamment rare et marquante. Il est également réduit pour l'anguille au vu du nombre limité de prises par pêcheur.

- **le biais de non-réponse (Filion, 1980)** : les pêcheurs ciblés ne répondent pas aux enquêtes. Dans le cadre de celles menées sur le terrain, ce biais est faible, comme le biais de réponse. Au vu du faible taux de retour par courrier, il est par contre important pour les enquêtes effectuées par cette voie. En effet, les pêcheurs qui ont répondu à l'enquête par courrier font surement partie des pêcheurs les plus motivés et les plus intéressés.

D'autres biais sont également liés à la méthode d'échantillonnage notamment concernant les périodes de suivi. Comme nous avons pu le remarquer dans la répartition des tranches d'âge des échantillons, les enquêtes de terrain réalisées pendant la semaine ne concernent pas forcément la même population que le weekend ou les jours fériés (population active). Des biais peuvent également être liés à la prospection car même si comme nous l'avons vu, les captures sont pondérées par secteurs, un trop grand déséquilibre dans la répartition des enquêtes induit

forcément des imprécisions pour les secteurs sous ou sur-représentés.

La méthode de calcul comporte aussi une part d'erreur. Effectivement plusieurs hypothèses sont émises lors de l'estimation comme celle des 50% de pêcheurs occasionnels ou des pêcheurs sans cartes (cas de la Gironde). Ainsi, le résultat de l'analyse est fortement dépendant de l'hypothèse retenue. C'est la raison pour laquelle, lors des comparaisons avec d'autres estimations, plusieurs hypothèses sont présentées. De la même manière, les taux de conservation utilisés dans les calculs varient de 61% à 90% selon les départements. Il est donc important que ce taux représente le plus fidèlement possible la réalité.

2.6 Retour d'expérience et perspectives

La pêche récréative, de par sa nature, ne permet pas une collecte des données de tous les pêcheurs. Dans l'idéal, c'est un échantillon représentatif de la population qui doit être étudié (1,5% minimum) afin de limiter les biais et ainsi optimiser la précision de l'estimation. La méthode de calcul utilisée dans cette étude tente au maximum de diminuer le biais lié à une mauvaise représentativité géographique de l'échantillon. En effet, comme on a pu le voir, une fois calculé le nombre d'anguilles capturées en moyenne par an et par pêcheur pour notre échantillon, ce chiffre est pondéré en fonction de l'écart entre la proportion de pêcheurs enquêtés par secteur dans l'échantillon, et la proportion réelle de pêcheurs par secteur. Cependant, les prochaines enquêtes de terrain se doivent de corriger au maximum les écarts avec la répartition des pêcheurs.

Le facteur important d'incertitude dans cette étude concerne la proportion de pêcheurs ayant réellement un impact sur le stock d'anguilles. La méthode utilisée considère que 50% des pêcheurs prenant une carte de pêche complète n'ont aucun impact sur le stock, pour la simple et bonne raison qu'ils ne vont à la pêche qu'une fois dans l'année, pour l'ouverture de la truite ou du carnassier. Cette estimation, utilisée dans d'autres études et considérée comme relativement proche de la réalité par la Fédération de Pêche et des Milieux Aquatiques de Gironde, pourrait néanmoins être une source de biais importants. Il serait judicieux d'avoir une estimation plus précise du nombre de pêcheurs achetant la carte complète et n'allant jamais à la pêche, les données utilisées actuellement ne se basent en effet que sur des communications personnelles et des études ponctuelles.

L'expérience acquise par MIGADO ces dernières années sur l'évaluation de la pression pêche renvoie à la notion essentielle de la fiabilité des résultats obtenus auprès des pêcheurs. Effectivement, les données recueillies et présentées dans ce rapport ne font qu'appuyer la pertinence des enquêtes de terrain. Car si les enquêtes courriers ont l'avantage de demander très peu d'efforts, elles sont, d'une part, relativement peu efficaces (faible taux de retour) et, d'autre part, porteuses de nombreux biais. Le dialogue avec le pêcheur, possible grâce aux enquêtes de terrain, apparaît être prépondérant quant à l'exactitude des données. Il permet de réduire un bon nombre de risques, que ce soit dans la forme (réponse aux questions nécessaires et donc pas d'oubli d'informations) ou dans le fond (interprétation et notation par l'enquêteur). Par ailleurs, la mise en confiance et l'échange avec le pêcheur permet de justifier l'enquête mais aussi d'obtenir des informations (pratiques de pêches, tendances, secteurs favorables, etc...) que l'on n'aurait pas pu obtenir avec des enquêtes courriers. Idéalement, les prochaines enquêtes seront donc menées sur le terrain, même si l'effort d'échantillonnage est conséquent.

Dans le cadre du Règlement européen pour la sauvegarde de l'anguille, un état des lieux des données concernant la pression de pêche et les prélèvements des pêcheurs à la ligne est nécessaire. Ainsi, cette étude devra être poursuivie sur les départements amont. L'objectif en 2014 étant de confirmer les résultats en Dordogne en atteignant un taux de retours suffisant car les premiers résultats présentés dans ce rapport sont à prendre avec précaution puisqu'ils sont issues d'un échantillon limité (0,6% de la population). Dans une moindre mesure, les résultats en Lot-et-Garonne devront être affinés par rapport à la répartition des enquêtes. Enfin, suite aux toutes premières enquêtes faites en 2012 en Tarn-et-Garonne, il sera nécessaire de poursuivre l'effort d'échantillonnage dans ce département.

Les biais et sources d'approximations rencontrés lors de cette étude sont donc relativement importants mais ils sont pour la plupart caractéristiques des protocoles de suivis par l'intermédiaire d'enquêtes et donc ne peuvent être totalement supprimés. Cependant, comme on l'a vu, que ce soit au niveau du recueil des informations auprès des pêcheurs ou au niveau du traitement de leurs réponses, l'objectif premier a été d'essayer de limiter au maximum ces biais liés à l'échantillonnage. Les estimations de captures calculées dans cette étude souffrent donc de nombreuses approximations. Malgré tout, elles sont certainement à l'heure actuelle les plus précises, les précédentes estimations, calculées par l'ICES, se révélant surestimer très fortement les captures des pêcheurs dans certains départements.

3 TESTS DE GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION A LA MER DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Les marais annexes de l'Estuaire de la Gironde, comme la plupart des estuaires français, représentent des habitats potentiels très importants pour la population d'anguilles. Cependant, de nombreux ouvrages de protection à la mer empêchent les espèces piscicoles, et principalement les civelles en nage portée, de pénétrer dans ces secteurs.

La principale fonction de ces ouvrages est de limiter l'entrée des eaux de l'estuaire à marée montante, par une fermeture automatique avec le flot. Sur l'Estuaire de la Gironde, de nombreux suivis ont mis en évidence que la plupart de ces ouvrages se ferment en moins de 5 min (Albert et al., 2009). Ces portes contrôlent l'accès à 96% des habitats potentiels présents dans les marais. Le rétablissement de la libre circulation, au niveau de ces seuls ouvrages, permettrait aux anguilles la reconquête amont de 37% du linéaire total.

Depuis 2009, des tests de gestion ont été développés au niveau de différents sites en collaboration avec les Syndicats de bassins versants ou gestionnaires.

Ces tests sont également réalisés en partenariat avec Irstea dans le cadre de prêt de matériel de suivi et appui technique pour la mise en place des suivis ou l'adaptation des protocoles.

3.1 Inventaire des ouvrages de protection à la mer sur l'Estuaire de la Gironde

Dans le cadre de différentes études dont « l'Etude des potentialités piscicoles des affluents de l'Estuaire de la Gironde dans le cadre du SAGE Estuaire », étude financée par le SMIDDEST (Albert et al., 2008) et « les actions pour la sauvegarde de l'anguille européenne dans le bassin Garonne Dordogne en 2008 » (Lauronce et Albert, 2009), un inventaire des principaux ouvrages de protection à la mer et le relevé de leurs caractéristiques ont été réalisés. Des fiches descriptives de ces aménagements ont été rédigées et sont rassemblées dans les rapports « Libre circulation de l'anguille sur les principaux affluents aval de la Garonne et Dordogne » (Lauronce et al., 2008 Phase I et Lauronce et al., 2010 Phase II).

3.1.1 Localisation des ouvrages de protection à la mer

Ces ouvrages se situent sur les affluents de l'Estuaire de la Gironde, de la Garonne ou de la Dordogne dans les zones soumises à marée, assez proches de la confluence avec l'Estuaire ou des axes principaux (de 0 à 1km). Sur certains cours d'eau, afin de renforcer l'idée de protection contre les inondations, 2 ouvrages de ce type ont été installés successivement.

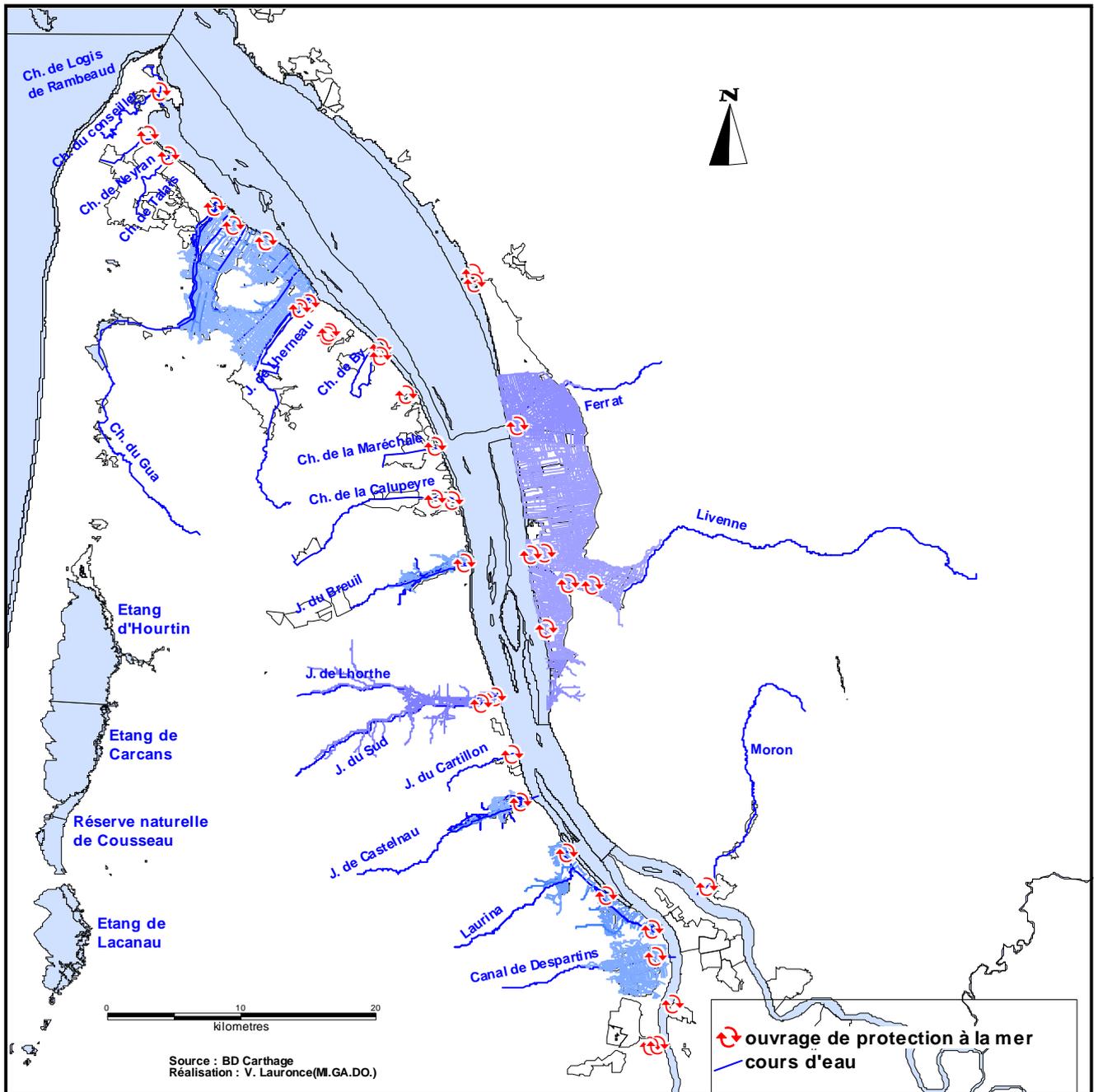


Figure 27 : Carte de localisation des ouvrages de protections à la mer sur les affluents de l'Estuaire de la Gironde.

3.1.2 Les différents types d'ouvrages de protection à la mer

Le long de l'Estuaire, on retrouve principalement trois types d'ouvrages de protection à la mer :

- les portes à flots avec ou sans vannes associées

Ces portes se ferment complètement avec la marée en 2 à 15 min. selon les sites. La présence des vannes en amont et leur gestion conditionnent en partie la fermeture des portes. Plus les vannes seront ouvertes, plus les portes se fermeront vite et inversement, des vannes fermées presque entièrement ralentiront la fermeture des portes lors des marées montantes. Les vannes en amont sont principalement utilisées par les gestionnaires afin de maintenir un niveau d'eau en amont et garder de l'eau une partie de l'année, selon la gestion du marais souhaitée.



- les portes à flots avec vantelles

Certaines portes à flot sont équipées de vantelles, c'est-à-dire des vannes levantes de tailles relativement réduites qui varient selon le site. Ces vantelles, positionnées sur les portes à flot, sont utilisées pour permettre des entrées d'eau de l'Estuaire lors de certains coefficients ou selon les besoins des secteurs amont. Les portes à flot fonctionnent de la même façon que précédemment et sont généralement associées à des vannes en amont.



- les clapets à axe horizontal

Ces clapets ont le même rôle que les portes à flot et se ferment dès l'inversion du courant.

En général, sur l'Estuaire, ces ouvrages se ferment immédiatement après l'inversion du courant.



3.2 Fonctionnement des ouvrages et impact sur les espèces piscicoles en migration

3.2.1 Fermeture des ouvrages avec la marée

Sur le premier type de porte à flots et afin de mieux comprendre le fonctionnement des ouvrages à marée montante et descendante, des suivis de l’évolution des niveaux d’eau avaient été mis en place, en condition normale de gestion de l’ouvrage sur ce marais, c’est-à-dire les vannes ouvertes.

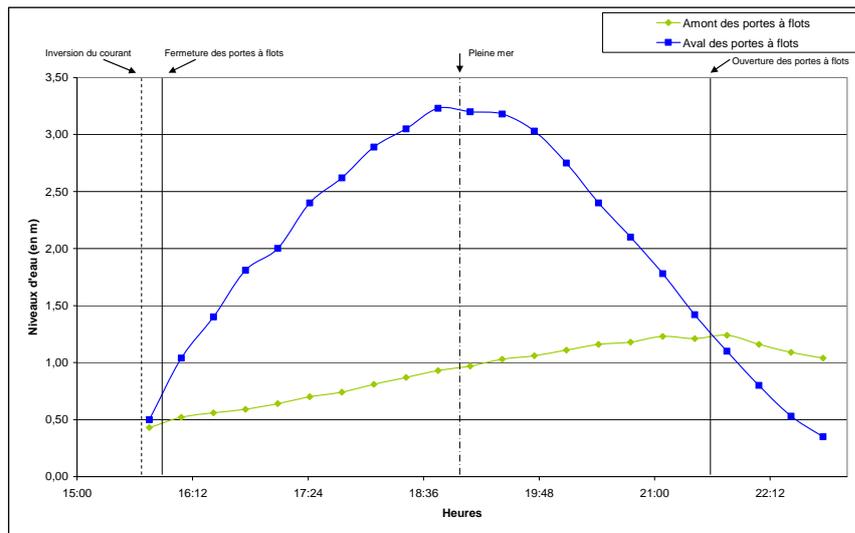


Figure 28 : Evolution des niveaux d’eau en aval et en amont des portes à flots en fonctionnement « normal » à coefficient 82. Source : Albert et al. , 2008.

Le courant venant de l’Estuaire et celui venant du cours d’eau s’annulent environ 3h30 avant la pleine mer, lorsque le débit du cours d’eau est faible (comme dans cet exemple) ou 2h30 à 3h avant la pleine mer pendant la période hivernale quand le débit est plus élevé dans le cours d’eau. Lorsque les niveaux d’eau s’équilibrent, les portes se ferment alors rapidement et empêchent toute migration entre l’estuaire et le marais. Même si les portes ne sont que rarement totalement étanches, les fuites ne sont pas suffisantes pour permettre le passage de poissons.

Le niveau d’eau à l’aval augmente progressivement puis diminue au fur et à mesure de la marée. Le niveau d’eau amont augmente au fur et à mesure, ceci est dû à l’eau douce du cours d’eau qui ne peut s’évacuer.

Les portes à flot s’ouvrent quand le niveau d’eau à l’aval devient légèrement inférieur à celui de l’amont, soit entre 5 et 6h après l’inversion du courant selon le débit de la jalle, ou 1h30 environ après la pleine mer.

L’inversion du courant avant et après la pleine mer varie non seulement en fonction du débit de la jalle, mais également du coefficient de marée.

3.2.2 Impact sur les espèces piscicoles en migration

Les espèces piscicoles telles que les civelles ou les juvéniles d'espèces estuariennes, fluviales ou marines se déplacent peu, voire pas du tout naturellement, les civelles étant en nage portée à cette phase de leur vie.

La migration de l'anguille se fait en plusieurs étapes. Après sa traversée de l'Océan Atlantique sous forme de leptocéphales, les civelles pénètrent et se déplacent dans les estuaires jusqu'à atteindre l'eau douce en nage portée. Leur migration dépend donc entièrement des courants de marée et se déroule principalement de novembre à avril-mai. Les juvéniles des autres espèces marines, fluviales ou estuariennes pénètrent dans ces secteurs aux mois de mars à mai afin de grandir et de se « protéger » des prédateurs dans les milieux plus calmes que sont les zones de marais.

Les civelles et les juvéniles pénètrent dans les affluents lors du flot, portées par les courants, puis s'abritent ou s'enfouissent dans les sédiments au jusant.

La plupart des ouvrages de protection à la mer, tels qu'ils sont gérés actuellement, se ferment en début de marée et bloquent ainsi les civelles et autres poissons en aval.

Sur la figure 21, on constate que la fenêtre potentielle de migration après l'inversion du courant et avant la fermeture des portes est seulement de 10 min.

Des tests de gestion ont été mis en place directement sur les sites en collaboration avec les Syndicats des bassins versants.

3.3 Les systèmes de gestion testés sur les ouvrages de protection à la mer

Trois types de système de gestion ont été testés sur les affluents de l'Estuaire de la Gironde, un quatrième va être installé prochainement et être testé. Avant la mise en place des systèmes et afin de les caler aux possibilités du milieu, des études hydrauliques ont été menées par le bureau d'étude ECOGEA afin de déterminer l'ouverture possible des systèmes proposés. Ces études ont nécessité la connaissance des limites de débordement et du volume acceptable par le marais. Des suivis par pêches expérimentales au filet ont également eu lieu sur chaque site, système installé afin d'évaluer les rythmes de migration des civelles en fonction des coefficients de marée, de la distance à la mer...

Pour chaque système testé, des avantages et inconvénients ont été relevés et permettront ainsi des adaptations aux contraintes locales.

3.3.1 Les cales empêchant la fermeture des ouvrages de protection à la mer

Des cales en bois ont été installées sur les portes à flot d'Arcins en collaboration avec le Syndicat de bassin versant des Jalles de Cartillon et Castelnau en janvier 2009.



Figure 29 : Des cales en chêne au niveau des portes à flot d'Arcins, à marée basse (portes à flot ouvertes) et à marée montante (portes à flot fermées laissant une ouverture de 10 cm sur toute la hauteur).

Sur ce marais, la limite de débordement avait été estimée, grâce à des relevés au GPS différentiel, à 27.000 m³ avec une hauteur d'eau en amont des portes à flot de 1.23 m. Des cales ont été installées, à la suite des résultats des calculs hydrauliques, laissant une ouverture de 10cm dans les portes à flot, sachant que le volume entrant estimé à coefficient 100 avec une ouverture de 15cm est de 27.000m³.

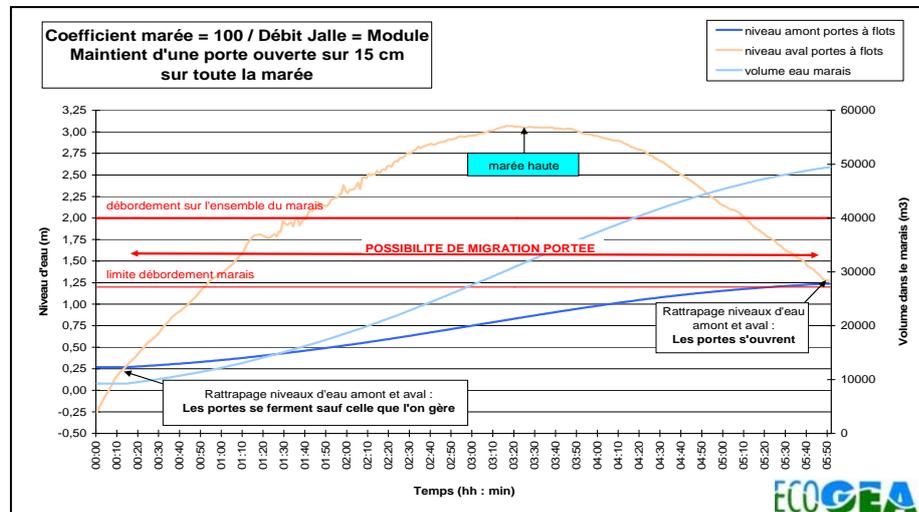


Figure 30 : Simulation hydraulique sur le marais d'Arcins avec une ouverture des portes à flot de 15cm à coefficient 100. ECOGEOA. Source : SMIDDEST, Albert et al, 2008.

Les cales ont été installées par MI.GA.DO. le 22 janvier 2009, calibrées pour laisser une ouverture de 10 cm pendant toute la marée montante (afin de garder une marge de sécurité). Les cales sont en chêne afin de résister aux variations de niveaux d'eau et à l'immersion dans de l'eau pouvant être légèrement salée, surtout en été. Initialement, 4 cales ont été installées (2 en haut et 2 en bas sur les deux portes rive gauche de la jalle) et assez longues (50 cm) afin d'empêcher la déformation des portes. Plus tard, à la demande du SMBVJCC, des cales intermédiaires plus petites ont été installées par crainte de déformation des portes à flot.

Un arrêté préfectoral de prescription spécifique a été validé en 2011 afin d’encadrer les mesures de gestion proposées.

3.3.2 Les raidisseurs ralentissant la fermeture des ouvrages de protection à la mer

Des raidisseurs ont été installés sur les clapets de la Jalle du Breuil (Marais de Laffite) en collaboration avec les Syndicat de bassin versant Centre Médoc.



Figure 31 : Raidisseurs installés sur les clapets de la jalle du Breuil. Source : MIGADO et S. Simon, 2010

La limite estimée de débordement du marais est d’environ 36.000 m³. La synthèse de la simulation hydraulique mettant en évidence une entrée d’eau de 16.700 m³ pour une ouverture de 20 cm a été réalisée par ECOGEA. Sachant qu’avec ce système de raidisseur, le clapet ne reste pas ouvert toute la marée mais se ferme légèrement au fur et à mesure de la marée montante, pour se ré-ouvrir lors de l’équilibre des niveaux aval-amont, le volume entrant est beaucoup plus faible que celui estimé avec une ouverture constante tout au long du flot.

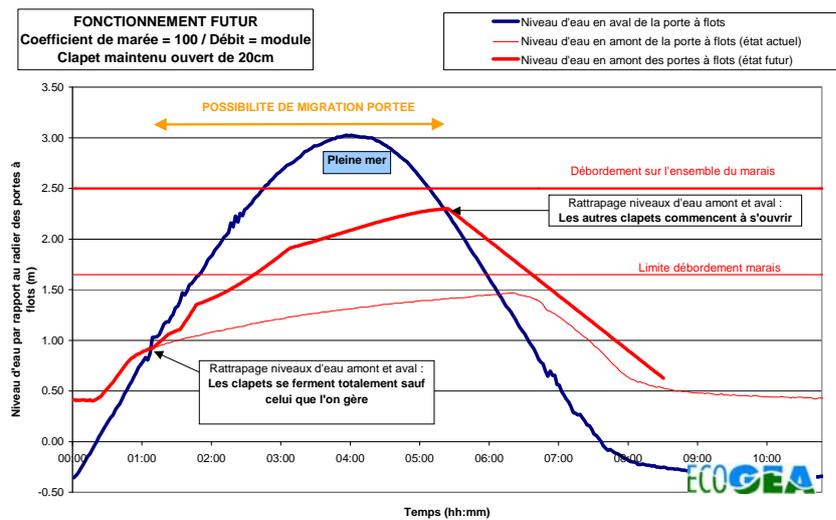


Figure 32 : Simulation hydraulique des entrées d’eau dans le marais avec une ouverture de 20cm à coefficient 100.

Les raidisseurs ont été installés en février 2010. Ils avaient été fabriqués selon les plans fournis par un chaudronnier. Ce système de raidisseur a été inventé par le technicien rivière du Syndicat de bassin versant Centre Médoc et un brevet a été déposé par MIGADO. La fabrication des raidisseurs a tout d'abord été faite sous forme d'un prototype, puis en inox une fois le système validé. La fabrication des deux raidisseurs en inox a coûté 3 000€, sachant qu'il faut 2 raidisseurs par site.

La synthèse des simulations hydrauliques figure dans le tableau ci-après qui évalue, pour chaque ouverture, les volumes entrant à différents coefficients.

Aménagements	Niveau d'eau maximum dans le marais	Débit maximum entrant depuis l'aval	Volume entré dans le marais depuis l'aval
Clapet ouvert de 5 cm	1.95 m	0.50 m ³ /s	5 000 m ³
Clapet ouvert de 10 cm	2.10 m	0.90 m ³ /s	9 500 m ³
Clapet ouvert de 20 cm	2.30 m	1.70 m ³ /s	16 700 m ³
Echancrure de 25 cm de large et calée à 2.30 m	1.75 m	0.26 m ³ /s	1 600 m ³
Echancrure de 50 cm de large et calée à 2.30 m	1.85 m	0.55 m ³ /s	3 200 m ³
Echancrure de 100 cm de large et calée à 2.30 m	2.00 m	1.10 m ³ /s	6 400 m ³
Echancrure de 200 cm de large et calée à 2.30 m	2.20 m	2.20 m ³ /s	12 800 m ³

**Tableau 22 : Résultats et synthèse des simulations hydrauliques sur le marais de Laffite.
Source : ECOGEA, 2010.**

Ce tableau a permis de choisir une gestion double selon le volume acceptable dans le marais, au maximum 5 000 m³ l'été (d'où un réglage de l'ouverture à 5cm), et en hiver un maximum de 20 000 m³, d'où un réglage avec une ouverture de 20cm possible.

Un arrêté préfectoral de prescription spécifique a été validé en 2011 afin d'encadrer les mesures de gestion proposées.

3.3.3 L’utilisation de la vantelle présente sur les ouvrages à la mer comme système de franchissement.

Sur les portes à flot d’Issan, le troisième système testé est l’utilisation des vantelles présentes sur les portes à flot en aval du marais de Labarde sur la Maqueline.



Figure 33 : Vantelle ouverte sur les portes à flot d’Issan, vue de l’aval et de l’amont.

Les simulations hydrauliques effectuées par ECOGÉA ont permis de définir l’ouverture optimale de la vantelle pour différents coefficients de marée. Le volume acceptable par le marais amont est de 39.000 m^3 . Avec une ouverture de vantelle de 40 cm, à coefficient 110, le volume entrant est de 29.400 m^3 .

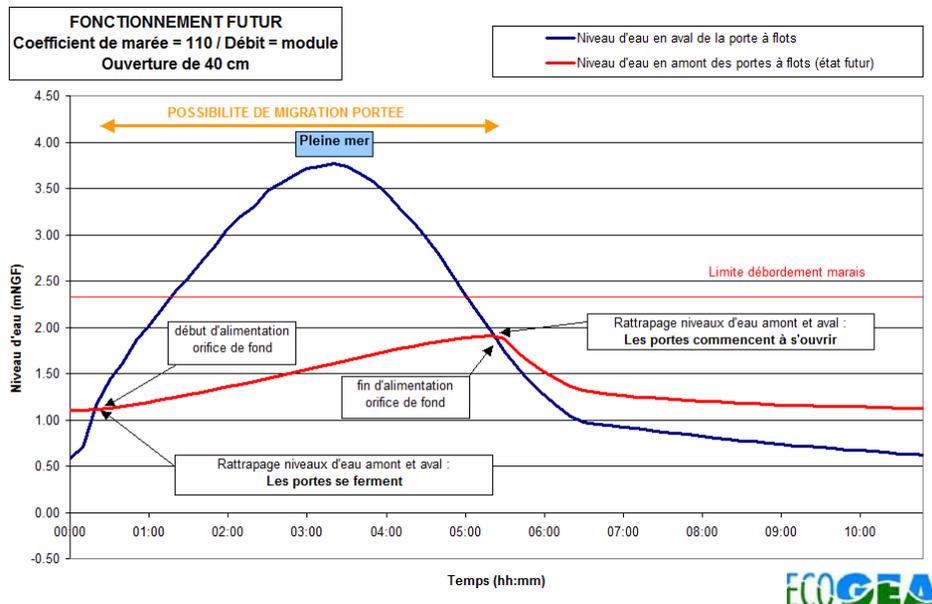


Figure 34 : Simulation hydraulique des entrées d’eau dans le marais à coefficient 110 avec une ouverture de vantelle de 40cm.

Grâce à ces simulations, il est possible d'adapter l'ouverture de la vantelle pour optimiser l'entrée d'eau, donc de civelles en fonction des coefficients de marée, sans entrainer de débordement dans le marais.

Ainsi, pour des coefficients faibles (50), la vantelle peut être ouverte sur 80cm ; pour des coefficients plutôt élevés (90) la vantelle devra être ouverte sur 60cm, et pour les grandes marées sur 40 cm maximum.

Il est donc possible de ne pas manipuler les vantelles pendant toute la période de migration et de les laisser ouvertes sur 40 cm sans entrainer de débordement à l'amont.

La synthèse des simulations hydrauliques figure dans le tableau ci-après qui évalue pour chaque ouverture, les volumes entrant à différents coefficients.

Coefficient de marée	Ouverture de la vantelle	Niveau d'eau maximum dans le marais	Débit maximum entrant depuis l'aval	Volume entré dans le marais depuis l'aval
50	10 cm	1.46 m	0.40 m ³ /s	5 900 m ³
	20 cm	1.57 m	0.77 m ³ /s	11 500 m ³
	40 cm	1.75 m	1.45 m ³ /s	20 900 m ³
	80 cm	2.02 m	2.65 m ³ /s	35 400 m ³
	120 cm	2.19 m	3.64 m ³ /s	44 600 m ³
90	10 cm	1.48 m	0.51 m ³ /s	7 600 m ³
	20 cm	1.63 m	1.00 m ³ /s	14 800 m ³
	40 cm	1.87 m	1.95 m ³ /s	27 300 m ³
	80 cm	2.26 m	3.59 m ³ /s	47 800 m ³
	120 cm	2.56 m	5.02 m ³ /s	63 400 m ³
110	10 cm	1.50 m	0.56 m ³ /s	8 200 m ³
	20 cm	1.64 m	1.10 m ³ /s	15 700 m ³
	40 cm	1.91 m	2.12 m ³ /s	29 400 m ³
	80 cm	2.34 m	3.97 m ³ /s	51 800 m ³
	120 cm	2.70 m	5.55 m ³ /s	69 300 m ³

Tableau 23 : Résultat et synthèse des simulations hydrauliques sur le marais de Labarde.
Source : ECOGEA, 2011.

Ce tableau a permis de choisir une gestion selon le volume acceptable dans le marais d'environ 39 000 m³, et selon les coefficients de marée.

Un arrêté préfectoral de prescription spécifique est en cours d'élaboration afin de valider cette gestion comme système de franchissement piscicole.

3.3.4 Mise en place d'une vanne télescopique, qui crée une entrée d'eau à chaque coefficient et maintient un niveau d'eau en amont.

Les simulations hydrauliques avaient commencé en 2011 et ont été terminées en 2012 par le bureau d'étude ECOGEA. Le travail d'adaptation et de calage du système a été validé par le gestionnaire de l'ouvrage, le Conseil Général de la Gironde en 2012. Les travaux d'installation du système ont été réalisés à l'automne 2013. Les tests de fonctionnement devraient débuter dès 2014.

Ce système de vanne télescopique est réglable et permettra une large manœuvre si la gestion du marais doit être adaptée (entrée d'eau par le fond, entrée d'eau en surverse). Il permettra de faire entrer de l'eau pendant toute la marée en gardant un niveau d'eau minimum en amont lors du jusant.

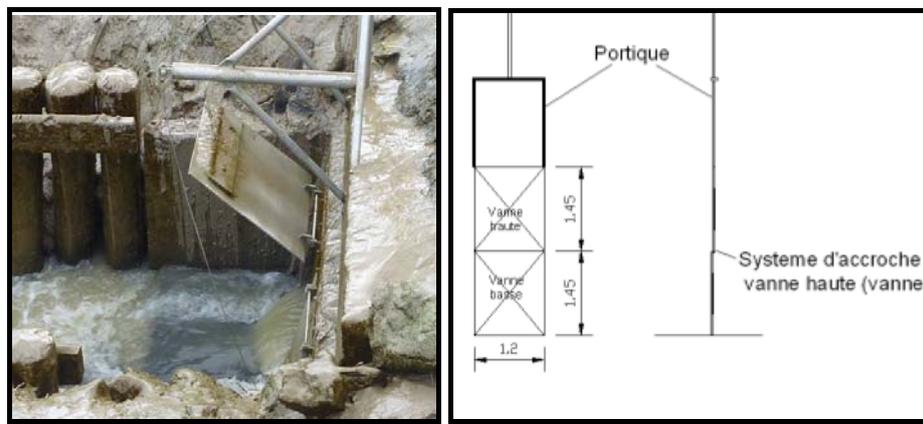


Figure 35 : Ouvrage présent sur l'île Nouvelle et schéma du système de vanne télescopique qui sera installé. Source : MIGADO et ECOGEA, 2012.



Figure 36 : Ouvrage modifié, automne 2013. Source : Anteagroup, 2013.

La synthèse des simulations hydrauliques figure dans le tableau ci-après qui évalue pour chaque ouverture, les volumes entrant à différents coefficients.

Scénario	Coefficient de marée	Cote de calage du déversoir	Niveau Eau min (3ème cycle) en mNGF	Niveau Eau max (3ème cycle) en mNGF	Volume entrant dans le marais (3ème cycle)	Début d'alimentation du marais /PM (durée d'alimentation)
VANNE SANS ECHANCRURE	50	1.80 mNGF	1.86	2.11	4 300	00 h 50 min (02h 00 min)
		1.90 mNGF	1.95	2.11	2 700	
		2.00 mNGF	2.04	2.12	1 700	
		2.10 mNGF	2.11	2.12	700	
	90	1.80 mNGF	2.15	2.23	21 150	01 h 10 min (03h 20 min)
		1.90 mNGF	2.17	2.24	18 450	
		2.00 mNGF	2.19	2.25	16 000	
		2.10 mNGF	2.20	2.25	13 650	
	110	1.80 mNGF	2.20	2.30	28 400	01 h 20 min (03h 40 min)
		1.90 mNGF	2.21	2.31	25 800	
		2.00 mNGF	2.23	2.31	23 150	
		2.10 mNGF	2.24	2.32	20 500	
VANNE AVEC ECHANCRURE	50	1.80 mNGF	1.89	2.03	2 350	00 h 50 min (02h 00 min)
		1.90 mNGF	1.97	2.06	1 500	
		2.00 mNGF	2.05	2.1	850	
		2.10 mNGF	2.11	2.11	400	
	90	1.80 mNGF	2.14	2.18	12 150	01 h 10 min (03h 20 min)
		1.90 mNGF	2.15	2.19	10 550	
		2.00 mNGF	2.16	2.20	8 950	
		2.10 mNGF	2.17	2.20	7 550	
	110	1.80 mNGF	2.17	2.23	17 200	01 h 20 min (03h 40 min)
		1.90 mNGF	2.18	2.24	15 350	
		2.00 mNGF	2.19	2.24	13 500	
		2.10 mNGF	2.2	2.24	11 800	

Tableau 24 : Résultats et synthèse des simulations hydrauliques sur L'île Nouvelle. Source : ECOGEA, 2012.

Ce tableau permettra de choisir et d'adapter le calage de la vanne en fonction des besoins de gestion du marais en amont. Les premiers tests de gestion de cette vanne, les premiers retours d'expériences et les suivis d'efficacité démarreront en 2014.

3.4 Les suivis mis en place et les observations faites

Différents types de suivis ont été mis en place depuis 2009 autour de cette problématique afin de s’assurer du bon fonctionnement des systèmes et de leur adaptabilité au milieu sans impacter les usages existants.

3.4.1 Des suivis des inondations dans le marais amont à différents coefficients, différents débits du cours d’eau et conditions météorologiques.

Des suivis d’inondations ont été mis en place sur les différents sites, à différents coefficients et conditions météorologiques.

Ces suivis n’ont pas mis en évidence d’inondations particulières des secteurs amont, ce qui a permis de valider les simulations hydrauliques qui avaient été élaborées.



Figure 37 : Suivi des inondations des secteurs amont lors des forts coefficients.

3.4.2 Des mesures de la salinité de l’eau entrant pendant le flot.

Des mesures ponctuelles lors des suivis mis en place de la salinité entrante ont été réalisées, afin d’évaluer les impacts possibles sur les usages amont. Ces mesures n’ont pas mis en évidence des salinités très importantes, les suivis et l’entrée des civelles se faisant en hiver, l’apport d’eau douce compense cette salinité. Cependant, sur les secteurs étudiés, la salinité naturelle de l’estuaire n’est pas très élevée. Des contrôles devront être réalisés dans le cas d’aménagement d’obstacles plus proches de l’embouchure de l’Estuaire.

3.4.3 Des pêches au filet pendant le flot.

Des pêches expérimentales au filet (pibalour) ont été effectuées. Ces pêches sont réalisées en continu pendant le flot, avec des relèves du filet toutes les 20 min. Les suivis se font en période et conditions de migration des civelles, de janvier à avril, de nuit, pendant des périodes de lune noire, à des coefficients supérieurs à 70.

Ces suivis permettront :

- de mieux comprendre les rythmes de migration au niveau des ouvrages, à différents coefficients de marée,
- de cibler pendant les phases de la marée montante, les pics de migration des civelles
- d'adapter la gestion des systèmes proposés aux observations réalisées.

Ces suivis permettent également de mieux comprendre les migrations des autres espèces piscicoles et d'évaluer l'impact physique que pourraient avoir les aménagements sur les poissons les plus grands (chocs physiques possibles).



Figure 38 : Pêches au filet au niveau de portes à flot équipées avec vanelles.

3.4.4 Des pêches au tamis à main en aval des ouvrages, pendant la période de migration des civelles.

Ces traits de tamis à main ont pour objectif d'identifier d'éventuels blocages de civelles ou autres espèces en aval des ouvrages.

Pour le moment, aucun blocage n'a été repéré. Seules 2 civelles ont été capturées au tamis à main en aval d'un ouvrage lors de tous les suivis mis en place depuis 2009. Cela signifie que les systèmes proposés ne semblent pas bloquer la migration des civelles et juvéniles d'autres espèces et que ces individus, où qu'ils se trouvent aux alentours des aménagements, « semblent » attirés par le flux entrant.



Figure 39 : Pêches au tamis à main en aval des aménagements.

3.4.5 Des suivis de l'entrée des MES (matières en suspension) tout au long de la marée montante, par des mesures de turbidité ou des relevés d'eau.

Ces suivis ont pour but de mieux comprendre l'entrée de MES dans le système tout au long de la marée montante et de tenter d'optimiser les systèmes en minimisant les envasements des secteurs amont.

Les résultats de ces suivis sont présentés dans le paragraphe suivant.



Figure 40 : Mesures de la turbidité grâce à une sonde multi-paramètre.

Ces suivis sont réalisés grâce à une sonde multi paramètres prêtée par Irstea et permettant de relever la turbidité de l'eau en surface et en profondeur tout au long de la marée.

3.4.6 Des suivis de l'évolution des profils en long et en travers de la jalle en amont de l'ouvrage.

L'évolution de l'envasement et de l'entrée des MES sont également évaluées par le biais de la réalisation de transects des jalles en amont des ouvrages. En période d'étiage (septembre, octobre), lorsque les niveaux d'eau le permettent, des transects de la jalle sont réalisés jusqu'à la limite amont d'entrée d'eau lors des marées montantes.

Pour cela, un GPS différentiel est loué et permet d'obtenir des relevés d'altitude relative sur chaque jalle.

Des profils en long et en travers des jalles sont ensuite réalisées grâce à ces données GPS. Un profil de référence sera disponible (celui réalisé au tout début des aménagements). Ensuite, tous les 2 ans, les profils seront réalisés afin de voir leur évolution, et donc celle de l'envasement et prévenir ainsi les problèmes éventuels.



Figure 41 : Réalisation de profils en travers et en long des jalles en amont des ouvrages.

3.4.7 Des pêches électriques dans la zone de marais en amont au pied de l'obstacle suivant.

Ces pêches électriques, qui avaient déjà été réalisées sur ces sites avant l'aménagement des ouvrages, permettent de voir l'évolution de la densité d'anguillettes présentes, et les individus entrés récemment dans le système grâce aux aménagements mis en place à l'aval.

Sur les sites du marais d'Arcins et du marais de Laffite, on constate déjà une augmentation des densités des individus de moins de 10 et 15 cm. Les densités sont 7 à 10 fois plus importantes après aménagements des ouvrages aval. Sur le site du marais de Labarde, la gestion de la vantelle est trop récente pour pouvoir observer dès à présent une augmentation. Les premiers résultats laissent supposer une efficacité certaine des systèmes proposés en termes de franchissabilité piscicole.

		<i>Densités en nb indiv./100m²</i>	
		Avant aménagement	Après aménagement
Marais d'Arcins	< 10 cm	17,4	74,5
	< 15 cm	23,4	137,2
Marais de Laffite	< 10 cm	19,8	234,7
	< 15 cm	39,7	293,1
Marais de Labarde	< 10 cm	0	
	< 15 cm	25,2	

Tableau 25 : Variation des densités d'anguillettes pêchées en amont des ouvrages aménagés (avant et après aménagement).

3.4.8 Evaluation du caractère multi-espèces des systèmes proposés

Au niveau des autres espèces piscicoles détectées, de nombreuses espèces sont capturées lors des pêches expérimentales au filet. En 20 min. de pêche, plus de 1 500 juvéniles d'espèces holobiotiques, espèces marines ou estuariennes (chevesne, *pseudorasbora*, brème, gardon, éperlan, bar, maigre, sole...) ont pénétré dans le système.

De nombreuses espèces migratrices amphihalines (lamproies fluviatiles, mullets, flets...) ont également été capturées.

Ces systèmes semblent être adaptés à tous les juvéniles et à certains adultes d'autres espèces piscicoles. Cependant, il est difficile de conclure sur la préférence d'un système par rapport à un autre en termes d'efficacité multi-espèces. Les 4 systèmes testés laissent pénétrer différentes espèces piscicoles.

Des suivis devront être mis en place, et des expérimentations spécifiques organisées afin d'évaluer en termes d'efficacité multi-espèces les vantelles hautes. Le système testé ici présente une vantelle installée en bas de la porte.



Figure 42 : Différentes espèces piscicoles capturées lors des suivis par pêche au filet.

3.5 Les premiers résultats

3.5.1 Un nouveau site testé en 2013

Un nouveau site a fait l'objet de suivis en 2013. Le Canal de Despartins est un affluent de la Garonne et traverse le marais de Ludon. L'ouvrage soumis à la marée se situe au niveau de la route D290 (Communes de Ludon et de Parempuyre). L'ouvrage est constitué de portes à flot avec vannes associées situées en amont. Une vantelle en position haute est présente sur la porte à flot. Le Syndicat de bassin versant a l'intention de rénover cet ouvrage et l'équippa de doubles vantelles, en haut et en bas, comme cela existait sur les plans d'origine de l'ouvrage. Ce site permettra de tester et de comparer l'efficacité et le retour d'expérience d'un aménagement avec une première vantelle placée en haut de la porte et une seconde en bas de la porte.

Les premiers suivis permettent grâce à une comparaison avec le site de la Maqueline très proche de comparer les effets d'une vantelle haute (Despartins) et basse (Maqueline).

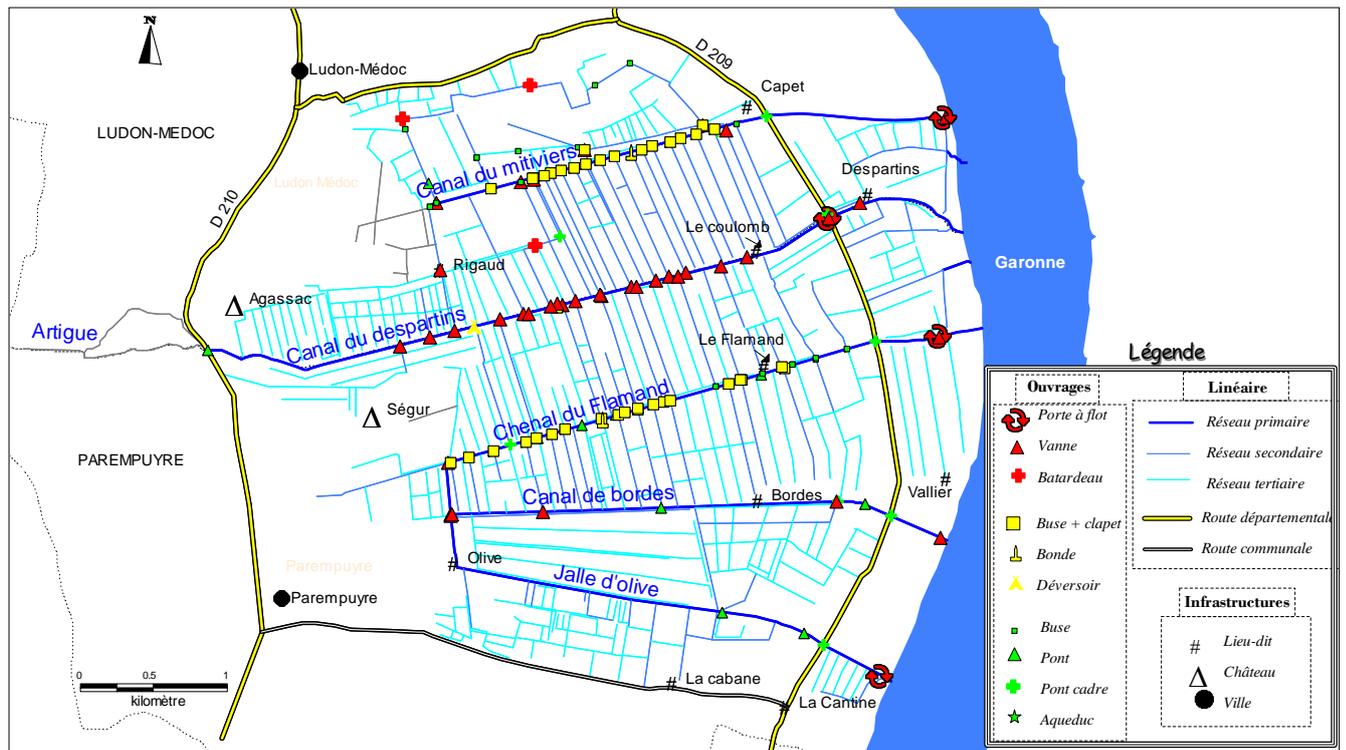


Figure 43 : Réseau hydrographique et ouvrages du marais de Ludon et Parempuyre. (en rouge : obstacles à la migration, en jaune : obstacles potentiels à la migration, en vert : ouvrages franchissables).



Figure 44 : Civelles capturées lors des pêches sur Despartins, et vantelle présente sur la porte à flot à marée haute.

Deux pêches ont été réalisées cette année, elles ont révélé une forte présence de civelles avec 12 460 individus pour la première pêche et 2 863 pour la seconde. Concernant l'arrivée des civelles, on observe comme sur les autres sites les années précédentes que 80% des civelles ont franchi la porte en moyenne 1h avant la pleine mer (Fig 46). Ces résultats seront à confirmer et à comparer avec les autres sites lors de prochains suivis.

L'étude hydraulique réalisée sur la base des données de terrain (relevés topographiques, sondes de niveaux) permettra d'optimiser la gestion des vantelles qui seront mises en place par le Syndicat de bassin versant.

3.5.2 Rythmes d'arrivée des civelles au cours de la marée montante

On constate que le pic d'arrivée des civelles se situe avant la pleine mer, environ 1h30 à 2h avant, 1h après l'inversion du courant. Les graphes de la figure 37 représentent la moyenne du nombre de civelles au niveau des différents obstacles, observée tout au long des différents suivis.

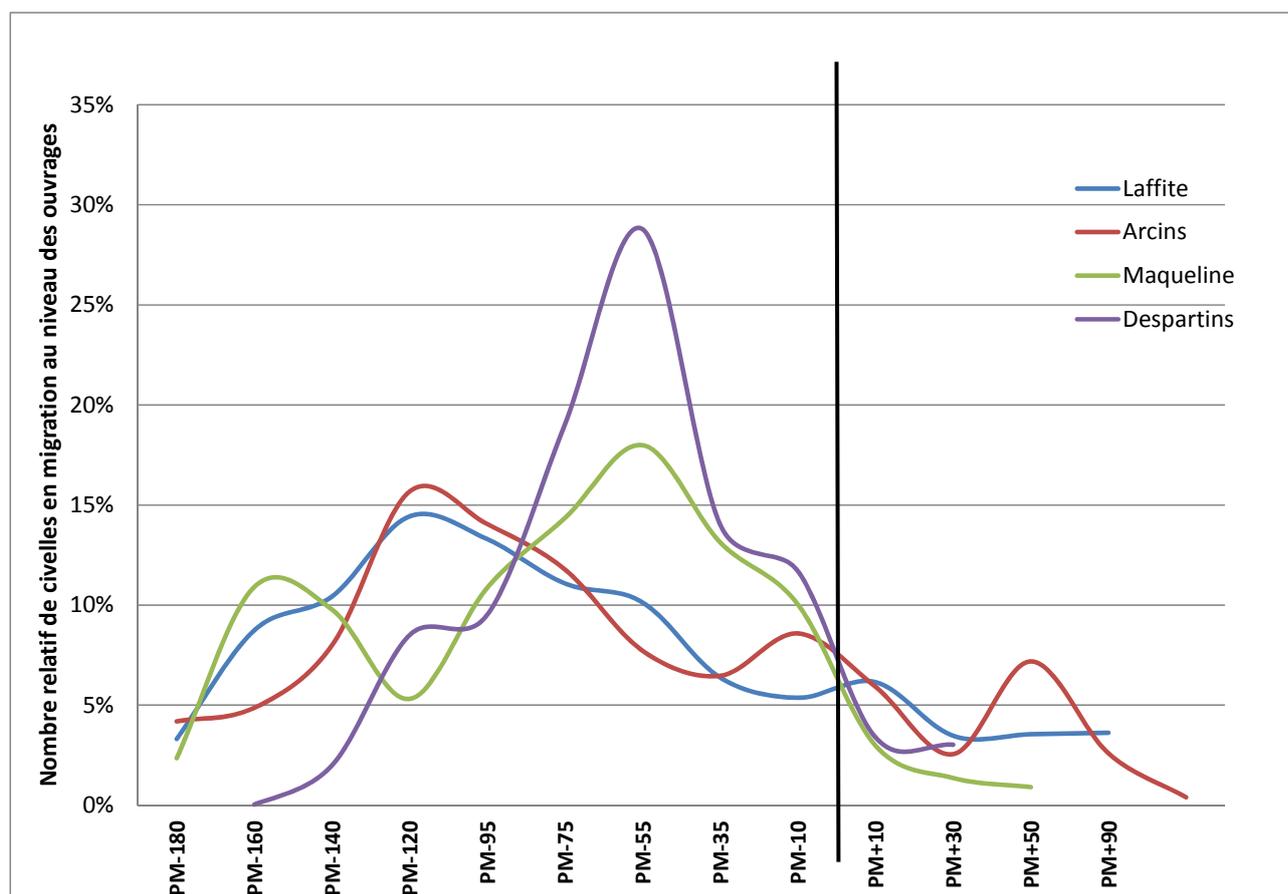
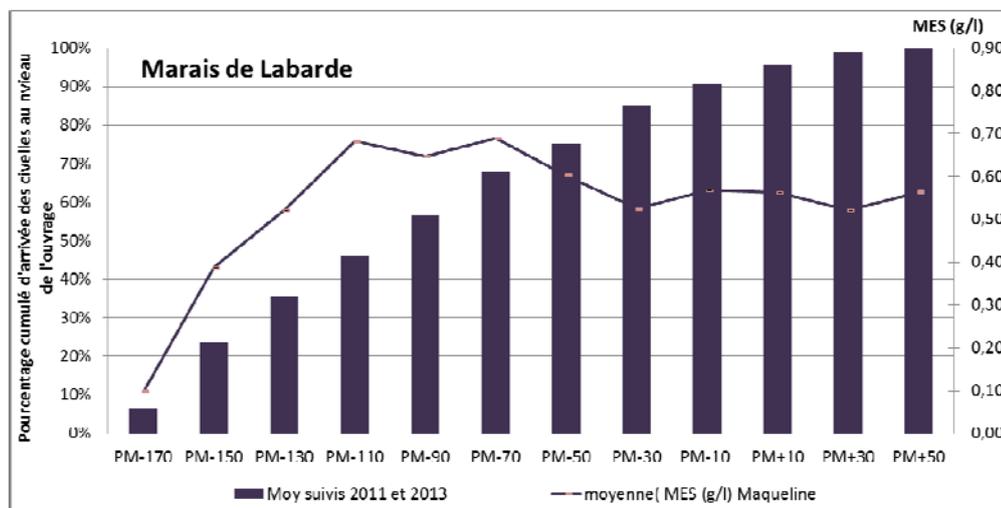
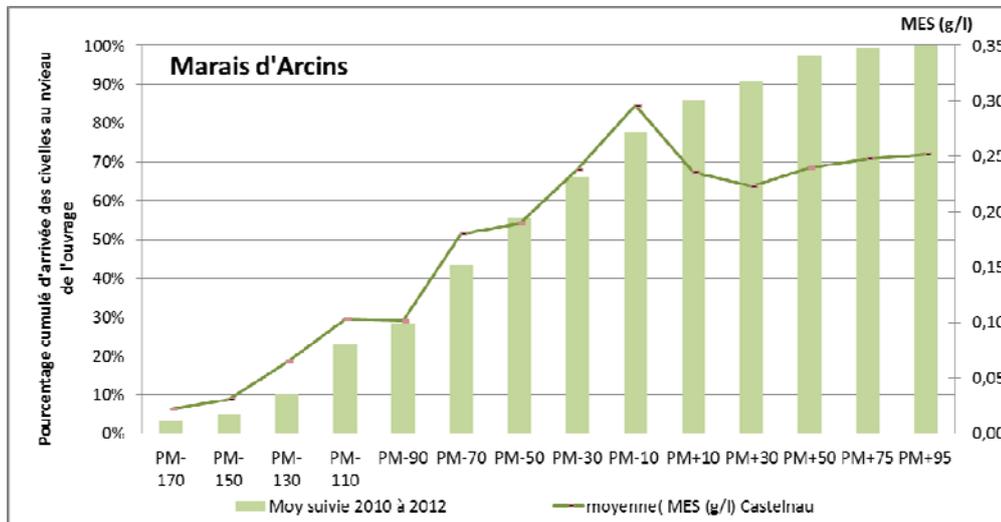
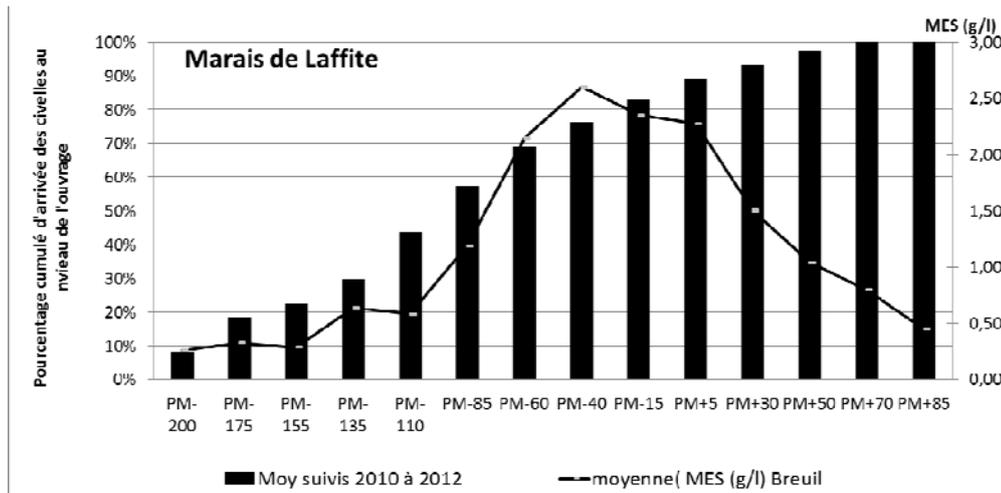


Figure 45 : Rythmes d'arrivée des civelles au cours du flot.

Ces résultats regroupent les données issues des suivis réalisés sur les 4 marais depuis 2010 :

- Marais de Laffite, jalle du Breuil (données de 2010 à 2012),
- Marais d'Arcins, jalle de Castelnau (données de 2010 à 2012),
- Marais de Labarde, Maqueline (données de 2011 à 2013),
- Marais de Ludon Parempuyre, Canal de Despartins (données de 2013).

Au total, plus de 25 000 civelles ont été capturées et échantillonnées au cours des 20 pêches effectuées (4 157 sur la Jalle du Breuil, 1 278 sur la Jalle de Castelnau, 5 487 sur la Maqueline et 15 323 sur Despartins).



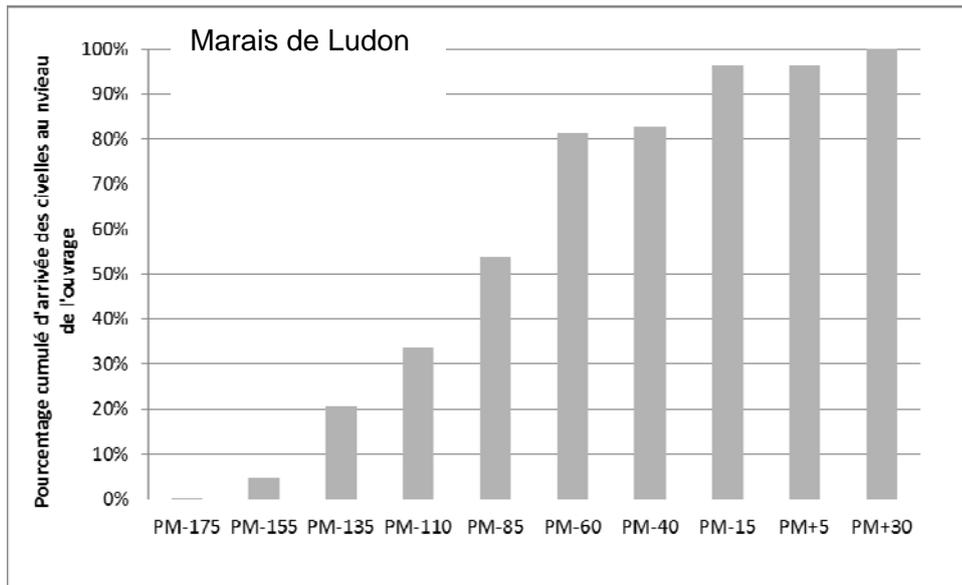


Figure 46 : Rythmes d'arrivée des civelles au cours du flot et entrée de MES sur les trois marais.

Les civelles, en nage portée au niveau de ces ouvrages ont le même comportement que les matières en suspension. Elles se laissent emporter par le flot et pénètrent en amont des systèmes. Logiquement, les rythmes d'arrivée des civelles et des matières en suspension se font en parallèle et suivent la même courbe d'évolution. On constate qu'en moyenne 30 min. avant la pleine mer, 80 % des civelles ont déjà pénétré dans le système. Ceci pourrait permettre d'adapter le système de gestion (avec un système qui peut se fermer automatiquement au moment de la pleine mer, comme les raidisseurs) et ne pas faire entrer la dernière eau de la marée montante, plus salée, sur certains sites.

3.5.3 Variations dans les rythmes d'arrivée des civelles et la distance à l'embouchure de l'Estuaire.

Si l'on compare les rythmes d'arrivée des civelles, par rapport à la position du cours d'eau dans l'Estuaire, on constate que, quelle que soit la position de ce cours d'eau dans l'Estuaire (plus proche ou plus éloignée de l'Embouchure), les rythmes d'arrivée de civelles sont identiques.

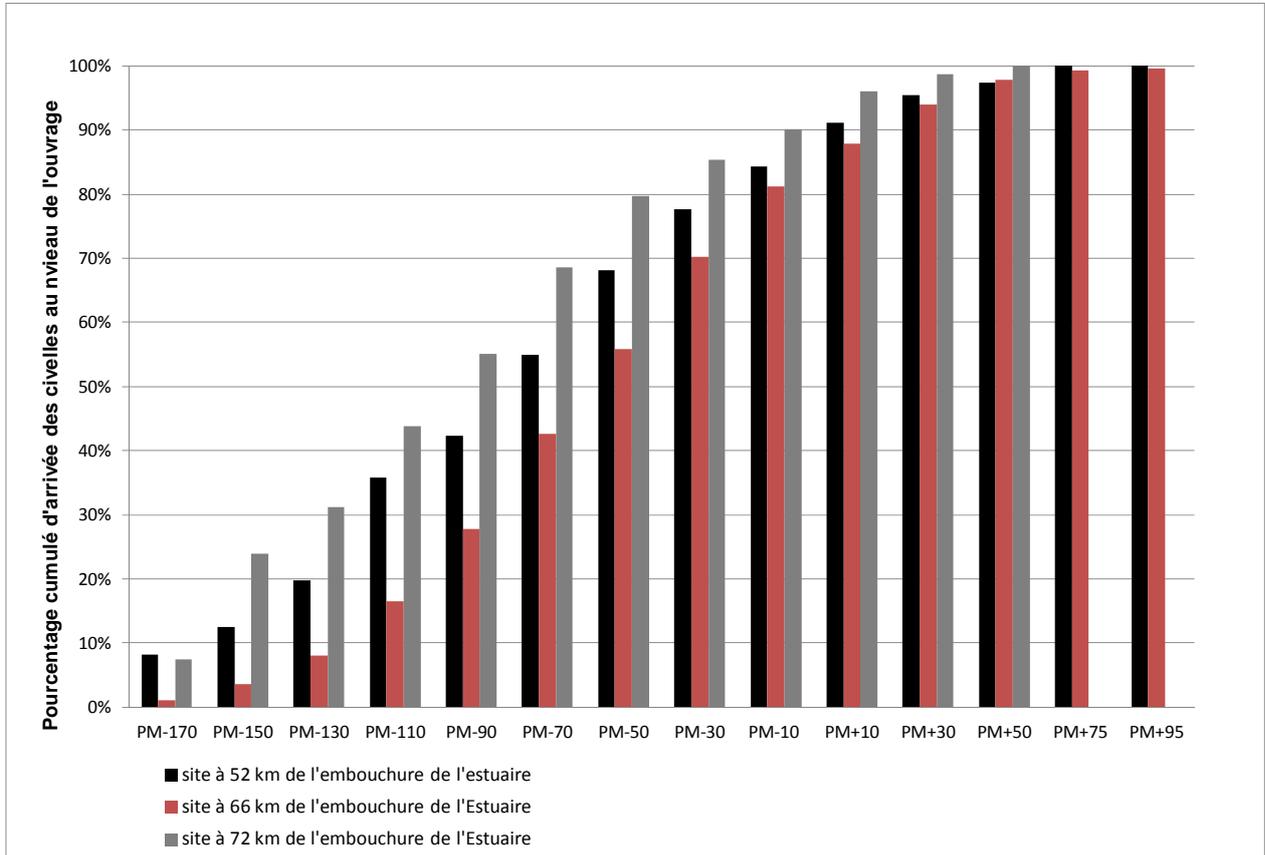


Figure 47 : Evolution de l'entrée des civelles en fonction de la position du cours d'eau sur l'Estuaire.

On ne peut donc pas adapter les systèmes de gestion en fonction de la position par rapport à l'embouchure de l'Estuaire. Les cours d'eau plus proches de l'embouchure ne « reçoivent » pas les civelles en premier.

3.5.4 Variation de rythmes d'arrivée des civelles dans le système en fonction des coefficients de marée

Si on compare les rythmes d'arrivée des civelles avec les coefficients de marée, on ne voit aucune différence selon les différents coefficients. Quel que soit le coefficient de marée, les rythmes de migration sont identiques.

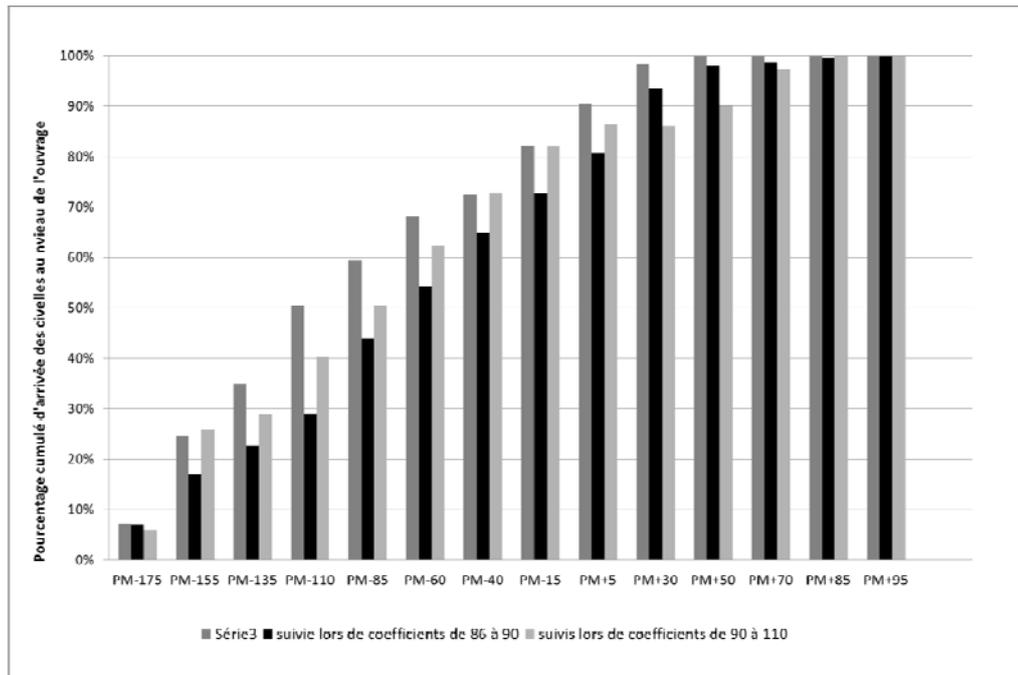


Figure 48 : Evolution de l'entrée des civelles en fonction des coefficients de marée.

Le système proposé doit fonctionner de la même façon à tous les coefficients de marée. Il semble difficile de privilégier certains coefficients par rapport à d'autres, au vu des premiers résultats obtenus.

3.5.5 Variations de l'abondance des civelles en fonction des coefficients de marée.

Le graphe suivant met en évidence qu'il n'y a aucune corrélation entre les abondances de civelles et les coefficients de marée sur les 3 sites. Pour un même coefficient de marée, l'abondance pourra être faible ou très élevée.

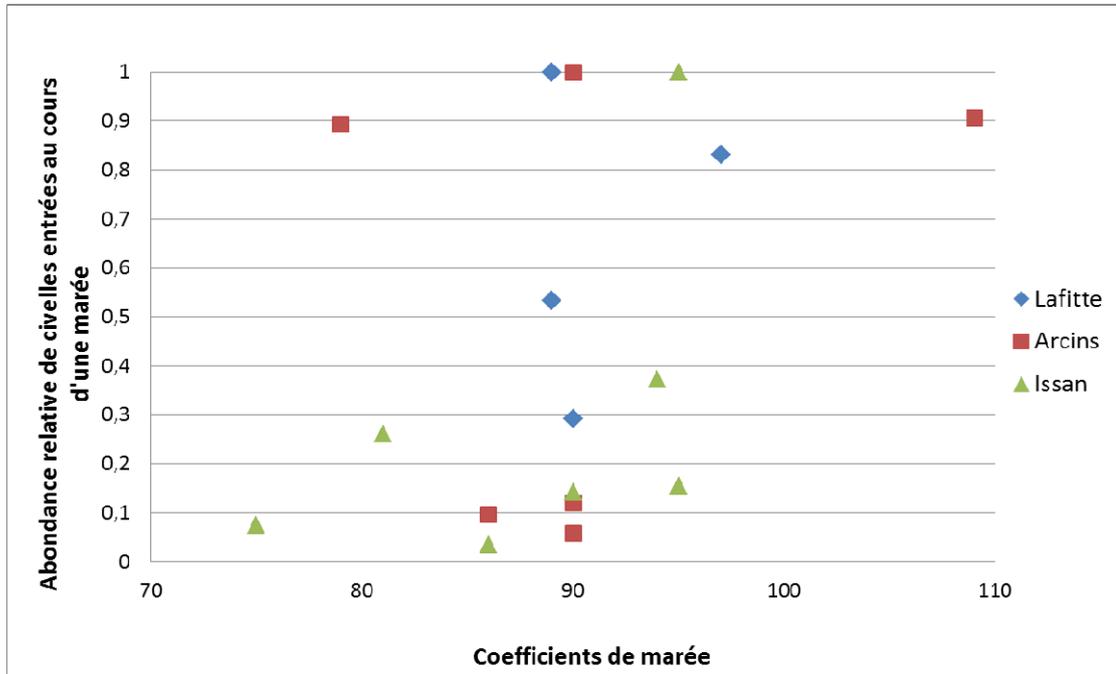


Figure 49 : Relation entre l'abondance de civelles et les coefficients de marée.

L'abondance varie certainement plus en fonction de l'attractivité du cours d'eau, des débits des cours d'eau et des axes principaux, et des conditions météorologiques.

Il est donc important de mettre en place des systèmes rustiques qui permettent un passage permanent à tous les coefficients de marée.

3.5.6 Relation entre l'entrée de MES et les coefficients de marée

De la même façon que précédemment, il n'existe aucune corrélation entre la quantité de matière en suspension entrant dans le système et les coefficients de marée. La quantité de matière en suspension prise en compte ici est la moyenne de MES étant entrée dans le système pendant une marée montante.

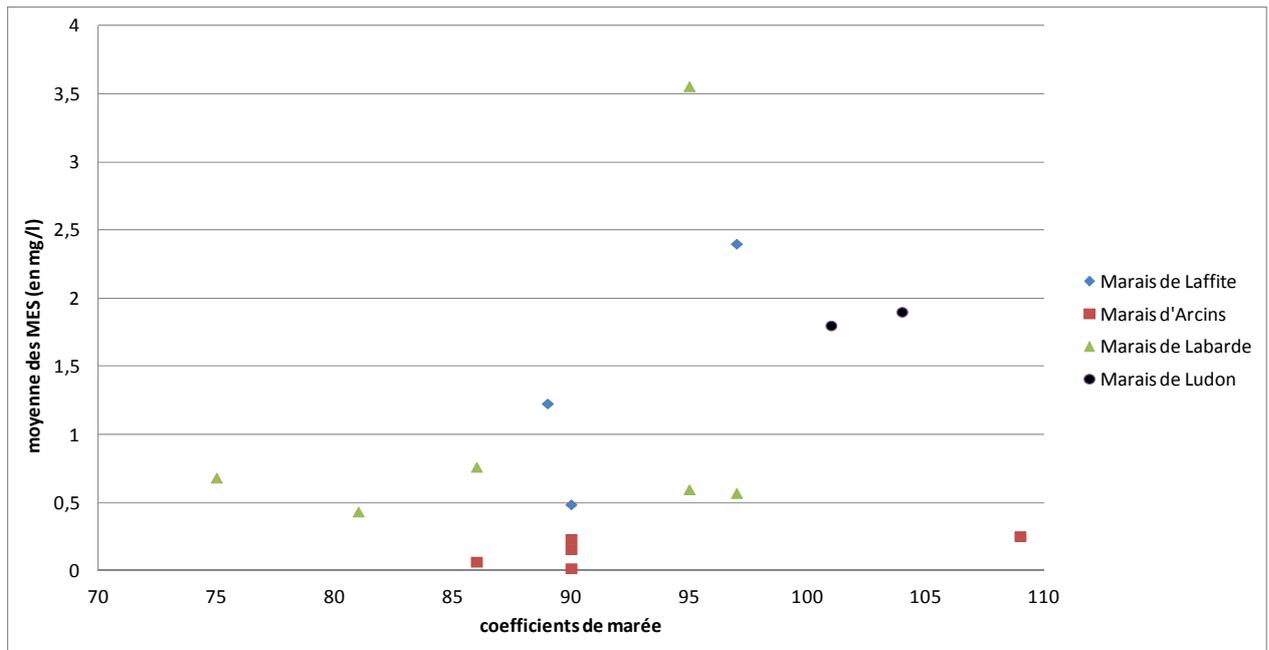


Figure 50 : Relation entre la quantité de matière en suspension entrant dans le système et les coefficients de marée.

La quantité de matière en suspension entrant dans le système semble plus liée aux conditions de débit des jalles, de la Garonne et de la Dordogne, et la position de l'obstacle par rapport à la confluence du cours d'eau avec l'Estuaire.

3.5.7 Première comparaison des entrées de MES en fonction de l'aménagement avec des vantelles hautes et des vantelles basses.

Les suivis sur le canal du Despartins ont permis également une première comparaison entre une porte équipée d'une vantelle haute et une autre en position basse (porte à flot sur la Maqueline). La comparaison des deux systèmes est possible par la proximité des deux sites ainsi qu'une prise des mesures sur deux jours consécutifs afin de garantir des conditions d'échantillonnage proches.

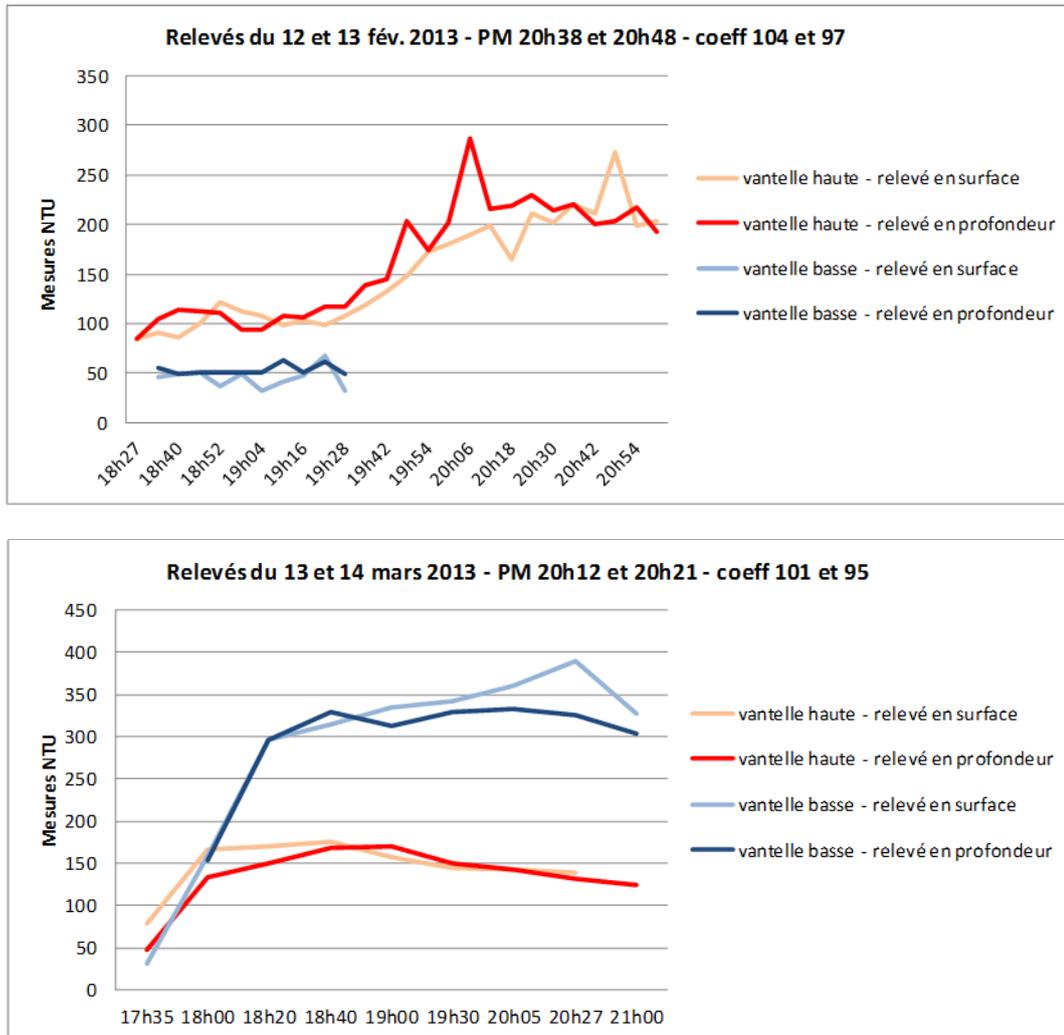


Figure 51 : Evolution des MES en fonction des systèmes de gestion.

D'après ces premiers résultats, on observe que, d'une part, il n'y a pas de différence de concentration en MES dans la colonne d'eau et, d'autre part, la position de la vantelle n'aurait pas d'influence sur la turbidité de l'eau qui pénètre à l'amont des portes. Ces données ne correspondent qu'à deux séries de suivis seulement et devront être confirmées les années suivantes.

3.6. Avantages et inconvénients des différents systèmes proposés et testés

Les systèmes proposés doivent être les plus autonomes possible, laissant passer les civelles au maximum tout au long de la marée et par n'importe quel coefficient du mois de novembre à avril-mai. L'intervention humaine devra être limitée et il conviendra de s'assurer que le système n'entraîne aucun impact sur la zone amont.

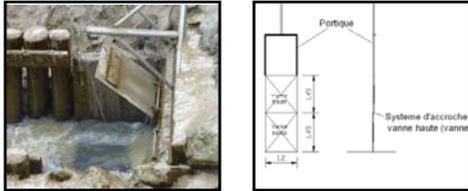
Système de gestion testé	Système de fonctionnement		Avantages	Inconvénients	Coût approximatif
Cales en bois	empêche la fermeture de l'ouvrage		Peu couteux Totalement autonome, aucune gestion nécessaire sur l'année	Nécessité d'avoir la même gestion toute l'année du marais en amont Adaptable sur les sites avec une faible salinité de l'eau	60 euros par cale / 6 cales par site
Raidisseur	ralentit et/ou empêche la fermeture de l'ouvrage		Possibilité d' adapter la gestion selon les besoins saisonniers en amont Volume d'eau entrant beaucoup plus faible que sur les autres systèmes Adaptable sur des sites où la salinité est plus élevée (fermeture possible avant la pleine mer, moment où l'eau est plus salée) Mode de gestion autonome (sauf réglages saisonniers)	Installation plus couteuse	3 000€ par site, 2 à 4 raidisseurs par site
Vantelle en place sur la porte à flot	crée une ouverture pendant toute la marée dans l'ouvrage		Possibilité de ne pas faire entrer d'eau lors des faibles coefficients (inf. à 60 ou 70 -faibles mouvements de civelles) Possibilité d'adapter la gestion selon les besoins saisonniers en amont	Difficulté d'empêcher le braconnage ou la manipulation de la vantelle Besoin d'intervention d'une personne régulièrement pour la surveillance et la gestion	3 500€ pour la création d'une ouverture sans crémaillère
Vanne télescopique	crée une entrée d'eau à chaque coefficient et un maintien d'un niveau d'eau amont		Système en cours de test Système réglable permettant une large marge de manœuvre si la gestion du marais doit être adaptée Permet de faire entrer la marée tout en gardant un niveau minimal d'eau en amont lors du jusant	A lister à l'usage (en cours de test)	A compléter lors des travaux (en cours)

Tableau 26 : Synthèse des différents systèmes de gestion des ouvrages à la mer testés en Gironde.

3.7. Perspectives 2014

Les résultats obtenus depuis 2010 sur les quatre sites d'étude permettent de dégager des premières tendances concernant le flux migratoire de civelles et de manière plus générale sur l'efficacité des mesures mises en œuvre. Les pêches au filet réalisées au niveau des portes ainsi que les pêches électriques au pied du premier ouvrage infranchissable témoignent de la réussite des aménagements des portes à flot. Dans un second temps, l'analyse plus poussée des résultats ne montre pas forcément de différences dans les rythmes migratoires en fonction de la situation du cours d'eau ou des caractéristiques de la marée. Aucune prévision ne peut donc être établie. Il est donc essentiel que les dispositifs de franchissement des ouvrages de protection à la mer soient fonctionnels dans le plus grand nombre de conditions possibles.

Les études à venir devront confirmer les observations faites à propos des matières en suspension et leur entrée dans le marais. Les pêches seront poursuivies sur le Despartins afin d'améliorer les connaissances sur ce site, d'autant plus qu'une rénovation des portes est prévue prochainement avec l'installation de deux vantelles. Un comparatif d'efficacité du système avec vantelle haute et vantelle basse pourra être déduit des suivis.

Enfin, maintenant que les travaux sur l'île Nouvelle ont été réalisés, les suivis d'efficacité du système seront développés.

4 EVALUATION DE L'IMPACT DES OUVRAGES A LA MIGRATION DE L'ANGUILLE

La franchissabilité des obstacles à la migration de l'anguille varie en fonction de leurs caractéristiques. Selon une méthodologie adaptée au bassin versant et validée par pêches électriques (Lauronce et al., 2010), un inventaire des obstacles sur les principaux affluents du bassin Garonne Dordogne a été réalisé par MIGADO en collaboration avec le SMIDDEST sur les affluents de l'Estuaire de la Gironde, sur le bassin de la Leyre par le Parc Naturel des Landes de Gascogne et sur le bassin du Ciron par le Syndicat Mixte du bassin versant du Ciron. La méthodologie d'expertise de la franchissabilité a ensuite été appliquée par les différents partenaires. La carte présentée sur la figure n°1 présente la synthèse de ces données à l'échelle du bassin Garonne Dordogne, Leyre, canal des Etangs.

De manière générale, seulement 11,7% du linéaire existant est facilement accessible pour l'anguille, avec plus de 690 obstacles qui poseraient un problème de franchissement (61% des obstacles expertisés). En moyenne, la densité d'obstacles est de 2.2 obstacles pour 10 km de cours d'eau.

Les anguilles sont donc bloquées sur les secteurs aval des cours d'eau, ce qui peut entraîner des mortalités excessives dues à l'accumulation des individus, la compétition alimentaire, le cannibalisme et l'augmentation de prédation aviaire, piscivore ou anthropique.

Selon la classe de franchissabilité, l'impact des différents ouvrages influe sur la population d'anguilles, bloquant plus ou moins sa migration. Des pêches électriques en aval et en amont d'ouvrages successifs permettent d'évaluer l'impact selon le degré de franchissabilité.

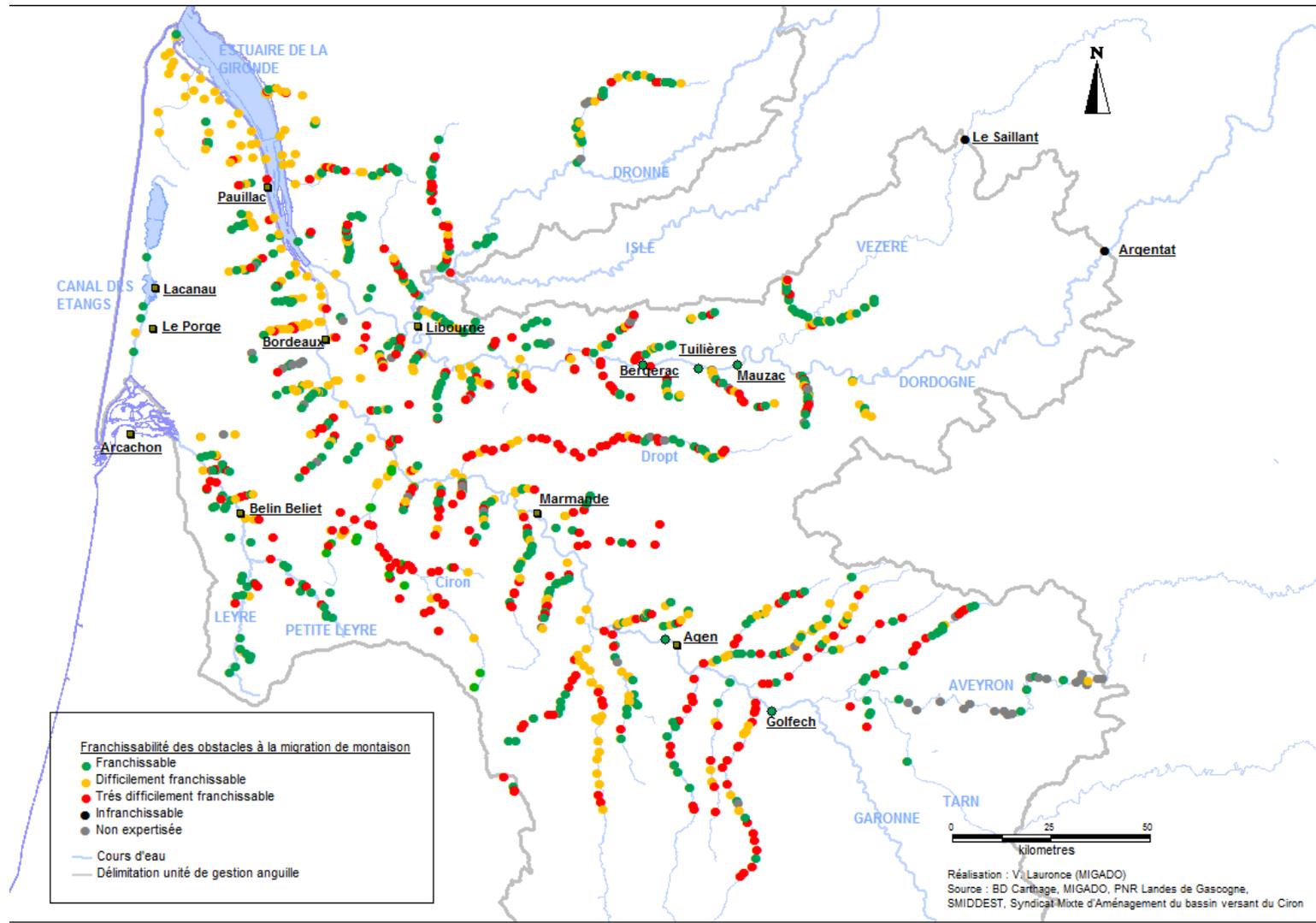


Figure 52 : Carte générale des obstacles à la migration sur le bassin Garonne Dordogne Leyre et Canal des Etangs et expertise de leur franchissabilité pour l’anguille.

4.1 Méthodologie

Des pêches électriques ont lieu depuis 2006 ou 2007 en pied d'obstacles successifs sur 5 cours d'eau affluents de la Garonne, Dordogne ou de l'Estuaire. L'expertise de la franchissabilité des obstacles a été réalisée au préalable avec la méthodologie utilisée sur l'ensemble du bassin (Lauronce et al., 2009). Les pêches, réalisées avec le même protocole d'un site à l'autre et d'une année sur l'autre, permettront d'évaluer l'impact des ouvrages sur la population d'anguilles en fonction de leur franchissabilité : franchissable, difficilement franchissable ou très difficilement franchissable.

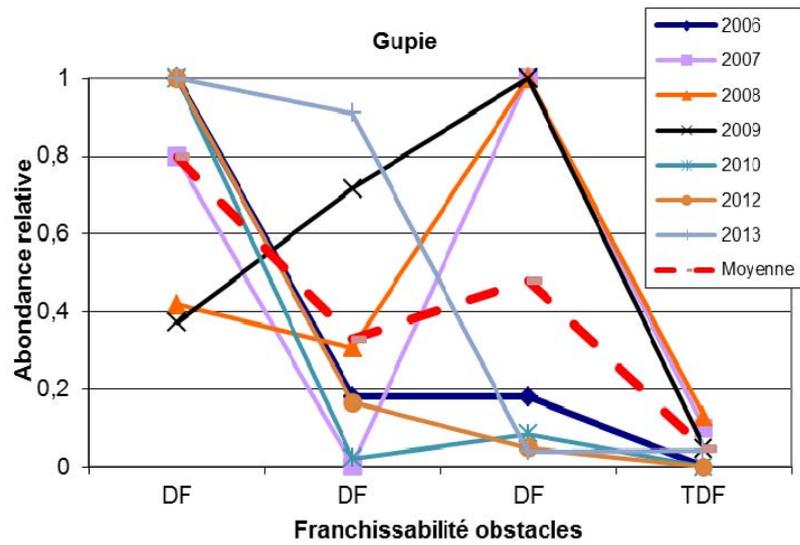
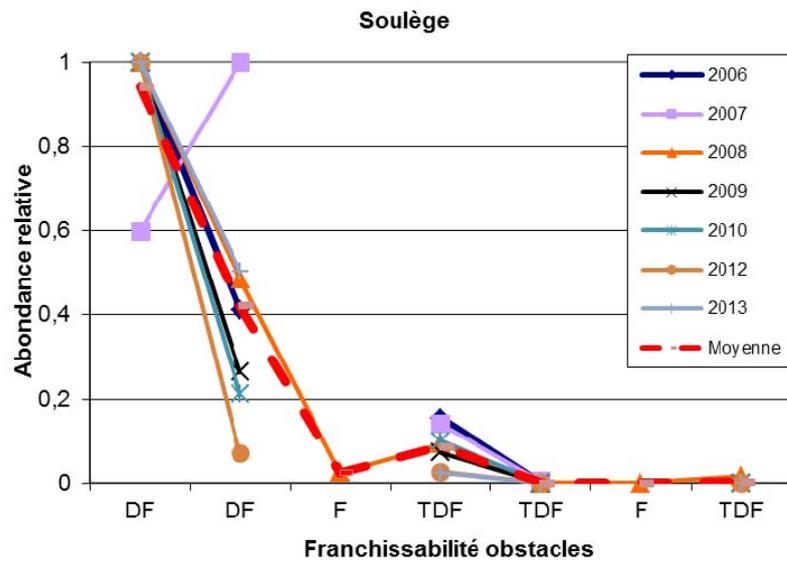
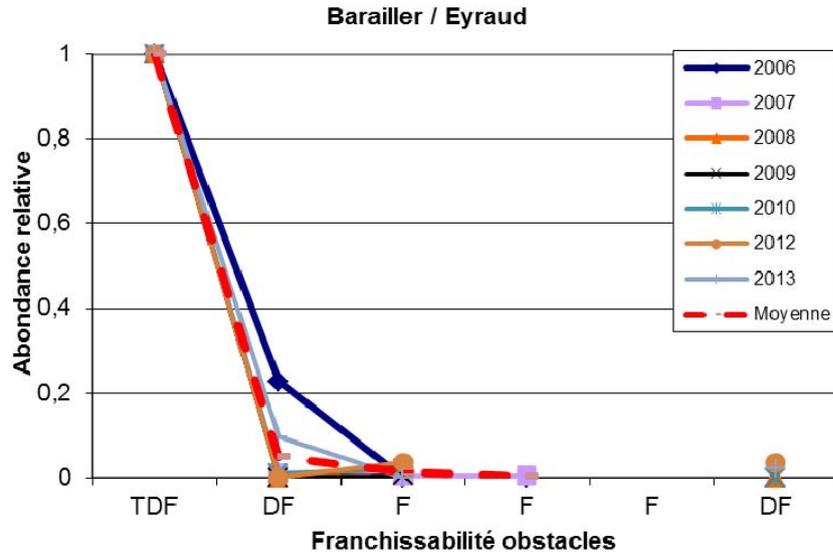
Les pêches ont lieu au pied des différents ouvrages successifs, au martin pêcheur, par équipe de 6 personnes, en 2 passages successifs. Les pêches et la biométrie des individus se font par faciès, hormis les profonds qui ne sont pas pêchés par manque d'efficacité de l'appareil de pêche et par souhait de cibler les jeunes individus.

Les individus de plus de 200 mm sont marqués avec des marques Pit-Tag et les individus pêchés les années suivantes sont contrôlés afin de repérer les recaptures. Les premiers résultats sont présentés ici, sachant que le faible nombre de recaptures et d'années de suivis ne permettent pas encore d'en tirer des conclusions. Ils permettront également d'une année sur l'autre de suivre à la fois le phénomène de colonisation des individus, ainsi que leur taux de croissance individuel.

4.2 Résultats

En 2013, ces pêches ont eu lieu en partenariat avec les techniciens de bassins versants sur les cours d'eau suivant :

- L'Eyraud-Barailler,
- La Soulège,
- La Gupie,
- La Laurina,
- La Jalle de Castelnau,
- Le Lisos.



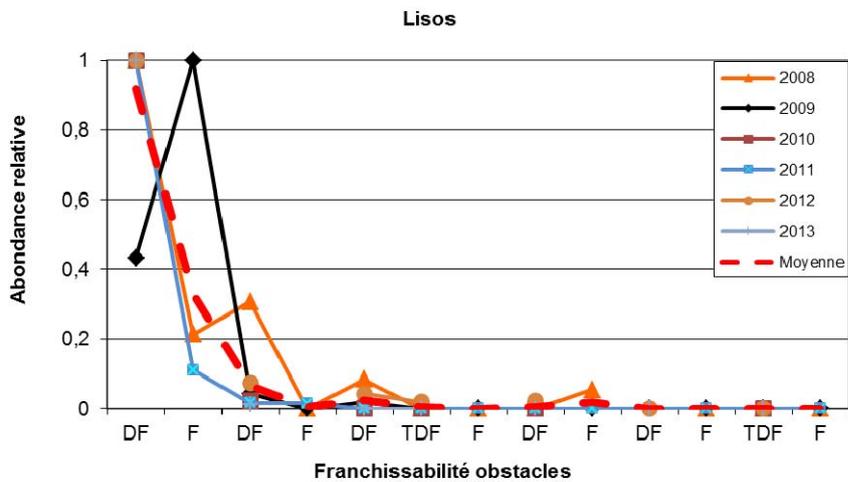
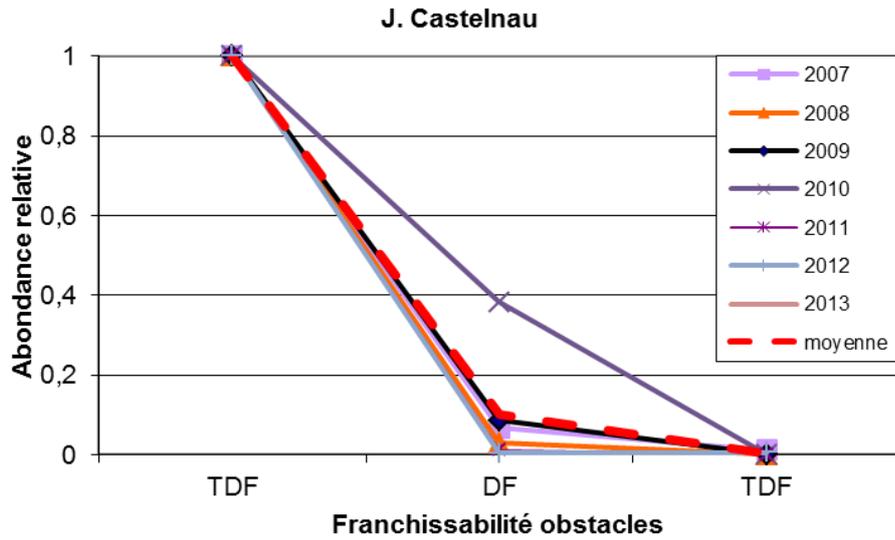
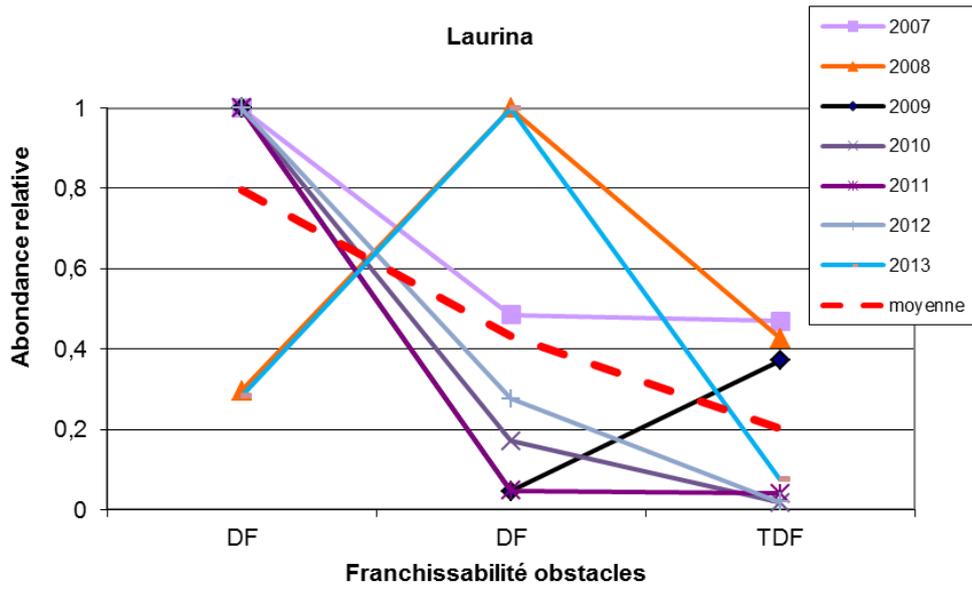


Figure 53 : Evolution relative des densités d’anguilles de moins de 15 cm au niveau des pêches successives.

4.3 Les marquages

Depuis les premiers marquages en 2006, ce sont 1279 anguilles qui ont été marquées au Pit-Tag au cours de l'étude. Les premiers résultats sont présentés ci-dessous. Au total, on enregistre 210 recaptures dont une anguille qui a été recapturée 4 fois.

	Nombre de recaptures
<i>1 recapture</i>	169
<i>2 recaptures</i>	34
<i>3 recaptures</i>	6
<i>4 recaptures</i>	1
Total	210

Tableau 27 : Bilan des recaptures.

Des anguilles marquées peuvent ainsi être recapturées 6 ans après. Le tableau 2 donne les taux de recapture en fonction des années de lâché. Ces taux de recapture ne prennent en compte que les premières recaptures (169 prises uniquement).

		Année de recapture								Total recaptures	Nombre ang.	Taux de recapture
		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013			
Année de marquage	2005	8	5	1	0	1	2	0	0	17	82	20,73%
	2006		20	6	4	0	0	1	0	31	145	21,38%
	2007			7	4	0	0	2	1	14	109	12,84%
	2008				31	6	3	0	1	41	168	24,40%
	2009					13	3	8	1	25	264	9,47%
	2010						10	13	4	27	186	14,52%
	2011							1	0	1	1	100,00%
	2012								13	13	195	6,67%
2013									0	129	0,00%	
										169	1279	

Tableau 28 : Répartition et taux de recapture en fonction des années.

Parmi les recaptures, 97% des anguilles ont été recapturées au pied du même obstacle et seules 6 anguilles s'étaient déplacées (3 montaisons et 3 dévalaisons). Malgré un large éventail de taille d'anguilles marquées, on s'aperçoit que les mouvements sont très limités (voir figure 46).

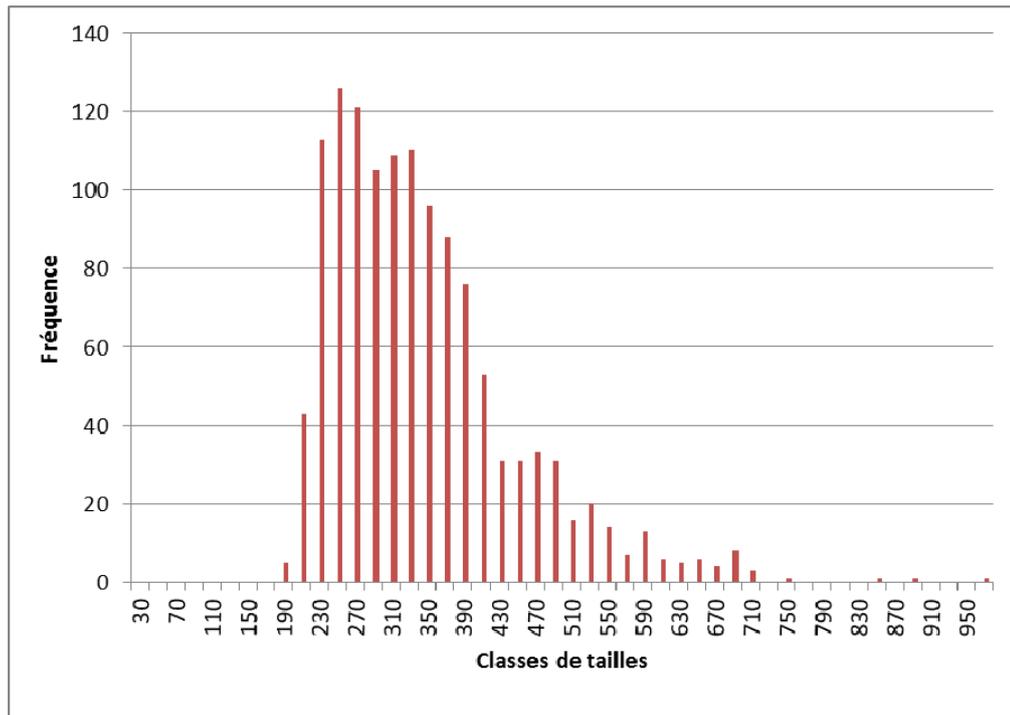


Figure 54 : Histogramme de taille des anguilles marquées.

4.4 Premières observations et conclusions sur l’impact des ouvrages

Les résultats des pêches effectuées ont confirmé les tendances et remarques qui avaient été mises en avant précédemment. Ainsi, de manière générale, on remarque une différence entre l’impact des obstacles classés comme difficilement franchissables et très difficilement franchissables, les chutes de densité observées étant plus ou moins importantes.

- Un seul obstacle qualifié de très difficilement franchissable bloque la migration de pratiquement toute la population d’anguilles présente en aval. **La densité d’anguilles entre l’aval et l’amont d’un tel ouvrage diminue de 78 à 99 %** en fonction de ses caractéristiques.
- Un obstacle difficilement franchissable (DF) est plus ou moins impactant selon les conditions hydrologiques ou de gestion des vannes et peut devenir franchissable certaines années. **La densité d’anguilles amont-aval de l’obstacle peut chuter de 52 à 80%, ou ne pas subir de diminution lors des crues ou d’une ouverture de vannes**, l’obstacle devenant alors franchissable.
- Lorsqu’un ouvrage est franchissable au niveau d’un cours d’eau, on remarque une **non-accumulation des anguilles** au pied des ouvrages, et une migration vers l’amont. Elles se retrouvent ensuite « bloquées » au niveau de l’ouvrage pénalisant suivant.

Outre une première idée de l’impact possible des différents ouvrages sur la population d’anguilles sur le bassin, ces résultats permettent de valider la méthodologie d’expertise de la franchissabilité utilisée au niveau du bassin. Ainsi, un ouvrage :

- franchissable : n’entraîne pas de blocage de la population en migration de montaison,
- difficilement franchissable : entraîne le blocage d’une partie de la population en migration

de montaison selon les conditions hydrologiques ou la gestion des vannages associés,

- très difficilement franchissable : entraîne un blocage important de la plus grande partie de la population en migration de montaison et réduit presque à néant la population rencontrée en amont.

La gestion adaptée de vannes suffit à favoriser la migration des individus vers l'amont. Au niveau de ces cours d'eau, sur de telles distances, les individus en migration ont tendance à continuer à migrer vers l'amont lorsqu'un ouvrage est franchissable. La preuve en est d'une anguille marquée retrouvée au niveau de l'ouvrage amont, après une année de gestion de vannes ayant facilité la franchissabilité de l'ouvrage.

Un travail d'analyse a débuté afin de comparer le front de colonisation des individus sur des cours d'eau dont la migration est entravée par des ouvrages, avec le travail qui a été développé sur un axe libre, lors des suivis du front de colonisation. Les données seront comparées avec les données de l'axe Charente avec la collaboration de Cellule Migrateurs Charente et Irstea. Un article scientifique devrait être rédigé par la suite. Les résultats permettront d'évaluer l'impact des ouvrages sur le front de colonisation de l'anguille.

5 LA MISE EN PLACE DE « RIVIERES PILOTES » DANS LE BASSIN

Deux cents cours d’eau, affluents de la Garonne et de la Dordogne, ont été sélectionnés comme axes à enjeu pour l’anguille, dont la moitié en cours d’eau prioritaires. Un grand nombre d’obstacles à la migration sont présents sur ces affluents et il est important de développer des stratégies et méthodologies de réouverture des axes qui pourront être applicables sur différents bassins versants, en impliquant les partenaires locaux concernés.

Les obstacles à la migration sont une des pressions exercées sur la population d’anguilles au niveau du bassin ; cette démarche « rivières pilotes » va être développée afin de diminuer cette pression, sachant que ces efforts devront être couplés à des efforts au niveau des autres pressions sur la population (pêche, contamination...). Des actions seront proposées sur deux cours d’eau de dimension modeste, afin d’appréhender plus en détails les méthodologies pouvant être utilisées pour rétablir la libre circulation, des suivis de l’efficacité des mesures mises en place et des évaluations de l’impact sur les populations d’anguilles présentes dans le bassin.

Le choix de cours d’eau s’est porté, après avis du Groupe Technique Anguille du COGEPOMI, en 2008 sur :

- un affluent de la Dordogne, l’Engranne,
- un affluent de la Garonne, le Lisos.

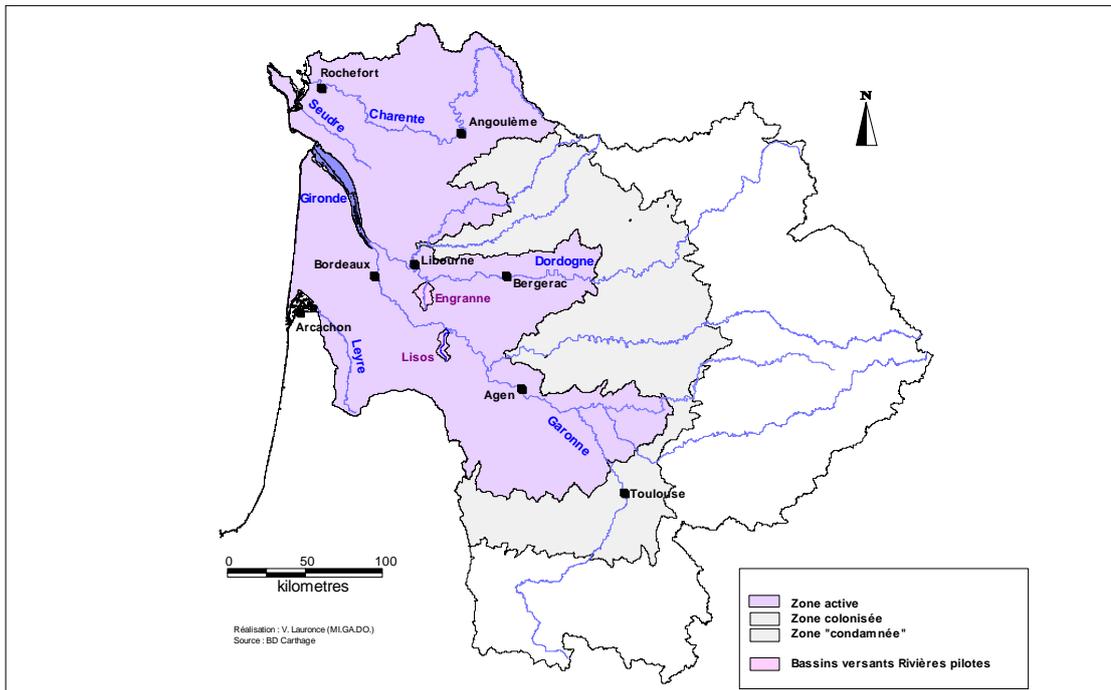


Figure 55 : Carte de localisation des bassins versants sélectionnés dans le cadre de la démarche des « Rivières pilotes ».

5.1 Le cahier des charges de l'étude et les objectifs définis

Le cahier des charges de la démarche des « Rivières Pilotes » a été présenté et validé fin 2008 (*Lauronce V et Albert F., 2009*).

Les **objectifs** définis de cette action sont :

« Mettre en place une démarche pilote de reconquête de territoires à enjeux forts pour l'anguille, d'amélioration et de mutualisation des connaissances dans une logique multi-partenariale (acteurs locaux, organismes techniques et institutionnels, organismes financiers), de la conception des actions jusqu'aux montages financiers et à la réalisation ».

1- Valoriser l'expérience acquise sur deux cours d'eau en relation avec les aspects opérationnels et à travers la valorisation des différentes étapes et actions mises en place (élaboration de fiches techniques)

2- Apporter les réponses que peut avoir la mise en place de modalités de gestion sur la population :

- Optimiser le fonctionnement des cours d'eau : rétablissement de la libre circulation ; qualité générale,

- Appréhender l'efficacité des actions en termes de colonisation de l'axe. »

Deux types de **comités de pilotage** ont été créés :

- le **comité de pilotage scientifique et technique restreint**, afin de travailler sur les actions à mettre en place sur les deux cours d'eau et valider les grandes orientations. Il comprend l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Irstea, l'ONEMA, la DREAL Aquitaine, les Etablissements publics territoriaux de bassin (EPIDOR et le SMEAG), les Fédérations de pêche et de protection des Milieux Aquatiques de Gironde et du Lot-et-Garonne, auxquels a été ajouté par la suite le Syndicat de Bassins versants Engranne Gamage.

- les **comités de pilotage locaux**, afin de travailler au plus près des partenaires locaux, et d'appliquer au niveau de chaque bassin versant, les actions concrètes ayant été identifiées. Ils comprennent, outre les partenaires présents dans le comité de pilotage restreint, les AAPPMA, les Associations des Amis des Moulins, les financeurs, les DDTM ou DDT, auxquels pourront se joindre d'autres partenaires, tels que les propriétaires de moulins, selon le thème spécifique traité au cours de ces réunions.

Tout au long de la démarche, seront développées des « fiches techniques » reprenant les différentes étapes qui permettront, par la suite, de transposer la méthodologie développée sur d'autres cours d'eau ou bassins versants.

5.2 Point d'étape en 2013 et premières gestions d'ouvrages

Des rencontres ont eu lieu avec les propriétaires les plus amont afin de valider le système de gestion proposé. Le bureau d'étude ECOGEA avait réalisé en 2012 les plans définitifs d'exécution qui ont été présentés aux propriétaires en 2013. Le principal propriétaire concerné est celui du Moulin du Limousin qui a accepté, sur la base des esquisses d'aménagement, la proposition retenue par le comité de pilotage (enrochement en aval). Les plans définitifs d'aménagement ont été fournis au propriétaire afin qu'il fasse faire un devis des travaux et estime le coût de l'aménagement. Le bureau d'étude ECOGEA a également travaillé en 2013 sur la

modification des plans du moulin Brulé (dernier ouvrage restant à traiter sur le Lisos) afin de réduire les coûts.

L'autorisation de travaux a été accordée par la DDT47 pour les travaux d'aménagement prévus sur le Moulin Rabèze. Les demandes de financement pour travaux ont été réalisées par le propriétaire auprès des différents financeurs, mais le calendrier de calage des travaux et de commission d'attribution des subventions des financeurs ne coïncidant pas, les travaux ne pourront peut-être pas être réalisés en 2012, et devront attendre 2013. En 2013, le propriétaire a reçu les engagements de financement de la Région Aquitaine, du Conseil Général Lot-et-Garonne et de la FDAAPPMA47. Reste à recevoir celui de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, qui est en attente d'un dernier document de la part du propriétaire.

5.2.1 Premières gestions d'ouvrages mises en place sur le Lisos

Sur le Lisos, la gestion de plusieurs ouvrages a été modifiée dès l'année 2011, ne rendant pas forcément les ouvrages franchissables, mais diminuant les difficultés de franchissement de certains. Ces trois modifications sur les ouvrages aval ont eu lieu avant la période de migration 2011.

Les vannes du **Moulin Rabèze** ont été ouvertes, laissant cependant une chute résiduelle de 60 cm bloquer la migration des plus jeunes individus,



Figure 56 : Moulin Rabèze avant ouverture des vannes (a) et après ouverture des vannes (b).

Le bief du moulin s'est retrouvé en assec après l'ouverture des vannes, ce qui arrange le propriétaire qui préférerait ne plus avoir d'eau devant son moulin, pour minimiser les infiltrations sous le bâtiment. Le cours d'eau en amont a retrouvé son lit, sans effondrement significatif des berges, et le Lisos au fur et à mesure des semaines a laissé apparaître une granulométrie très intéressante pour les lamproies marines ou fluviatiles entre autres espèces. De nombreuses ammocètes de lamproies marines et indéterminées sont capturées en aval du seuil en pêches électriques. Les travaux n'ont toujours pas été réalisés. De nombreux contacts ont eu lieu avec la

filles de la propriétaire, la propriétaire ayant été placée sous tutelle. Il est compliqué et difficile de motiver les propriétaires à maintenir leurs engagements, et à avancer dans les projets, cela n'étant pas leur priorité principale.

Les vannes du **Moulin du Haut** ont été ouvertes en période de migration, rendant l'ouvrage franchissable.

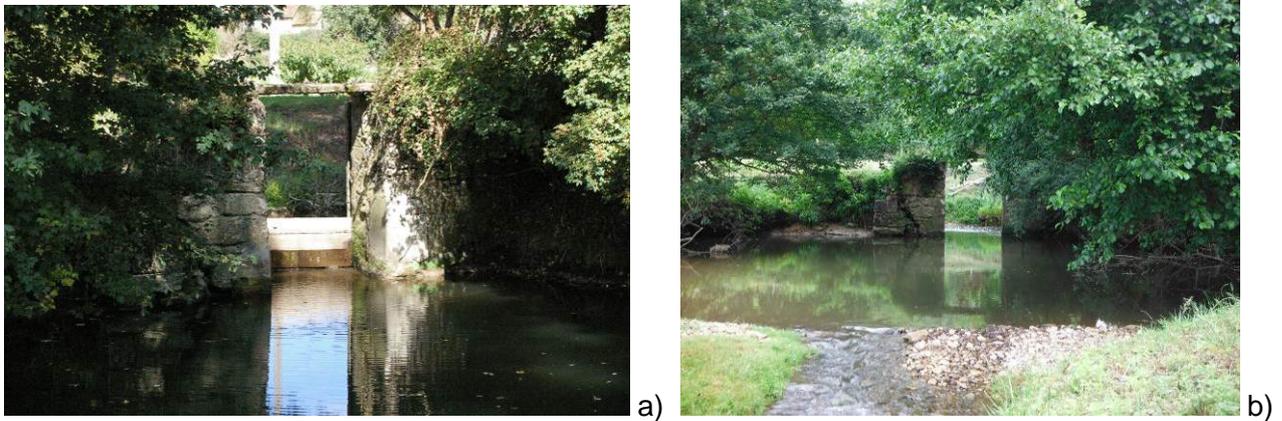


Figure 57 : Moulin du Haut avant gestion des batardeaux en période de migration (a), après gestion des batardeaux (b).

Un calendrier de gestion des vannes a été défini avec le propriétaire, qui devra laisser les vannes ouvertes (ou batardeaux enlevés) pendant toute la période de migration de avril à juillet. Il ne sera autorisé à les remettre en place que seulement 2 jours consécutifs par semaine, jours qui ont été définis avec le propriétaire (dimanche et lundi), afin qu'il puisse évacuer l'eau stagnante dans le bief du moulin. L'arrêté préfectoral de gestion de vannes a été validé par la DDTM33 en janvier 2012. En 2014, des sondes de niveau seront installées en aval et amont de l'ouvrage pour valider le respect du calendrier de gestion des vannes, afin de pouvoir démontrer l'efficacité du système en fonction de la gestion fine mise en place.

Les vannes du **Moulin Chaulet** (ou moulin du Breuil) ont été ouvertes, laissant une chute résiduelle de 20 cm, dont la franchissabilité sera à évaluer.

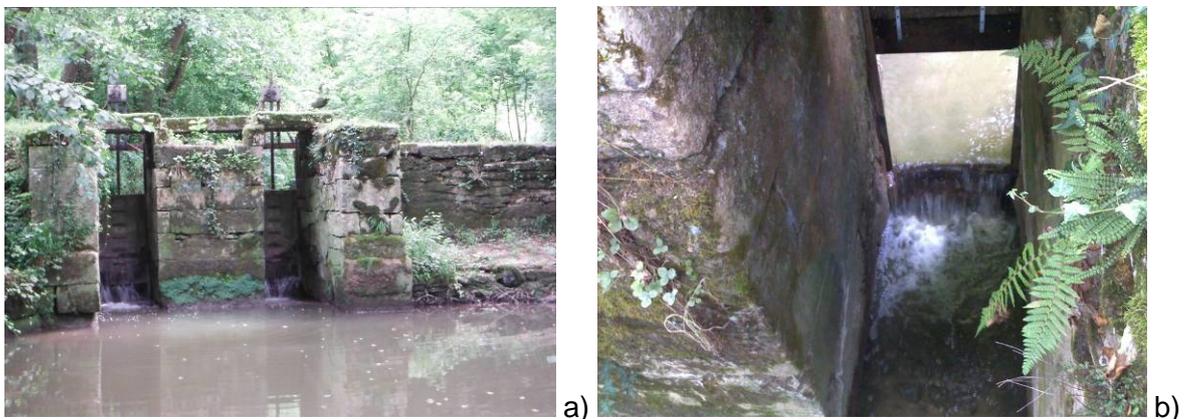


Figure 58 : Moulin de Chaulet, vannes fermées (a) et vannes ouvertes (b), avant et après mise en place du calendrier de gestion des vannes.

Lorsque les vannes sont ouvertes sur le Moulin Chaullet, il reste une chute résiduelle d'une vingtaine de centimètres. A l'heure actuelle, on n'est pas certain de la franchissabilité de l'obstacle qu'il faudra donc vérifier grâce aux résultats des pêches électriques.

Pour le moment, la solution d'un calendrier de gestion de vannes a été discutée avec le propriétaire, à condition que la chute résiduelle ne présente pas un obstacle à la migration. Tant que l'on n'a pas de certitude sur ce point, il ne sera pas proposé au propriétaire de valider son système de gestion comme système de franchissement auprès des services Police de l'Eau de la DDT47. Si cette gestion ne s'avère pas efficace, un léger aménagement de la chute aval devra être envisagé.

5.2.1.1. Le Moulin du Limousin

Suite aux propositions du bureau d'étude ECOGEA, les plans ont été présentés au propriétaire. Le comité de pilotage avait validé la seconde ou troisième solution proposée.

Le propriétaire a accepté de mettre en place la troisième proposition en phase de test, c'est-à-dire de rajouter quelques enrochements, à côté de ceux déjà présents, en se calant sur les plans réalisés par le bureau d'étude afin de faciliter le franchissement des anguilles par reptation sur le plan en enrochement.

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT	MONTANT HT ETUDES ET TRAVAUX	PRINCIPALES REMARQUES
Effacement complet du seuil	?	Meilleure solution sur le plan de la continuité écologique mais demande une certaine vérification des profondeurs d'ancrage des murs bajoyers (sondages, ou observations visuelles après arasement partiel)
Arasement partiel de l'ouvrage avec aménagement de la chute résiduelle (prébarrage en enrochements ou rampe rustique en enrochements)	30 K€	Arasement total techniquement plus difficile au vu des murs bajoyers et de la passerelle Dispositif multi espèces Le propriétaire souligne qu'il aura des soucis pour le fonctionnement de son pompage
Aménagement d'une passe rustique en enrochements ou d'une succession de prébarrages en enrochements	50 K€	Dispositif multi espèces Le fonctionnement de l'ouvrage risque de ne pas être optimal en étiage (débit trop faible) On peut se poser la question de la validité actuelle du droit d'eau (prise d'eau maçonnée et canal comblé)

**Tableau 29 : Synthèse des propositions d'aménagement sur le Moulin du Limousin.
Source : ECOGEA, 2012.**



Figure 59 : Ouvrage du moulin du Limousin

5.2.2 Proposition d'aménagement du Moulin Brulé

La seule hypothèse envisagée et validée par le comité de pilotage est la solution d'arasement, cet ouvrage étant en ruine et sans usage.

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT	MONTANT HT ETUDES ET TRAVAUX	PRINCIPALES REMARQUES
Effacement de l'ouvrage	20-25 K€	Restauration totale du franchissement piscicole et du transport sédimentaire Seule solution qui nous semble acceptable au vu de l'état du site

Tableau 30 : Synthèse de l'aménagement proposé sur le Moulin Brulé

L'effacement total de l'ouvrage a été validé par le comité de Pilotage.

Cependant, le montant estimatif des travaux au niveau Esquisse intégrait un réensemencement partiel des berges et un reprofilage conséquent du lit en amont pour limiter les départs massifs de sédiments accumulés en amont. Le comité de Pilotage a souhaité que soit détaillée la faisabilité de réduire au maximum le coût des travaux. Une fois les aménagements réalisés sur les ouvrages aval, il sera plus facile de motiver le propriétaire à démanteler cet ouvrage et à demander de l'aide technique ou financière aux partenaires locaux.

5.2.3 Estimation de la population en place sur les deux cours d'eau

Les pêches électriques ont eu lieu en juin 2013 en aval de chaque obstacle afin de suivre l'évolution de la population d'anguilles (les anguilles ont également été marquées par Pit-Tag), et d'estimer l'efficacité des différents systèmes de gestion proposés.

Dans l'attente de l'aménagement du Moulin de Rabèze qui bloque toute la migration des jeunes anguilles, on retrouve le même profil d'effondrement de présence des anguillettes dès le second obstacle. Les résultats devront être suivis avec plus d'attention et des premiers mouvements d'individus devraient pouvoir s'observer dès que les travaux seront réalisés au niveau de l'ouvrage.

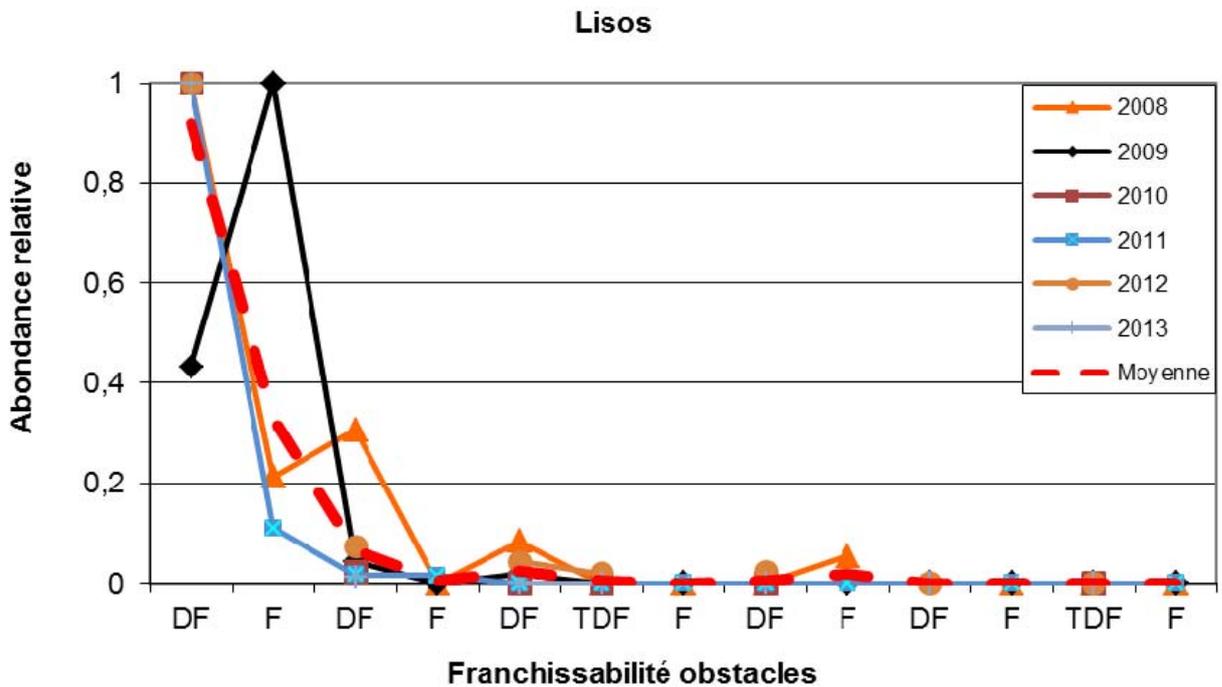


Figure 60 : Evolution de la population d'anguille sur le Lisos (individus de moins de 15cm).

5.3 Bilan d'avancement sur le Lisos et prochaines étapes

Ouvrage	Proposition retenue par le comité de pilotage et/ou propriétaire	Coût estimé	Obstacle avant aménagement ou gestion	Obstacle après aménagement ou gestion	Observations
Moulin de Rabèze	Ouverture des vannages avec aménagement du radier pour assurer le franchissement en étiage (pré-barrages)	8 820€			Vannes ouvertes – travaux prévus pour mettre en place les pré-barrages
Moulin du Haut	Calendrier de gestion de vannes pendant période de migration	0 €			Calendrier de gestion de vannes validé par arrêté préfectoral et validé comme système de franchissement piscicole
Moulin de Chaulet	Calendrier de gestion de vannes pendant période de migration	0 €			Calendrier de gestion de vannes. Reste une chute résiduelle de 20cm, en attente des résultats de pêche montrant l'efficacité de la gestion avant validation par arrêté préfectoral
Moulin du Tord	Maintien des madriers et vannages au barrages + amélioration du franchissement sous le moulin	5 000€		Légère amélioration sous le moulin	Le franchissement ne sera pas optimal mais permettra de vérifier l'attractivité du système en passant par le moulin
Moulin du Limouzin	Arasement partiel de l'ouvrage avec aménagement de la chute résiduelle (pré-barrages en enrochements ou rampe rustique en enrochements)	10 000€		Système de rampe en enrochement en berge prévu et validé par le propriétaire	
Moulin du Brulé	Arasement total de l'ouvrage	5 000€		Moulin en ruine, arasement prévu	
Moulin de Piquemil	Aucune proposition validée par le comité de pilotage			Coûts d'aménagements possibles trop élevés par rapport au bénéfice biologique gagné en amont	

En 2013, les plans du Moulin du Limousin ont été présentés au propriétaire qui devrait faire les travaux rapidement, notamment améliorer le plan incliné en enrochement déjà présent sur son site. Les propriétaires du Moulin du Tort seront contactés de nouveau, mais la situation est difficile, et paraît bloquée pour des raisons autres que ce programme.

Les travaux au niveau du moulin de Rabèze auraient dû être mis en place en 2013, mais il est difficile de mobiliser les enfants de la propriétaire placée sous tutelle. Il reste un document à renvoyer à un cofinanceur pour avoir les accords de tous et pouvoir commencer les travaux. De nombreuses relances ont été faites auprès des enfants. Nous pouvons espérer que les travaux soient enfin réalisés en 2014.

Cela met en évidence l'importance d'un suivi très proche avec les propriétaires et un besoin d'une forte animation pour que les dossiers soient poursuivis et que les propriétaires restent motivés. L'aménagement des obstacles n'est clairement pas une priorité pour les propriétaires et dès qu'un évènement externe entre en jeu, la situation peut se retrouver très rapidement bloquée (divorce, maladie...).

6 CONCLUSION

Les suivis réalisés en 2013 confirment la tendance selon laquelle la population d'anguilles entrant actuellement dans le bassin est concentrée dans les parties aval. Le flux entrant est trop faible pour peupler les secteurs amont et la limite de colonisation des individus de moins de 10 cm et 15 cm se situe respectivement à 60 et 100 km de la limite de marée dynamique. Ce flux entrant doit augmenter afin que les individus puissent coloniser des secteurs plus amont, tel que l'exige leur cycle biologique, selon un phénomène de densité-dépendance. Vu les flux entrant de civelles très importants qui ont eu lieu en 2013 et 2014, nous pouvons espérer voir « bouger » cet indicateur dès les suivis 2014.

En l'état actuel de la population, les parties aval du bassin, encore colonisées par les civelles devront être accessibles aux anguilles. Or, actuellement, 90 % du linéaire est difficilement accessible pour les anguilles. Des tests de gestion concrets ont été développés afin d'analyser différents moyens de franchissement piscicole sur les aménagements existants : portes à flot, vannes, seuils de moulins... Ces actions, en total partenariat avec les propriétaires et gestionnaires locaux ont permis de mettre en évidence des premiers résultats encourageants et de proposer des systèmes de gestion différents adaptables aux contraintes locales. La libre circulation a d'ores et déjà été rétablie sur quatre sites équipés d'ouvrages de protection à la mer et le sera prochainement sur la moitié du linéaire d'un affluent de la Garonne, grâce à des systèmes proposés simples, rustiques et efficaces. Les systèmes proposés, en l'état actuel des connaissances, n'auraient a priori aucun impact sur les usages amont.

Les enquêtes pêche à la ligne se sont poursuivies dans 4 départements, et les premières estimations sont disponibles. Sur les trois départements aval, la pression de pêche peut être évaluée à près de 11 tonnes par an. La méthodologie développée en partenariat avec les Fédérations de pêche est adaptée à chaque département. Les résultats obtenus sont suffisamment solides pour pouvoir être extrapolés à l'ensemble des départements et avoir une première idée des prélèvements des pêcheurs à la ligne dans ces départements, données à confirmer ou infirmer dans les prochains suivis.

Il est indispensable de développer des méthodologies et de mettre en place des actions concrètes pour rétablir l'accès à ces secteurs. Le stock d'anguilles entrant dans le bassin est très faible, comme le montrent les suivis des différents indicateurs, tels que les pêches électriques ou les stations de contrôle.

Les suivis qui seront poursuivis en 2014 devraient laisser apparaître un flux entrant de civelles beaucoup plus important lors des hivers 2012-2013 et 2013-2014. Cela pourra confirmer le fonctionnement des indicateurs d'état de la population utilisés.

Les données figurant dans ce document ne pourront être exploitées de quelque manière que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de MI.GA.DO. et de ses partenaires financiers.